

RAPPORT BUDGET 2026 ANNUEL

CAENA
NORMANDIE

NOTRE VISION
STRATÉGIQUE

“

UNE VILLE INNOVANTE ET CONNECTÉE



SOMMAIRE

L'INTERVIEW DE ARISTIDE OLIVIER, MAIRE —————— 6

LA VILLE EN CHIFFRES (et en graphiques)

LE PROFIL DE LA VILLE	9
PRÉSENTATION DE LA VILLE	12
A. Structure de la population	12
A.1 Répartition par tranche d'âge	12
A.2 Répartition femmes / hommes	13
A.3 Catégories socioprofessionnelles	13
A.4 Ménages	14
B. Diplômes – formations en 2022	15
B.1 Taux de scolarisation par tranche d'âge	15
B.2 Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de plus de 15 ans	16
C. Revenus et pauvreté des ménages en 2022	17
C.1 Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal	17
C.2 Distribution des revenus	17
D. Logement en 2022	18
D.1 Évolution du nombre de logements	18
D.2 Type de logements	18
D.3 Résidences principales selon la période d'achèvement	19
D.4 Ancienneté d'emménagement des ménages dans leur résidence principale	19
D.5 Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation	20
D.6 Équipement automobile des ménages	20
E. Démographie des entreprises en 2024	20
E.1 Évolution des créations d'entreprises	20
E.2 Nombre d'entreprises par secteur d'activité	21
F. Population active, emplois et chômage au sens du recensement en 2022	21
F.1 Population de 15 à 64 ans par type d'activité	21
F.2 Emplois par catégorie socioprofessionnelle	22
F.3 Emplois par secteur d'activité	23
F.4 Statut et condition d'emploi	24
F.5 Lieu de travail des actifs caennais	24
F.6 Moyens de transport utilisés pour se rendre au travail	24
L'ÉQUIPE MUNICIPALE	26
CAEN ET SES QUARTIERS	30
ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DES SERVICES	31
D'OÙ VIENT L'ARGENT ? / OÙ VA L'ARGENT ?	32

LE CADRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

1. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE	35
1.1 La planification financière de long terme	36
1.2 La planification à moyen terme	37
1.3 Le cadre budgétaire annuel	37
2. L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE	38
2.1 Les principes budgétaires	39
2.2 La structuration budgétaire	40

SOMMAIRE

LE RAPPORT FINANCIER ET COMPTABLE

PRÉAMBULE	47
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2026	50
1. L'équilibre général du budget 2026	50
2. L'équilibre financier du budget principal (opérations réelles)	52
ÉQUILIBRE DU BUDGET / FONCTIONNEMENT 2026	53
1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 145,7 M€	54
Analyse rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement	57
2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 159,1 M€	58
2.1 La fiscalité	60
2.2 Les péréquations, garantie de ressources	63
2.3 Les autres recettes de fonctionnement	66
2.4 Analyse rétrospective des recettes réelles de fonctionnement	68
ÉQUILIBRE DU BUDGET / INVESTISSEMENT 2026	70
3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	71
3.1 Les dépenses d'équipement	71
3.2 Les dépenses financières	78
3.3 Analyse rétrospective des dépenses réelles d'investissement	78
4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	79
4.1 Les recettes définitives d'investissement	79
4.2 Les autres recettes d'investissement	80
4.3 Analyse rétrospective des recettes réelles d'investissement	81
5. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET LES PRINCIPAUX RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE	82
6. L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES	85
Le théâtre	85
Opérations d'urbanisme	86
7. PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES	87

LE RAPPORT FINANCIER PAR POLITIQUES PUBLIQUES

RENDRE NOTRE TERRITOIRE TOUJOURS PLUS ATTRACTIF	89
Le développement économique, moteur de notre rayonnement	89
Commerce	92
Culture	94
Sports	96
Tourisme	98
Relations extérieures et internationales	100
VIVRE ENSEMBLE À CAEN	102
Démocratie de proximité et vie associative	102
Petite enfance et éducation	104
Jeunesse et vie étudiante	106
Seniors	108
Solidarité : lutte contre l'exclusion, santé et handicap	110
RENFORCER LA QUALITÉ DE NOTRE CADRE DE VIE	114
Urbanisme	114
Espaces publics	116
Développement durable	120
Sécurité et tranquillité publique	122

3 questions à Aristide Olivier

Maire de Caen

1. FACE AUX INCERTITUDES BUDGÉTAIRES SUR LE PLAN NATIONAL, COMMENT APPRÉHENDEZ-VOUS LE BUDGET 2026 ?

En 2025, nous avons de nouveau su contenir notre capacité d'autofinancement et ce, malgré un contexte national inédit : hausse des dépenses de personnel en raison de mesures nationales, hausse des charges d'intérêt, baisse des dotations de l'Etat...

Grâce à la solidité de ses ratios budgétaires, la Ville peut ainsi aborder le budget 2026 sereinement sans qu'il soit envisagé, cette année encore, d'augmenter le taux de taxe foncière et en maintenant la qualité de nos services.

Si le 80^e anniversaire et les célébrations autour du Millénaire ont par ailleurs eu des répercussions positives sur le tissu économique local ces deux dernières années, il est évident que la situation nationale fragilise davantage les plus précaires.

Il est donc de notre devoir de porter une attention particulière aux plus démunis à travers nos actions de solidarité et de lutte contre l'exclusion. La subvention du budget principal au budget du CCAS a ainsi augmenté de 30% depuis 2020 et passera la barre des 17 M€ en 2026.

Enfin, le budget 2026 continuera de porter des investissements pour la maîtrise des consommations et de rénovation énergétique des bâtiments publics pour près de 10 M€, intégrant le raccordement de 6 sites de la Ville au réseau de chaleur urbain.

2. EN QUOI LE PROJET DE LOI DE FINANCES ET LE CONTEXTE NATIONAL IMPACTENT-T-ILS LE BUDGET DE LA VILLE ?

Le projet de loi de finances 2026 dans sa version initiale prévoit de doubler à la fois l'enveloppe (2 milliards en 2026) mais également le nombre de collectivités ponctionnées au titre du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales). Il s'agit en d'autres termes de demander aux collectivités de participer davantage au redressement des finances publiques de la France.

Si la Ville a pu être épargnée en 2025, une enveloppe de précaution de 1,250 M€ a été prévue cette année, et ce, sans attendre de connaître le montant définitif qui sera adopté et qui devrait diminuer sous la pression de l'ensemble des élus locaux.

À cette incertitude s'ajoute une remontée des taux bancaires que la Ville parvient toutefois à maîtriser grâce notamment aux travaux de rénovation énergétique déployés dans les écoles et les équipements sportifs qui permettent de bénéficier de prêts à des taux très compétitifs.

3. QUELS SERONT LES GRANDS INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2026 ?

En 2026, la ville engagera un programme d'investissements important, structuré autour de l'amélioration des services publics, de la modernisation des équipements et de l'adaptation de la ville aux besoins des habitants.

La modernisation des écoles constituera le premier poste d'investissement. Le groupe scolaire Puits Picard (4 millions d'euros) et l'école les Vikings (1,3 million d'euros) bénéficieront d'une rénovation d'envergure, tandis que la finalisation du chantier de l'école Duc Rollon représentera 785 000 €.

La préservation et la mise aux normes du patrimoine communal feront l'objet d'une enveloppe de 3,6 millions d'euros. Cet investissement garantira la fonctionnalité durable des bâtiments municipaux et leur conformité aux standards attendus.

Un autre chantier majeur concernera la réhabilitation de l'ancienne bibliothèque, à hauteur de 3,5 millions d'euros. Ce bâtiment accueillera dès 2027 les services du CCAS, de l'état-civil ainsi que les archives municipales, améliorant ainsi l'accès du public à ces services essentiels.

Enfin, un investissement de 500 000 € sera consacré à la réhabilitation de l'Institut botanique du Jardin des Plantes, futur siège normand du Conservatoire botanique national, un lieu emblématique de la transition écologique.



PARTIE 1

LA VILLE EN CHIFFRES (et en graphiques)

LE PROFIL DE LA VILLE

Forte de son histoire, de sa culture et de son dynamisme, Caen est aujourd'hui la ville-capitale de la Communauté urbaine Caen la mer qui rassemble 281 939 habitants au 1^{er} janvier 2025. Elle se positionne à la 3^e place des villes normandes après Le Havre et Rouen.

Avec près de 32 000 étudiants accueillis, son pôle universitaire est le 1^{er} de Normandie. Caen est le 1^{er} pôle économique, industriel, d'emploi et administratif de la Normandie de l'Ouest avec 111 503 emplois salariés du secteur privé.

Caen demeure dans le cœur des Français « une ville où l'on vit le mieux » et se maintient en haut du classement national des meilleures villes de France de plus de 100 000 habitants.

POPULATION

108 398

habitants au 1^{er} janvier 2025

Tendance
+198
en un an

42 190

actifs ayant un emploi

+36 000

étudiants

22 352

retraités



IMMOBILIER

70 873

logements

573

logements livrés
en 2023

Source : INSEE



Source : Ville de Caen

Prix de l'immobilier

Appartements anciens

2 770 € / m²

+2,4% en un an

Maisons anciennes

258 000 €

+1,9% en un an

Source : Chambre
des notaires de
la Cour d'Appel
de Caen

EMPLOI

4 516

établissements actifs

5 696

particuliers employeurs

77 823

emplois



Source : INSEE

PALMARES



5^e
meilleure ville étudiante
de France
(L'étudiant 2025)



2^e
ville de France
dans la catégorie
éducation/sport/santé
(L'Express 2023)



5^e
métropole
la + attractive pour
les entreprises
(Challenges 2023)



1^{er}
prix national de l'arbre

Ville amie des ainés, catégorie Or

Label « Ville prudente » niveau 3

POPULATION



944
naissances en 2024

993
décès en 2024

62 070
ménages

ÉDUCATION ET JEUNESSE

5 861
élèves en primaire public
et **2 830**
élèves en primaire privé

26
écoles primaires publiques
2
écoles maternelles publiques
1
écoles élémentaires publiques
8
écoles privées



30
aires de jeux pour enfants pour un total de 170 structures de jeux

Cantines
entre 5 000 et 5 300
repas produits dans les cantines chaque jour



SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE

1 085
enfants accueillis
dans les établissements
d'accueil de la Petite enfance

353
enfants accompagnés
dans le cadre du programme
de réussite éducative caennais



184
bénéficiaires
du service d'aide et
accompagnement à domicile

162
patients
du service de soins infirmiers

39 891
repas
livrés à domicile

338
logements
résidence senior



110
places
à l'Ehpad Mathilde
de Normandie

451 000 €
d'aides financières accordées par le CCAS

1 196
Caennais accompagnés
en diminution de 0,8 %

CULTURE

ÉVÈNEMENTS CULTURELS 2025

Millénaire



Éclat(s) de rue



Salon des livres de Caen Époque



SPORT

Plus de **200**
clubs



21878

Licences annuelles délivrées à des résidents caennais 2022

15
stades

31
gymnases

TOURISME

1498

hébergements touristiques actifs

Capacité de
7912
lits



881781

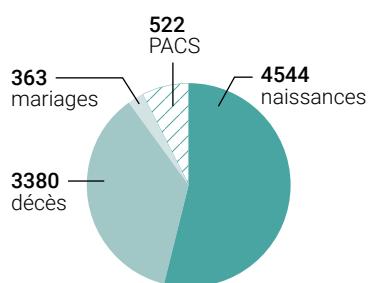
nuitées en 2024

VIE CIVILE ET CITOYENNE

(données 2024)

8 809

actes d'état-civil dressés



6 924

demandes de passeports traitées

9 914

demandes de cartes d'identité traitées

12

conseils de quartiers

753

conseillers de quartiers

DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

VIE ASSOCIATIVE

4

pôles de vie
des quartiers

2

maison des
associations

Caen figure dans le
top 20

d'HelloAsso des villes
françaises dont les citoyens
sont les plus engagés

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

45 968

arbres dans les
espaces publics
(hors Grimbosq)

+2 369

en un an



2 200 m²

de panneaux photovoltaïques

Gestion de
591 ha
de forêt (Grimbosq)

>90%

parc éclairage public
renouvelé en LED

584 ha

d'espaces verts
(superficie de la
ville : 2 500 ha)

110 m²

d'espaces verts
par habitant
(Ville + Grimbosq)

26 775 m²

Surface végétalisée en 2024

155 km

de pistes cyclables



SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ

78

caméras de
vidéoprotection

72

policiers
municipaux

30

35 km

de rues en zone 30



PRÉSENTATION DE LA VILLE

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) publie chaque année des données démographiques sur chaque territoire français. L'INSEE étudie les données issues du recensement de la population pour produire ces publications. Cette présentation de la Ville de Caen s'appuie sur les données fournies par l'INSEE pour établir le profil de la Ville de Caen et découvrir ses spécificités par rapport aux autres communes de France métropolitaine.

A. STRUCTURE DE LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2025, la Ville de Caen compte 108 398 habitants, soit 198 habitants supplémentaires par rapport au 1^{er} janvier 2024. C'est la cinquième année consécutive, depuis plus de dix ans, que la population communale augmente.

Les statistiques qui suivent sont issues du dernier rapport publié de l'Insee. Elles datent, pour la plupart, de 2022



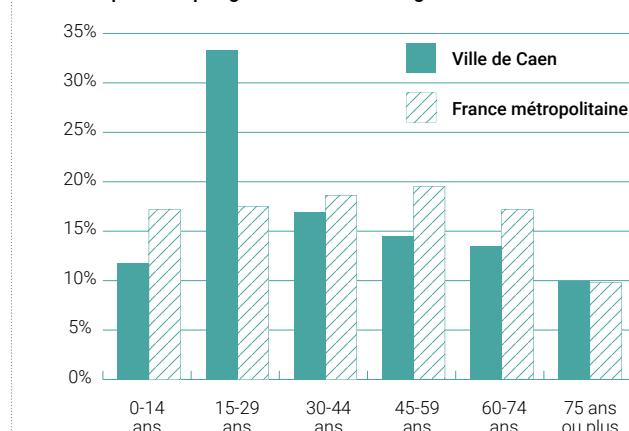
A.1 RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

Répartition par tranche d'âge en 2022

	Ville de Caen	France Métropolitaine
	Nombre	%
Ensemble	108 399	100%
0 à 14 ans	12 811	12%
15 à 29 ans	36 119	33%
30 à 44 ans	18 324	17%
45 à 59 ans	15 703	14%
60 à 74 ans	14 601	13%
75 ans ou plus	10 841	10%

Les Caennais sont jeunes : 45% de la population a moins de 30 ans. Par rapport à la France métropolitaine, c'est surtout la tranche d'âge 15-29 ans qui se démarque car elle représente 33% de la population caennaise contre 18% de l'ensemble de la population métropolitaine. Cette jeunesse de la population caennaise est due au nombre important d'étudiants présents dans la ville.

Population par grande tranches d'âges



À l'inverse, le nombre d'habitants entre 30 et 59 ans est moindre à Caen que dans le reste de la France (31% contre 38%). Pour les personnes plus âgées (75 ans et plus), la structure de la population caennaise est sensiblement identique.

A.2 RÉPARTITION FEMMES / HOMMES

Répartition Femmes/Hommes en 2022

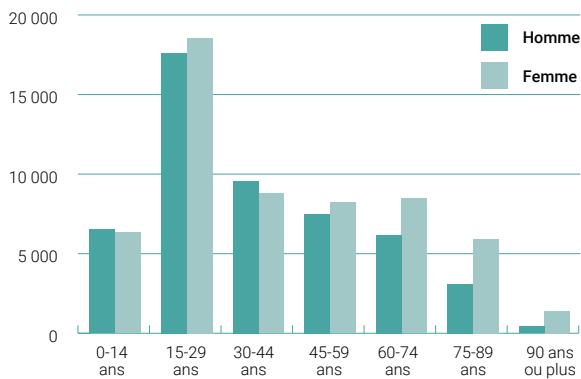
	Ville de Caen	
	Hommes	Femmes
Ensemble	50 828	57 572
0 à 14 ans	6 495	6 316
15 à 29 ans	17 581	18 539
30 à 44 ans	9 555	8 769
45 à 59 ans	7 498	8 205
60 à 74 ans	6 170	8 431
75 à 89 ans	3 100	5 923
90 ans ou plus	429	1 389

La population caennaise est composée de 57 572 femmes et 50 828 hommes. Il y a donc 6 744 femmes de plus que d'hommes. Jusqu'à 45 ans, la proportion femmes/hommes est équilibrée.

C'est à partir de 45 ans que le nombre de femmes est supérieur au nombre d'hommes et plus on avance dans les tranches d'âges, plus la proportion entre femmes et hommes s'agrandit.

Par exemple, entre 45 et 59 ans la population féminine est de 9,4% supérieure à la population masculine alors qu'entre 75 et 89 ans, il y a presque deux fois plus de Caennaises que de Caennais.

Répartition Femmes/Hommes



Toutefois, ces écarts sont normaux. Ils sont dus à la surmortalité masculine et à l'espérance de vie des femmes. Caen se distingue du reste de la France dans les tranches d'âge de 15 à 44 ans. En France métropolitaine, la proportion d'hommes est plus élevée entre 15 et 29 ans, tandis qu'à Caen, on observe 5,4% de femmes en plus. À l'inverse, dans la tranche de 30 à 44 ans, la Ville de Caen compte davantage d'hommes que de femmes, alors qu'au niveau national, la tendance est opposée.

A.3 CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Pour la répartition de la population par catégories socioprofessionnelles, on ne prend en compte que la population de plus de 15 ans.

Population par grandes tranches d'âges en 2022

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	
Ensemble	95 560	100%	100%
Agriculteurs exploitants	42	0,0%	0,7%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 060	2,2%	3,6%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	12 014	12,6%	10,7%
Professions intermédiaires	13 458	14,1%	14,4%
Employés	13 528	14,2%	15,3%
Ouvriers	8 080	8,5%	11,6%
Retraités	22 352	23,4%	27,8%
Autres personnes sans activité professionnelle*	24 026	25,1%	15,9%

Près de la moitié des Caennais de plus de 15 ans sont soit retraités, soit sans activité professionnelle. C'est 4,8% de plus que ce qui est constaté au niveau national.

Les autres personnes sans activité professionnelle sont :

- Les étudiants et élèves de 15 ans et plus
- Les chômeurs n'ayant jamais travaillé
- Les militaires du contingent
- Les personnes sans activité professionnelle, à l'exception des retraités (hommes et femmes au foyer...)

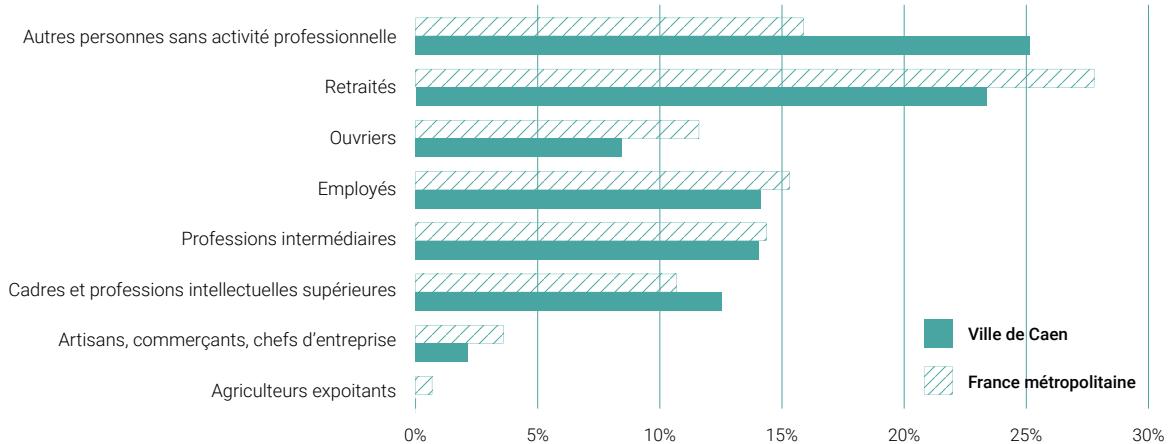
* étudiants, chômeurs n'ayant jamais travaillé, militaires du contingent, hommes et femmes au foyer

Le tableau ci-dessous indique la répartition des personnes sans activité professionnelle selon leur genre et leur âge en 2022.

	Hommes	Femmes	% de 15 à 24 ans	% de 25 à 54 ans	% 55 ans ou +
Autres personnes sans activité professionnelle	10 962	13 064	63,3%	14,5%	6,8%

On constate que les 2/3 des Caennais sans activité professionnelle ont moins de 25 ans. Cela est dû au nombre d'étudiants présents à Caen et à la jeunesse de la population caennaise.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle



Parmi les autres catégories socioprofessionnelles, on constate que la Ville de Caen compte proportionnellement plus de cadres et professions intellectuelles supérieures que le reste de la population française. Le graphique permet également de visualiser que la proportion de retraités à Caen est moindre qu'ailleurs en France.

A.4 MÉNAGES

Ménages selon leur composition en 2022

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	62 058	100%	100%
Ménages d'une personne	37 741	61%	39%
Hommes seuls	15 988	26%	17%
Femmes seules	21 753	35%	22%
Autres ménages sans famille	1 943	3%	2%
Ménages dont famille principale est	22 374	36%	60%
Un couple sans enfant	10 565	17%	26%
Un couple avec enfant(s)	6 872	11%	24%
Une famille monoparentale	4 937	8%	10%

La Ville de Caen compte 62 058 ménages. La structure des ménages caennais est quasiment inversée par rapport à la structure des ménages français. En effet, 61% des ménages caennais sont composés d'une seule personne et 36% des ménages sont des familles, c'est-à-dire des couples avec ou sans enfants. Au niveau national, c'est quasiment l'inverse : 60% des ménages sont des familles et 39% sont des personnes seules.

La structure des familles caennaises est elle aussi différente par rapport aux familles métropolitaines. Le tableau ci-dessous permet de comparer plus précisément la structure des familles caennaises par rapport aux familles françaises.

Ménages selon leur composition en 2022

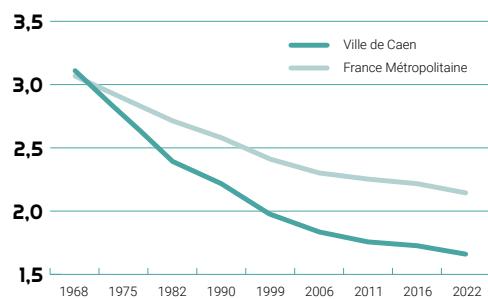
	Ville de Caen	France Métropolitaine	
	Nombre	%	%
Ensemble	22 374	100%	100%
Un couple sans enfant	10 565	47%	43%
Un couple avec enfant(s)	6 872	31%	40%
Une famille monoparentale	4 937	22%	17%

La proportion de couples sans enfant est légèrement supérieure à Caen qu'en France métropolitaine. En revanche, la Ville de Caen compte beaucoup plus de familles monoparentales. Ces familles monoparentales sont à 81% des femmes seules.

Cette forte proportion de familles monoparentales, associée au nombre important de ménages caennais composés de personnes seules, induit une taille des ménages inférieure à 2 personnes. Depuis 2012, le ménage moyen caennais comporte 1,66 personnes.

C'est moins qu'au niveau national, un ménage français étant en moyenne composé de 2,15 personnes.

Évolution de la taille des ménages en 2022



Ce graphique montre l'évolution de la taille des ménages depuis 1968. C'est à partir de 1975 qu'une différence s'est faite entre les ménages caennais et la moyenne des ménages français. L'écart entre les deux n'a cessé de s'accroître jusqu'en 2009 pour se stabiliser ensuite.



B. DIPLÔMES - FORMATIONS EN 2022

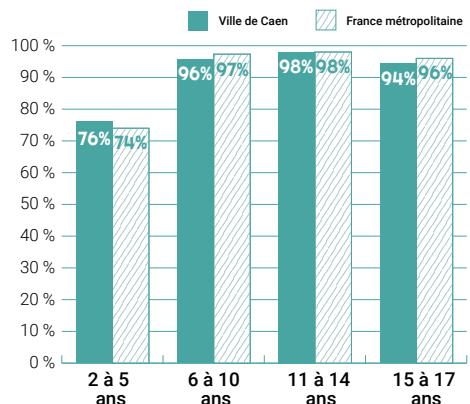
B.1 TAUX DE SCOLARISATION PAR TRANCHE D'ÂGE

	Ville de Caen			France Métropolitaine
	Ensemble	Population scolarisée	%	%
Ensemble	106 510	33 709	32%	23%
2 à 5 ans	3 128	2 384	76%	74%
6 à 10 ans	4 345	4 184	96%	97%
11 à 14 ans	3 450	3 392	98%	98%
15 à 17 ans	3 133	2 954	94%	96%
18 à 24 ans	22 979	17 442	76%	52%
25 à 29 ans	10 007	2 198	22%	9%
30 ans ou plus	59 468	1 155	2%	1%

Le taux de scolarisation de la population caennaise est de 32%. Il est beaucoup plus important que sur l'ensemble de la population française où le taux de scolarisation atteint 23%. La forte proportion de personnes âgées de moins de 30 ans à Caen (44% de la population) explique ce fort taux de scolarisation.

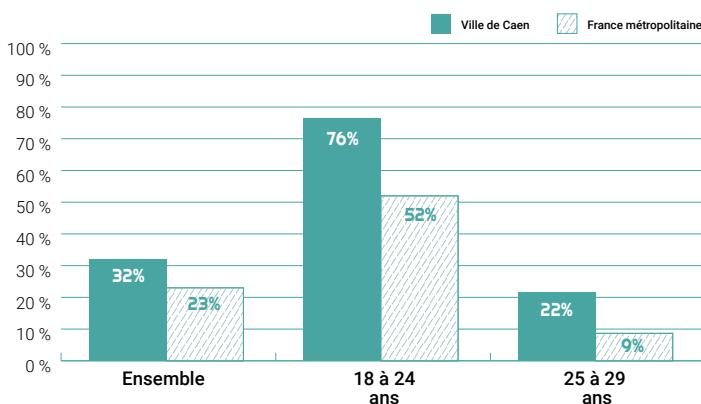
Toutefois, ce taux important cache des disparités entre les tranches d'âges.

Taux de scolarisation par tranche d'âge pour les mineurs en 2022



Chez les enfants de 2 à 14 ans, le taux de scolarisation est quasi-identique à Caen que dans le reste de la France. Au lycée, le taux de scolarisation est de 94% contre 96% en France métropolitaine.

Taux de scolarisation par tranche d'âge en postbac en 2022



Le fort taux de scolarisation de la population caennaise s'explique donc par la présence de nombreux étudiants sur le territoire. ¾ des Caennais âgés entre 18 et 24 ans sont scolarisés contre seulement un peu plus de la moitié en moyenne en France.

Cet écart est encore plus important dans la tranche d'âge 25-29 ans où 22% des Caennais sont encore scolarisés contre seulement 9% ailleurs en France.

B.2 DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ DE LA POPULATION NON SCOLARISÉE DE PLUS DE 15 ANS

(en 2022)

Part des titulaires (en %)	Ville de Caen	France Métropolitaine
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	71 840	49 964 316
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	18%	20%
BEPC, brevet des collèges, DNB	5%	5%
CAP, BEP ou équivalent	18%	24%
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	15%	18%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +2	11%	11%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +3 ou bac +4	14%	10%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +5 ou plus	19%	12%

Parmi les Caennais de plus de 15 ans qui ne sont plus scolarisés, 44% ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette proportion est plus élevée que la moyenne nationale car seulement 33% des français qui ne sont plus scolarisés, ont obtenu, un tel diplôme.

L'écart par rapport à la moyenne française se fait surtout par rapport aux diplômes de niveau bac+5 ou plus, car 19% des Caennais possèdent un tel diplôme (12% au niveau national).



C. REVENUS ET PAUVRETÉ DES MÉNAGES EN 2022

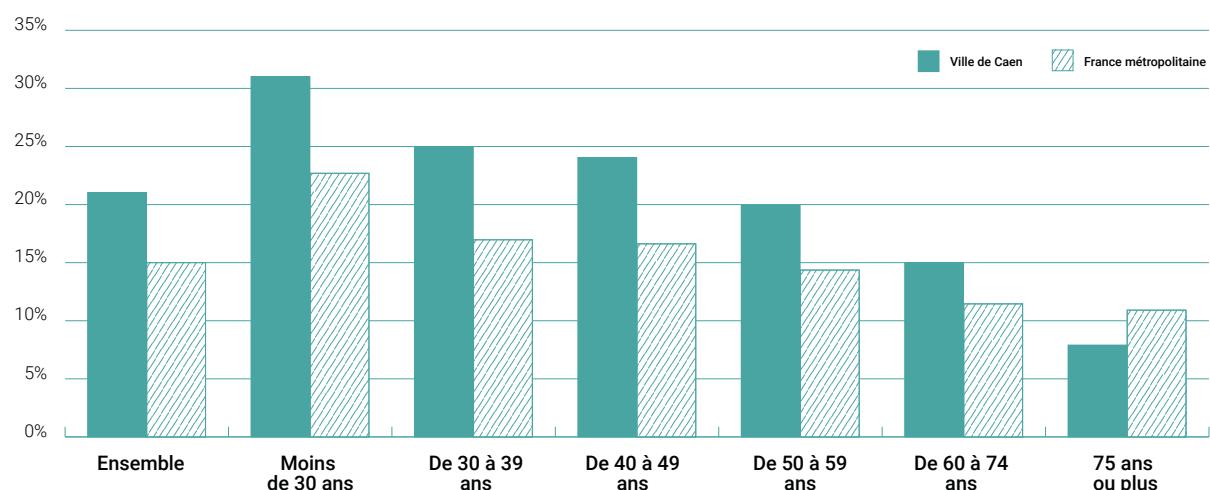
Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé à 60% du niveau de vie médian, soit un revenu de 1 288 € mensuel pour une personne vivant seule (seuil de pauvreté monétaire).

C.1 TAUX DE PAUVRETÉ PAR TRANCHE D'ÂGE DU RÉFÉRENT FISCAL

(en 2021)

Sur le territoire de la ville, le taux de pauvreté atteint 21% contre 15% au niveau national.

On retrouve ci-dessous le taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal.



Quelle que soit la tranche d'âge, le taux de pauvreté des Caennais est supérieur à la moyenne nationale, excepté chez les personnes de plus de 75 ans.

Comme au niveau national, ce sont les moins de 30 ans qui sont les plus touchés par la pauvreté. 31% des Caennais de moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté.

C.2 DISTRIBUTION DES REVENUS

(en 2021)

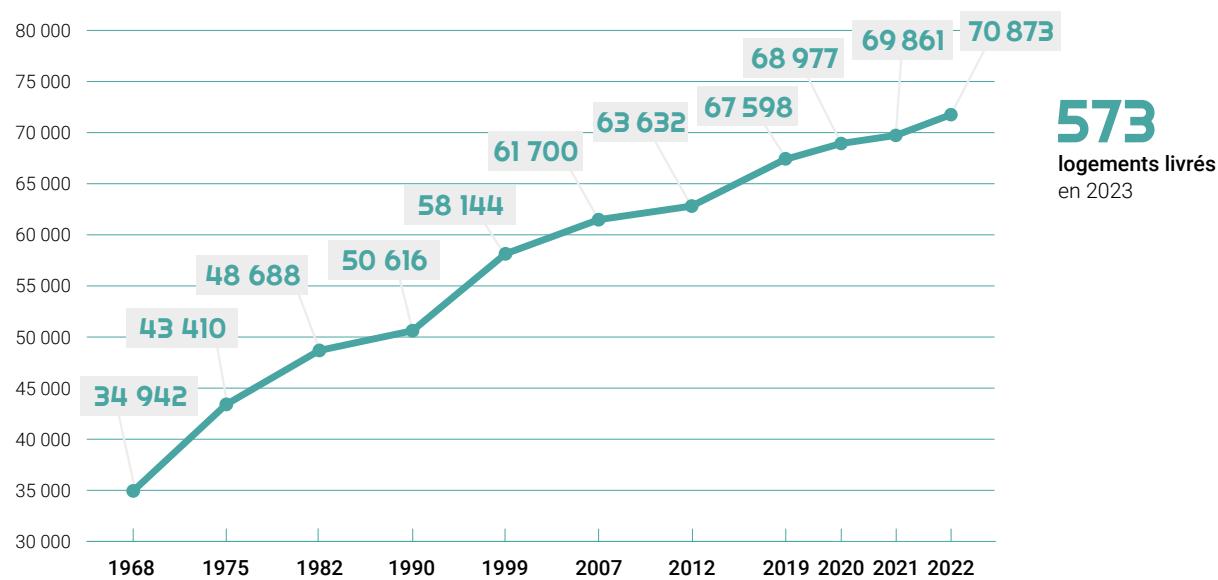
	Ville de Caen	France Métropolitaine
Médiane du revenu disponible (en €)	21 600	23 080
1 ^{er} décile (en €)	10 490	12 080
9 ^e décile (en €)	41 590	41 230
Rapport interdécile	4,0	3,4

Ce tableau permet de se rendre compte de la distribution des richesses sur le territoire et du niveau des inégalités. Le revenu médian des Caennais est inférieur à celui des Français. En revanche, la distribution des revenus est plus inégale. Les 10% des moins riches gagnent 1 590 € de moins par an que la moyenne nationale alors que les 10% des plus riches gagnent 360 € de plus par an.

Par conséquent, le rapport interdécile est plus élevé.

D. LOGEMENT EN 2022

D.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS



Le nombre de logement n'a fait que s'accroître depuis 1968. En un peu plus de 50 ans, il a presque doublé, il est passé de 34 942 à 70 873, soit une hausse de 665 logements par an.

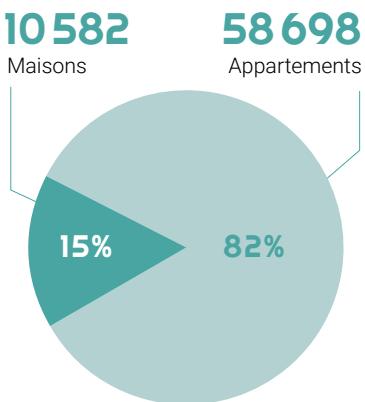
Cette courbe nous indique que la dynamique de construction de nouveaux logements s'est ralenti entre 1999 et 2013. En effet, en 14 ans, le nombre de logements n'a augmenté que de 5488, soit une hausse de 422 logements par an.

Depuis 2013, la construction de nouveaux logements est beaucoup plus dynamique puisque la Ville de Caen a augmenté son nombre de logements de 7241 en 8 ans (805 logements supplémentaires chaque année).

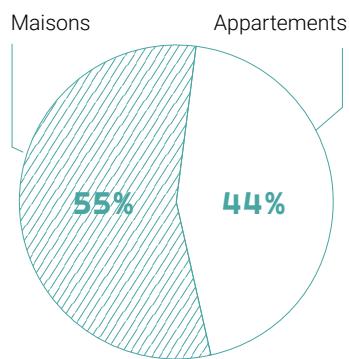


D.2 TYPE DE LOGEMENTS

Ville de Caen

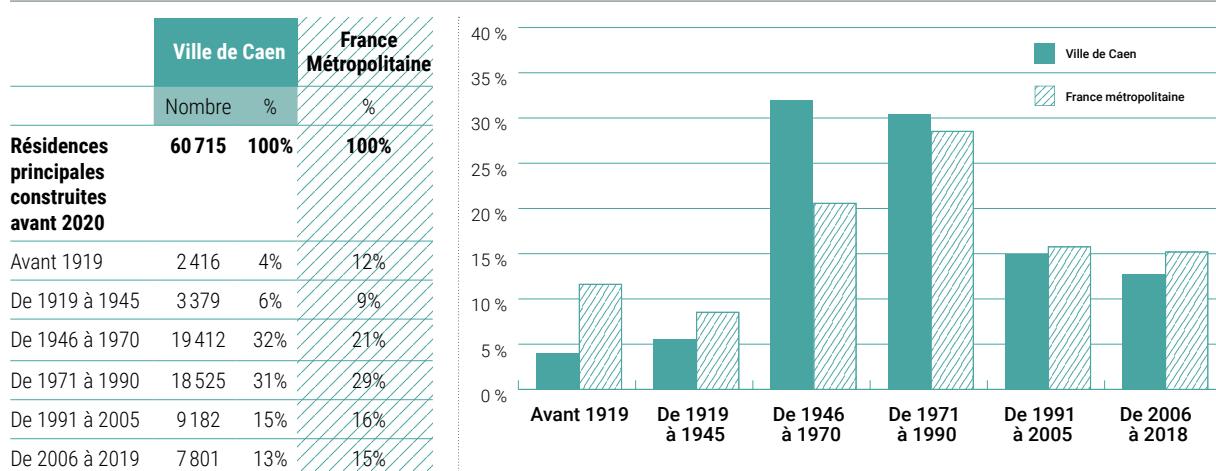


France Métropolitaine



Les logements à Caen sont à 82% des appartements. Cette statistique confirme son caractère urbain.

D.3 RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LA PÉRIODE D'ACHÈVEMENT



Plus du tiers des logements caennais a été construit lors de la période d'après-guerre. 32% des logements ont été construits entre 1946 et 1970. En France, ce sont seulement 21% des logements occupés actuellement qui ont été construits durant cette période. Cette disparité est due aux dégâts très importants infligés à la Ville de Caen lors de la Seconde Guerre mondiale et montre les efforts déployés par les habitants pour reconstruire Caen à la sortie de la guerre.

Le parc de logements construit avant la Seconde Guerre mondiale est donc réduit (10%) par rapport au reste de la France (20%).

Il a été montré précédemment que le rythme de construction de nouveaux logements avait ralenti entre 1999 et 2013. Le graphique ci-dessus montre que ce ralentissement fait qu'aujourd'hui les Caennais habitent dans des logements moins récents que le reste de la population française car seulement 13% des logements caennais ont été construits entre 2006 et 2019 contre 15% en France.

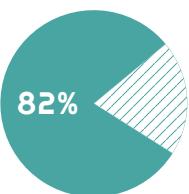
Toutefois, la construction de nouveaux logements est depuis très dynamique et la Ville de Caen est en train de rattraper son retard sur le reste de la France.

D.4 ANCIENNETÉ D'EMMÉNAGEMENT DES MÉNAGES DANS LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE

Personne habitant 1 an auparavant :

87727

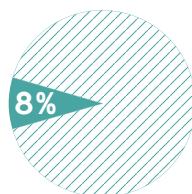
dans le même logement



France métropolitaine
90%

8 666

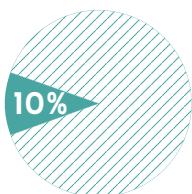
dans un autre logement de la même commune



France métropolitaine
4%

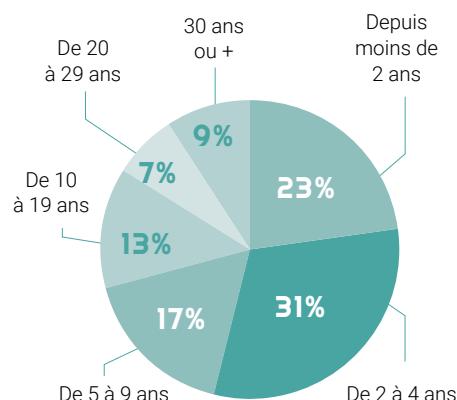
10 945

dans une autre commune



France métropolitaine
7%

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2022



Ces chiffres démontrent que les Caennais sont plus mobiles que l'ensemble de la population française. En effet, seulement 82% des Caennais habitaient il y a un an dans le même logement que celui qu'ils occupent aujourd'hui alors que pour le reste de la population, la proportion est de 90%.

Parmi les Caennais qui ont déménagé, seulement la moitié (56%) a changé de commune.

Si l'on regarde à plus long terme, 54% des ménages caennais occupent leur logement depuis moins de 4 ans (33% en France métropolitaine).

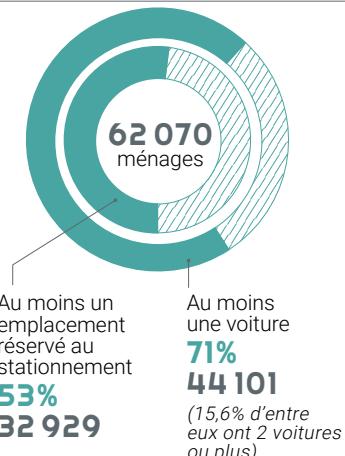
D.5 RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION

	Ville de Caen			France Métropolitaine		
	Nombre de ménages	%	Nombre de personnes	Ancienneté d'emménagement	%	Ancienneté d'emménagement
Ensemble	62 070	100	103 033	9,6	100	15,3
Propriétaire	18 528	30%	34 374	17,0	58%	20,2
Locataire	42 307	68%	66 379	6,5	40%	8,4
dont un logement HLM loué vide	12 941	21%	26 255	11,8	15%	12,4
Logé gratuitement	1 235	2%	2 280	7,8	2%	12,6

Les ménages caennais sont principalement locataires de leur résidence principale et en moyenne, ils ont emménagé dans cette location depuis un peu moins de 7 ans. Cette proportion de locataires par rapport au niveau national explique en partie la forte mobilité des Caennais observée au paragraphe précédent.

En effet, lorsqu'on est locataire, on reste moins longtemps dans son logement que lorsque l'on est propriétaire. Toutefois, les chiffres présentés ci-dessus démontrent que les Caennais ont tendance à déménager plus souvent que la moyenne métropolitaine car les propriétaires caennais ont 3,2 années d'ancienneté d'emménagement de moins que la moyenne des Français.

D.6 ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MÉNAGES



71% des ménages caennais disposent d'au moins un véhicule. En revanche le nombre de logements équipés d'au moins un emplacement réservé au stationnement est très inférieur à ce nombre puisqu'il est seulement de 52%.

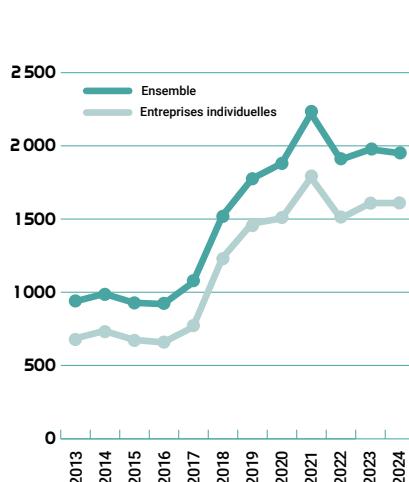
Par ailleurs, il est intéressant de noter que parmi les ménages qui ont au moins une voiture, seulement 15,4% des ménages ont 2 voitures ou plus.

E. DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES EN 2024

E.1 ÉVOLUTION DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Le nombre de créations d'entreprises était stable jusqu'en 2017. Les facilités de créations de micro-entreprises accordées par le gouvernement actuel ont permis une explosion des créations d'entreprises individuelles à partir de 2018. Cela est vrai à Caen, comme dans le reste de la France¹.

Évolution des créations d'entreprises



Nombre d'entreprises par secteur d'activité en 2023

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	9 747	100%	100%
Industrie manufacturière et autres	353	3,6%	6,2%
Construction	595	6,1%	11,3%
Commerces, transports, hébergement et restauration	2 199	22,6%	23,0%
Information et communication	418	4,3%	4,1%
Activités financières et d'assurance	591	6,1%	4,9%
Activités immobilières	531	5,4%	5,5%
Activités scientifiques et de service administratifs	1 862	19,1%	20,2%
Administration publique, enseignement, santé et social	2 051	21,0%	14,7%
Autres activités de services	1 147	11,8%	10,1%

1. L'année 2022 marque une baisse dans la progression des créations d'entreprises notamment par les entreprises individuelles.

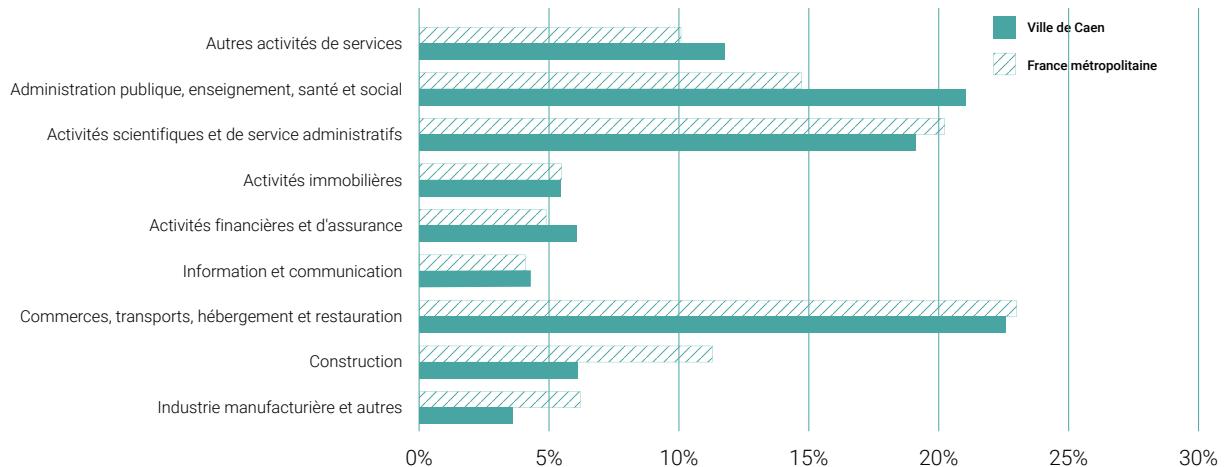
En 2023, Caen comptait 9 747 entreprises en activité. Les secteurs d'activités les plus représentés sont les activités de commerces, transports, hébergement et restauration, le secteur scientifique et de services administratifs ainsi que l'administration publique, l'enseignement, la santé et le social. Globalement, la répartition par secteur d'activité des entreprises

caennaises est comparable avec ce qui est constaté au niveau national.

La seule différence est la moindre représentation du secteur de la construction à Caen et la surreprésentation des entreprises des secteurs de l'enseignement, de la santé, du social et de l'administration publique.

E.2 NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Entreprises par secteur d'activité



F. POPULATION ACTIVE , EMPLOIS ET CHÔMAGE AU SENS DU RECENSEMENT EN 2022

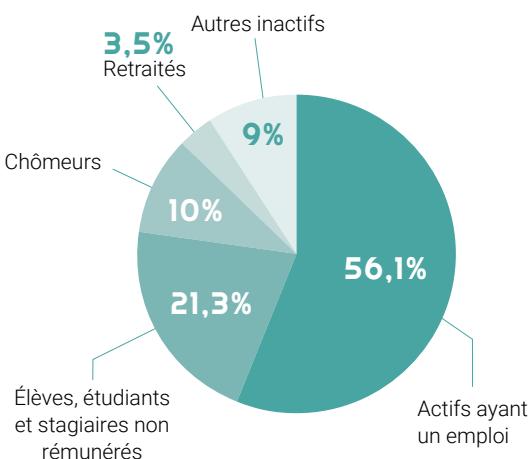
Les données suivantes sont issues du recensement de la population, elles dépendent donc des déclarations effectuées par les citoyens eux-mêmes. Par conséquent, les chiffres peuvent varier par rapport à ceux dont nous avons l'habitude, notamment sur la proportion de chômeurs.

En effet, les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeuses. En revanche, pour le bureau international du travail (BIT), être sans emploi signifie ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence. Ainsi, un chômeur au sens du recensement peut ne pas être un chômeur au sens du BIT car une personne ayant travaillé un petit peu se considérera sûrement au chômage si elle est par exemple activement à la recherche d'un autre emploi à temps plein.

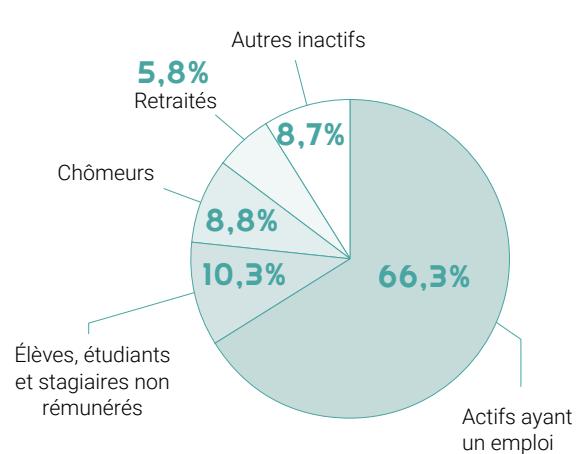


F.1 POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ

Ville de Caen



France Métropolitaine



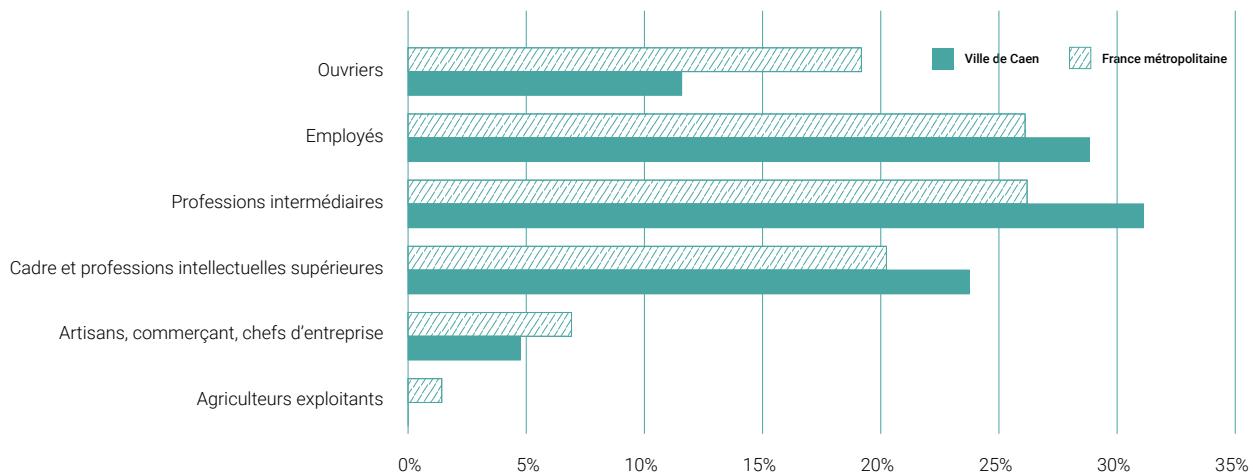
La Ville de Caen compte seulement 56,1% d'actifs ayant un emploi parmi sa population âgée de 15 à 64 ans (contre 66,3% de la population française). À contrario, la proportion d'élèves et d'étudiants atteint 21,3% à Caen contre 10,3% en France. Mis ensemble, a ces deux chiffres sont identiques à Caen et dans l'ensemble de la France métropolitaine (77,4% contre 76,6%).

F.2 EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

(en 2022)

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	77 463	100%	100%
Agriculteurs exploitants	121	0%	1%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3 656	5%	7%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	18 363	24%	20%
Professions intermédiaires	24 073	31%	26%
Employés	22 288	29%	26%
Ouvriers	8 962	12%	19%

Emplois par catégorie socioprofessionnelle



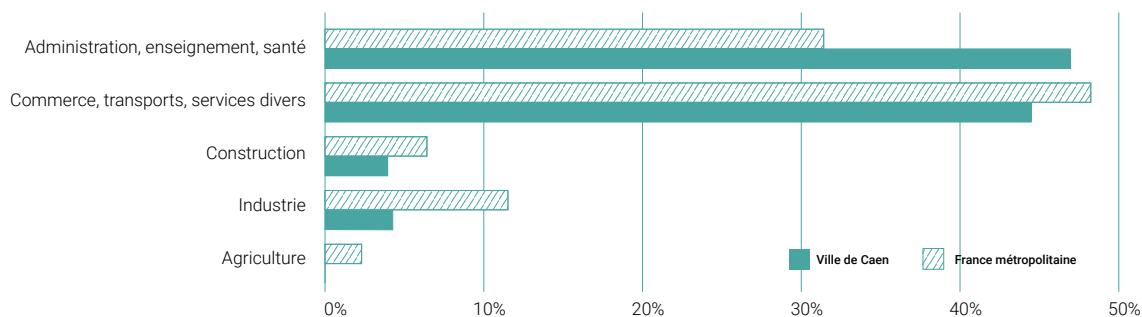
En comparaison avec la France métropolitaine, la Ville de Caen dispose de 40% de moins d'emplois ouvriers (12% contre 19%). En revanche, les emplois de cadres et les professions intermédiaires sont supérieurs sur le territoire communal (55%) par rapport à la France métropolitaine (46%).

F.3 EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en 2022)

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	77 464	100%	100%
Agriculture	177	0%	2%
Industrie	3 388	4%	12%
Construction	3 086	4%	7%
Commerce, transports, services divers	34 463	44%	48%
Administration, enseignement, santé	36 350	47%	31%

Emplois par secteur d'activité



La répartition des emplois par secteur d'activité montre que presque la moitié des emplois caennais concernent les secteurs de l'administration, de l'enseignement et de la santé. C'est 16 points de plus que leur proportion au niveau national.

En revanche, les secteurs de la construction et de l'industrie sont sous-représentés.



F.4 STATUT ET CONDITION D'EMPLOI

	Ville de Caen	France Métropolitaine	
	Nombre	%	%
Ensemble	42756	100%	100%
Salariés	37768	88%	86%
Titulaires de la fonction publique et CDI	27663	65%	73%
CDD	5807	14%	8%
Intérim	1129	3%	2%
Emplois aidés	227	1%	0%
Apprentissage - Stage	2942	7%	3%
Non Salariés	4988	12%	14%
Indépendants	3122	7%	8%
Employeurs	1772	4%	5%
Aides familiaux	94	0%	0%

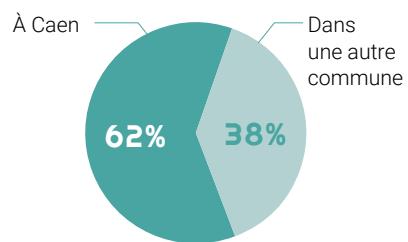
Sur 100 actifs caennais ayant un emploi, 88% sont salariés et 12% ne le sont pas. Lorsqu'ils ne sont pas salariés, ces actifs sont au 2/3 des indépendants et pour 1/3 des employeurs. Cette proportion est sensiblement identique à celle qu'on retrouve sur l'ensemble du territoire métropolitain.

On remarque en revanche que les emplois des actifs caennais sont plus précaires que ceux de l'ensemble des Français. En effet, seulement 65% des actifs sont soit titulaires de la fonction publique, soit en CDI alors que 73% des actifs français possèdent ce statut.

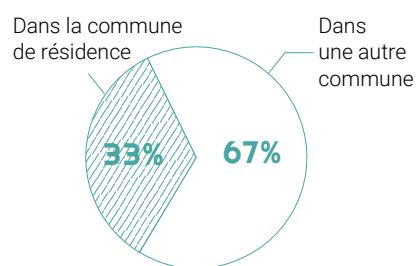
Par conséquent, les actifs caennais possèdent plus souvent un contrat à durée déterminée que l'ensemble des actifs français.

On remarque également que la proportion d'actifs en apprentissage ou en stage est plus importante à Caen qu'ailleurs. Cela est dû à la jeunesse de la population et au nombre important d'étudiants.

F.5 LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS CAENNAIS



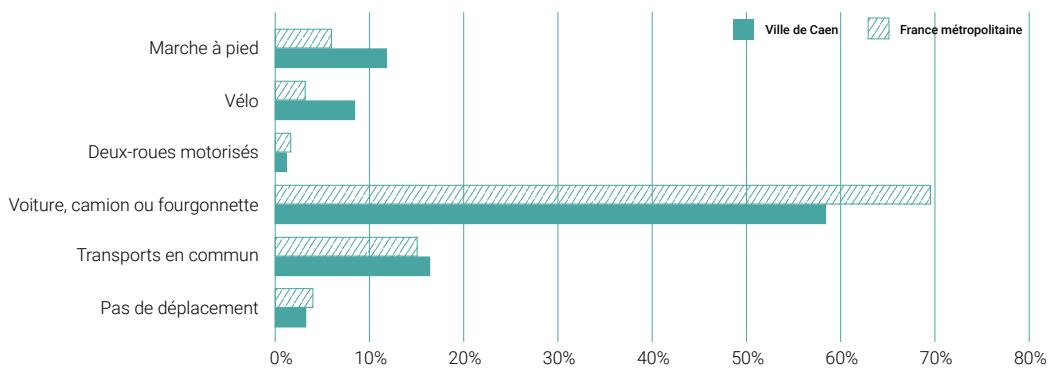
Lieu de travail des actifs métropolitains



La concentration d'emplois sur le territoire de Caen permet aux Caennais de bénéficier de conditions de travail agréables car ils ont moins de déplacements à faire. 62% des Caennais ont l'opportunité de travailler directement dans leur commune de résidence.

Ce n'est pas le cas pour tous les Français qui, pour 2/3 d'entre eux, doivent se déplacer dans une autre commune que celle de leur résidence pour aller travailler.

F.6 MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS POUR SE RENDRE AU TRAVAIL



La proximité du lieu de travail des actifs caennais leur permet de se rendre au travail à pied ou à vélo. Ce sont 20% des actifs qui utilisent ces moyens de déplacements. C'est plus que deux fois plus que la moyenne des Français. Par conséquent, les Caennais utilisent un peu moins la voiture même si elle reste leur premier moyen de transport (58%).



Rue piétonne du centre-ville, été 2025

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

LE MAIRE



ARISTIDE OLIVIER

Maire de Caen

LES ADJOINTS AU MAIRE



AMANDINE GOGUILLO

1^{re} adjointe
Éducation, égalité des chances,
famille et petite enfance



NICOLAS JOYAU

2^e adjoint
Urbanisme, habitat et
renouvellement urbain



SOPHIE SIMONNET

3^e adjointe
Participation citoyenne, proximité, vie
associative et politique de la ville



LUDWIG WILLAUME

4^e adjoint
Espaces publics et qualité
du cadre de vie



GÉRARD HURELLE

5^e adjoint
Solidarités, lien intergénérationnel,
santé et handicap



NATHALIE BOURHIS

6^e adjointe
Ressources humaines, formation,
affaires générales et sports



MICHEL LE LAN

7^e adjoint
Finances, marchés et
commande publique



CÉCILE COTTENCEAU

8^e adjointe
Relations internationales et tourisme



NICOLAS ESCACH

9^e adjoint
Ville durable et transition écologique



CAMILLE VERNET

10^e adjointe
Commerce et artisanat



PATRICK NICOLLE

11^e adjoint
Culture et patrimoine

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUES SPÉCIAUX



GABIN MAUGARD

Attractivité et organisation
du millénaire de Caen



PATRICK JEANNENEZ

Prévention et sécurité routière,
plan de stationnement et de
circulation, plans de secours



STÉPHANIE GUILLOU

Sécurité et accessibilité des
établissements recevant du public



DOMINIQUE GOUTTE

Actions en relation avec
le pôle d'enseignement
supérieur et de recherche



VÉRONIQUE DEBELLE

Accompagnement du bien vieillir à Caen

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS DE QUARTIER



VIRGINIE AVICE

Calvaire-Saint-Pierre, Université



GINETTE BERNIÈRE

Pierre-Heuzé



BRUNO COUTANCEAU

Maladrerie/Saint-Paul
Saint-Gabriel



DOMINIQUE DUVAL

Chemin-Vert



**THÉOPHILE
KANZA MIA DIYEKA**

Guérinière



AGNÈS MARRETEUX

Sainte-Thérèse
Demi-Lune/Vaucelles



GABIN MAUGARD

Centre-ville
Le Port/Saint-Jean
Saint-Julien



MARC MILLET

Folie-Couvrechef



MORGAN TAILLEBOSQ

Hastings/Haie-Vigné
Saint-Ouen



RUDY NIEWIADOMSKI

Grâce-de-Dieu



PASCAL PIMONT

Saint-Jean-Eudes
Saint-Gilles
Presqu'île/Calmette



ÉMILIE ROCHEFORT

Venoix/Beaulieu

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ

	JOËL BRUNEAU		SONIA DE LA PROVOTÉ		BRIGITTE BARILLON
	EMMANUEL RENARD		BÉATRICE GUIGUES		CORINNE VILLECHALANE
	VIRGINIE CRONIER		LYNDA LAHALLE		JACQUELINE MARTIN
	CHRISTIAN NELLE		RICHARD LECAPLAIN		CHRISTINE LELONG
	JEAN-CLAUDE VARIN		ANTOINE AOUN		KATARINA COLLAS

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MINORITÉ

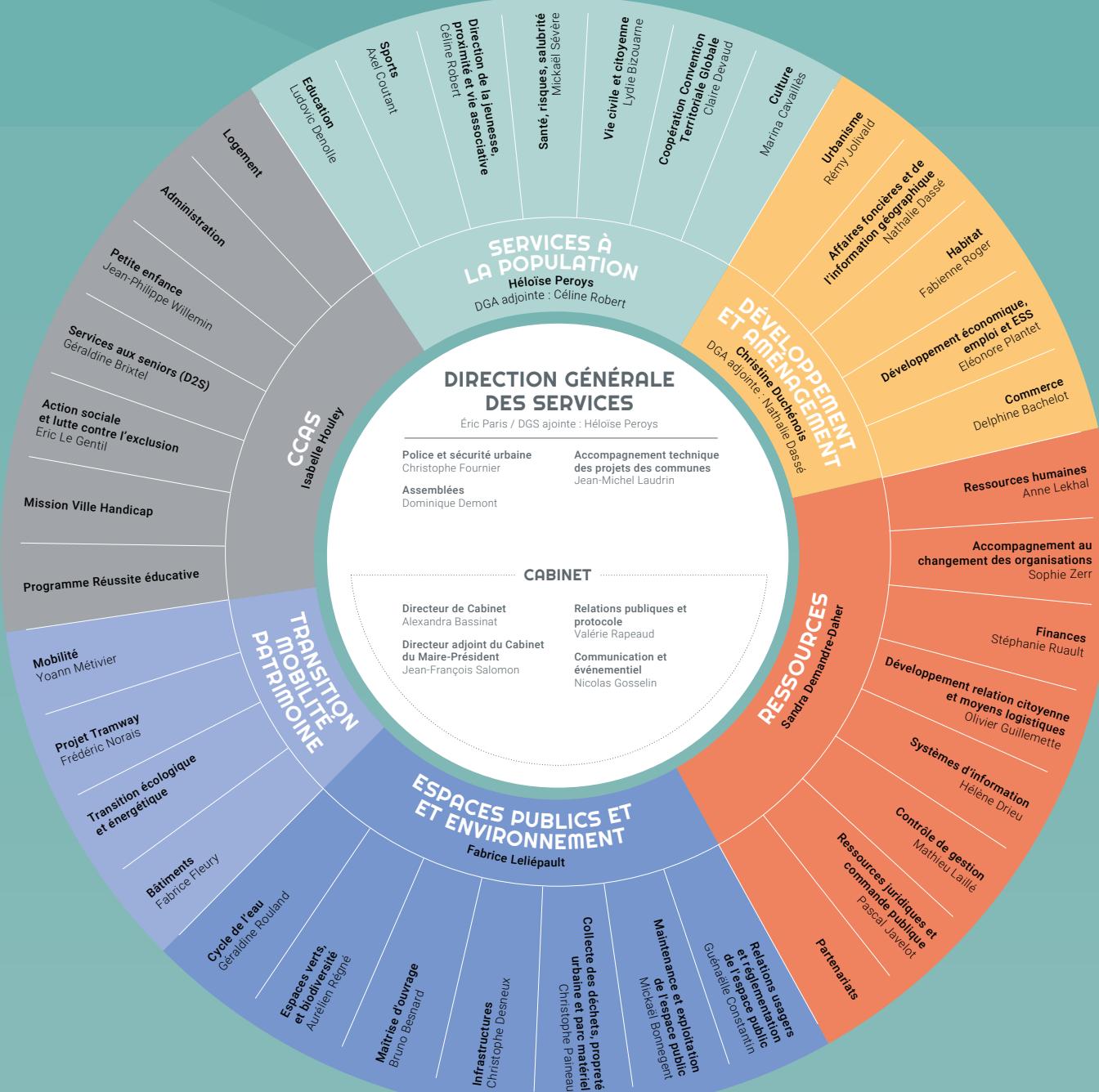
	RUDY L'ORPHELIN		ALEXANDRA BELDJOUDI		FRANCIS JOLY
	BÉATRICE HOVNANIAN		XAVIER LE COUTOUR		CÉLINE PAIN
	LILIAN BELLET		LAURENCE MAUNOURY		GILLES DETERVILLE
	ANNIE ANNE		AURÉLIEN GUIDI		ANDRÉ HENRY

CAEN ET SES QUARTIERS

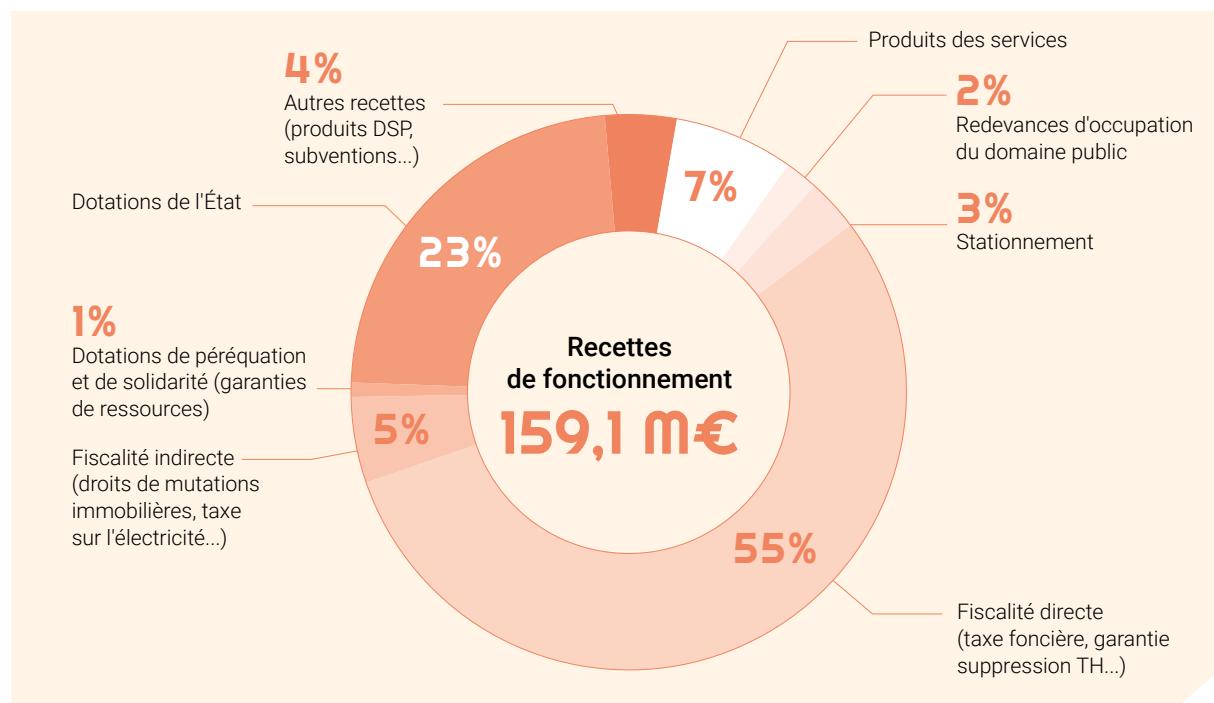


N 0 0,5 1 1,5

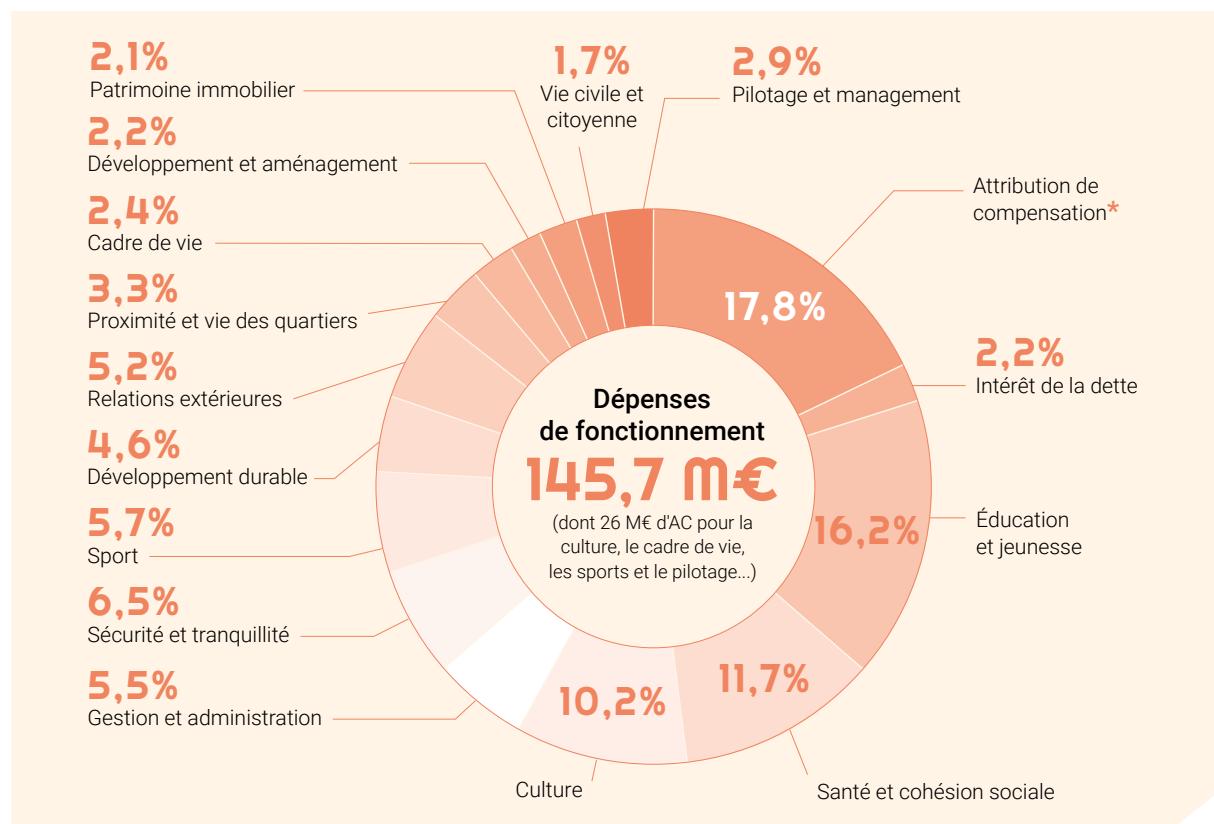
ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DES SERVICES



D'OU VIENT L'ARGENT ?



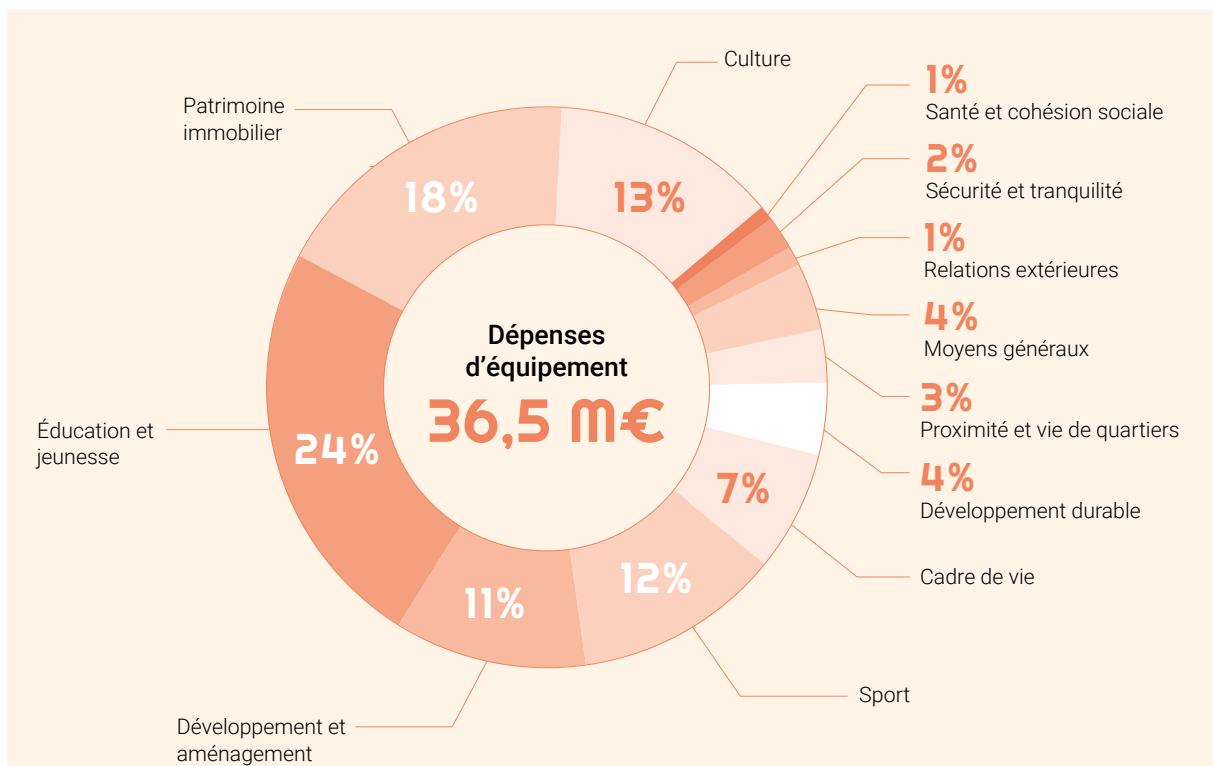
OÙ VA L'ARGENT ?



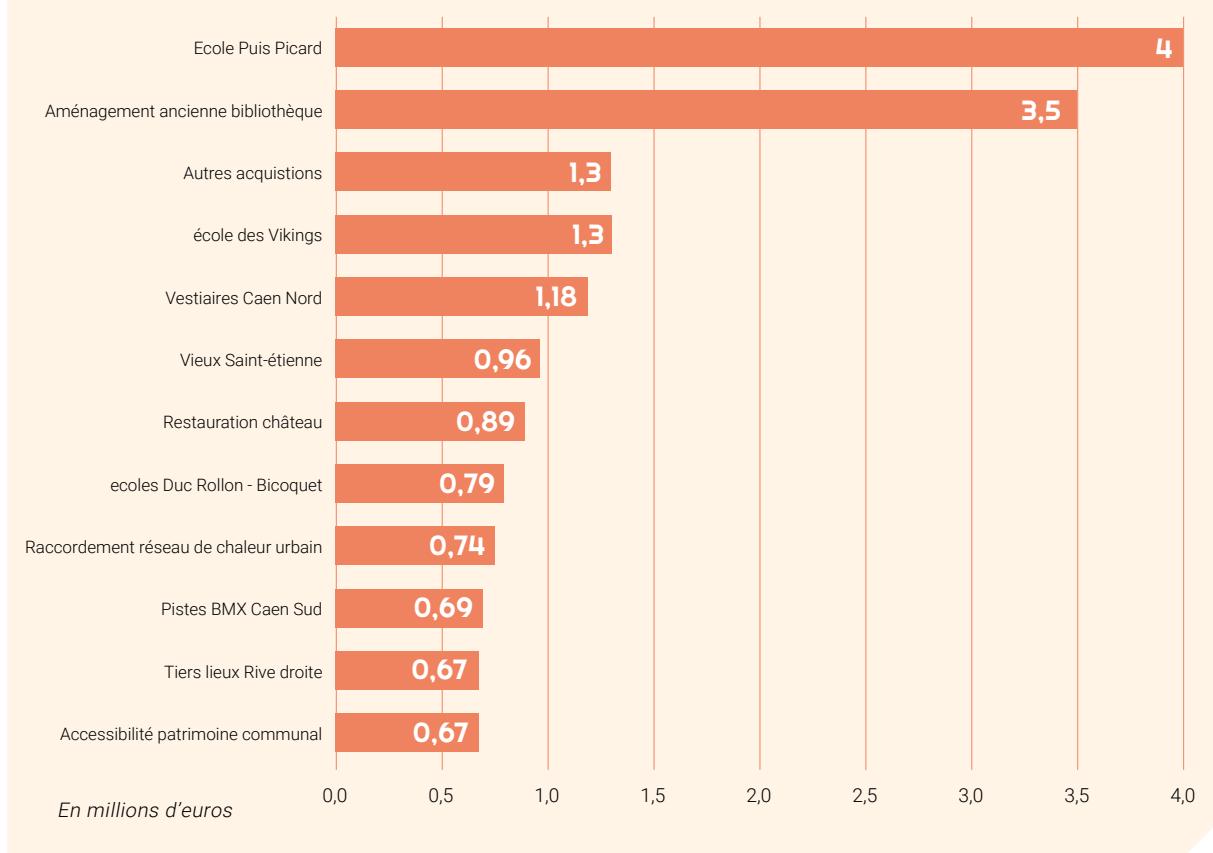
* LE SAVIEZ-VOUS ?

L'attribution de compensation est un transfert financier entre la Ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la mer. Cette attribution de compensation est un solde. C'est la différence entre la fiscalité (ressources) et les dépenses (charges) transférées. Son montant est figé tant qu'il n'y a pas de transfert de nouvelles compétences vers la communauté urbaine.

COMMENT LA VILLE DE CAEN INVESTIT POUR VOTRE FUTUR



PALMARÈS DES PRINCIPALES DÉPENSES PRÉVUES POUR 2026





MÉMO LE CADRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Cette partie permet de comprendre comment s'organise la planification financière et avec quelles contraintes.

1. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE

L'ENJEU

L'enjeu pour l'équipe municipale est d'assurer une gestion financière efficiente permettant de garantir les équilibres budgétaires à long terme et une allocation performante de nos ressources. La mise en œuvre méthodologique de cet enjeu crucial est la mission première de la direction des finances. Elle travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des directions de la Ville pour partager la bonne réalisation de cet objectif.

LA MÉTHODE

Le cadre budgétaire et financier de la Ville de Caen s'inscrit dans une triple temporalité : long terme, moyen terme et annuelle.

Même si la seule obligation légale définie par les textes considère l'annualité du processus budgétaire, il est évident que les bonnes pratiques financières exigent de travailler dans un cadre pluriannuel. Pour ce faire, la Ville de Caen réalise différents documents cadres qui lui permettent de planifier ses budgets et notamment de veiller au respect des règles budgétaires sur le long terme.

LE CADRE GÉNÉRAL DE LA PLANIFICATION



1.1 LA PLANIFICATION FINANCIÈRE DE LONG TERME

Selon le souhait des élus, la direction des finances met en œuvre un certain nombre d'outils pour suivre efficacement la planification financière de long terme, notamment les investissements programmés sur le mandat, et assurer un équilibre sain de ses finances.

Cette planification stratégique s'inscrit généralement sur 6 ans. Elle repose sur 4 grands documents cadres.

LE PLAN DE MANDAT

Un plan de mandat est un document de référence qui priorise les engagements des nouveaux élus et les décline en projets concrets.

Il synthétise et simplifie la lecture des différentes politiques publiques menées. Il propose ainsi d'appréhender la diversité et la complexité des missions publiques assumées par la Ville de Caen. C'est un appui à l'établissement d'un projet d'administration.

LE PROJET D'ADMINISTRATION

Le projet d'administration reprend à son compte le plan de mandat tel qu'il a été défini par l'équipe municipale. Il est la traduction des objectifs stratégiques et des projets souhaités par les élus.

Le projet d'administration sert de support pour construire les projets des directions pour les années à venir. Les projets de directions sont élaborés pour une durée identique à celle du plan de mandat. Ils sont révisés régulièrement pour s'assurer du bon alignement stratégique des plans d'actions de chacune des directions. Son suivi étant continu, les projets de directions peuvent être revus et ajustés tous les ans pour assurer une amélioration des actions produites par la collectivité.

LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

La mise en œuvre d'une prospective financière est un préalable indispensable à la structuration de tout suivi budgétaire efficace. Une prospective financière se distingue par son niveau « macro ». Elle a pour objectif de poser de grandes hypothèses sur les principales masses du budget de la collectivité et de tenir compte des orientations politiques sur les sujets financiers, notamment au travers de différents ratios de gestion (endettement, épargne brute, investissement...). De cette prospective financière, qui s'établit sur la durée d'un mandat (6 ans) se dégagent les capacités futures de la collectivité à porter ses investissements permettant ainsi d'identifier le respect des contraintes de gestion sur le long terme (ratios de pilotage) et des contraintes légales (équilibre budgétaire). Ces points sont développés dans la partie intitulée « organisation budgétaire ».

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le montant des investissements possibles pendant la durée du mandat (6 ans) est ainsi défini par l'établissement de la prospective financière qui est le document cadre de long terme pour les élus et la direction financière.

Le plan pluriannuel des investissements (PPI) est quant à lui un document permettant d'affiner le choix des investissements retenus et de calibrer leur exécution sur la durée du mandat. En ce sens, le PPI est un détail du montant des investissements prévus dans le cadre de la prospective financière.

Le PPI peut également s'analyser comme un plafond maximal d'engagement à l'échelle du mandat. Il est révisé régulièrement en fonction du contexte macroéconomique et local.

L'inscription des dépenses dans les budgets annuels sera faite en fonction des choix politiques annuels, notamment définis à partir des éléments suivants :

- Niveaux d'épargne issus de la section de fonctionnement
- Niveaux de subvention sur les projets
- Urgences
- Évolution du montage des projets
- Coût de l'endettement

La prospective financière et le PPI sont donc bien deux outils dynamiques, vivants, dans le sens où ils s'adaptent sans cesse aux évolutions macro (croissance, Loi de Finances votée par l'Etat...) et micro (progression des recettes fiscales, estimation des travaux...). Ils font l'objet de mises à jour régulières à chaque fois que le contexte l'exige.

1.2 LA PLANIFICATION À MOYEN TERME

Au-delà de la planification à long terme, les collectivités peuvent utilement mettre en œuvre des outils de pilotage leur permettant de faire l'intermédiaire entre la planification de long terme (prospective et PPI) et le budget annuel.

Le budget à moyen terme et la programmation pluriannuelle de fonctionnement permettent de faire le lien entre une vision longue et une vision courte. Il permet aux directions d'avoir une visibilité sur une durée supérieure à un an, rendant le pilotage plus aisés que ce soit dans une perspective de déploiement de nouveaux projets nécessitant des crédits pluriannuels ou dans une perspective d'économies budgétaires qui réclame du temps dans la mise en œuvre.

De telles pratiques sont en cours de réflexion. Elles permettront aux directions de la collectivité de parfaire leurs outils de pilotage et de gestion.

1.3 LE CADRE BUDGÉTAIRE ANNUEL

Cette partie présente de façon volontairement succincte les principales règles qui régissent la gestion comptable et budgétaire. Le lecteur intéressé pourra trouver des informations plus détaillées sur caen.fr dans le document intitulé « règlement budgétaire et financier ».



Tenue du Conseil municipal en salle des gardes, mars 2025

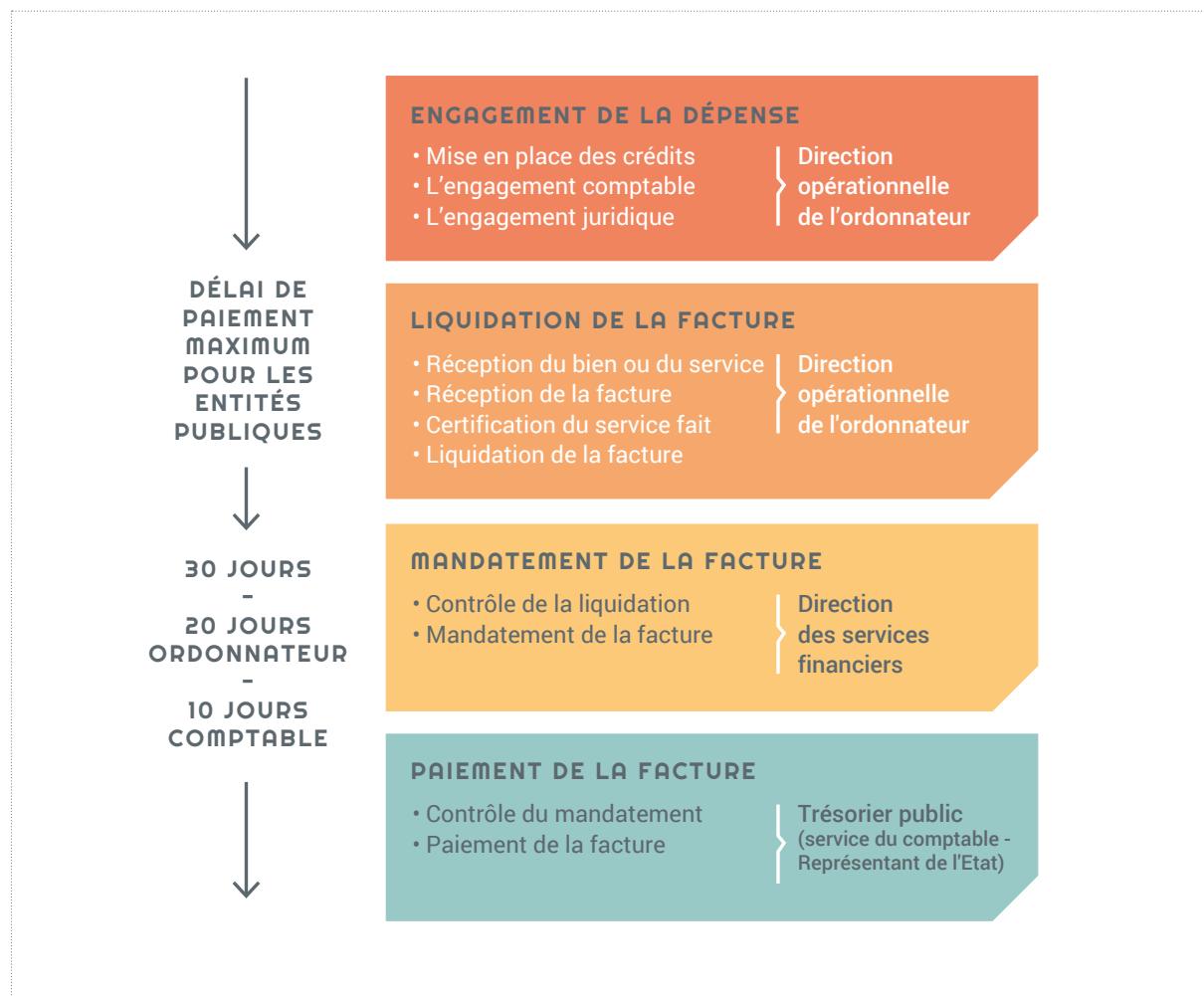
2. L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE

LA SÉPARATION ORDONNATEUR/COMPTABLE

L'ordonnateur (Le Maire) est la personne qui décide de l'opportunité de la dépense, dans la limite des budgets votés en assemblée délibérante, alors que le comptable (fonctionnaire de l'État) est la personne qui paye la dépense après divers contrôles. Vous trouverez ci-dessous un schéma vous permettant d'appréhender l'organisation comptable (chaîne comptable).

Sans entrer dans le détail des responsabilités et limites incombant à chacune des parties, il faut savoir que la comptabilité tenue par l'ordonnateur est une comptabilité en « partie simple », ce qui signifie que seuls certains comptes sont mouvementés (1, 2, 6, 7). Les comptes de tiers et de trésorerie sont tenus par le seul comptable. Notons que le plan de comptes normalisé utilisé par les collectivités territoriales s'inspire largement du plan comptable général de 1982, il y a donc assez peu de différences avec le privé. En ce qui concerne la Ville de Caen, c'est le plan de compte associé à l'instruction comptable M57 qui est utilisé depuis le 1^{er} janvier 2021.

La comptabilité de l'ordonnateur est retracée chaque année dans un « compte administratif » et la comptabilité du comptable public dans un « compte de gestion ». Il existe des expérimentations pour évoluer vers un compte financier unique qui permettrait aux citoyens et aux élus de disposer d'une information comptable complète et exhaustive (vision compte de résultat et bilan). La Ville de Caen s'est engagée dans la démarche mais celle-ci est pour l'instant reportée par les services de l'Etat du fait de la crise sanitaire.



2.1 LES PRINCIPES BUDGÉTAIRES

Le budget est l'acte par lequel l'autorité locale prévoit et autorise les recettes et dépenses de la collectivité pour une année. Il est préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité. Le budget est un acte politique car c'est une traduction financière et comptable des choix politiques de gestion. Le budget est un acte de prévision. En fonction de la situation passée et des événements prévisibles pour l'année à venir, il évalue les dépenses et les recettes de l'année à venir. Mais le budget est aussi un acte juridique d'autorisation. Sans cet acte, une collectivité ne peut faire aucune dépense.

Acte de prévision et d'autorisation, le budget a un caractère limitatif en ce qui concerne les dépenses et évaluatif en ce qui concerne les recettes.

Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Le vote et l'exécution du budget de l'ensemble des collectivités territoriales sont encadrés par un corpus législatif et réglementaire. Le contrôle de légalité effectué par les services de l'Etat décentralisé (préfecture pour le département), veille au respect de ces règles et a le pouvoir d'invalider les documents budgétaires soumis à son approbation qui seraient non conformes aux textes.

La présentation du budget des collectivités doit respecter différents principes budgétaires. Ces principes sont issus du droit budgétaire classique. Pour les collectivités territoriales, les principes budgétaires sont au nombre de 6. Deux principes budgétaires régissent les règles de présentation des budgets locaux (unité, universalité). Quatre principes régissent les règles d'adoption des budgets locaux (antériorité, annualité, équilibre et spécialité). D'autres principes budgétaires complètent ces 6 principes fondamentaux (sincérité, prudence...). Le respect de ce cadre et de ces principes budgétaires fait l'objet d'une surveillance rigoureuse du préfet et des Chambres régionales des comptes (CRC).

Chacun de ces principes accepte des dérogations. Celles-ci sont mentionnées dans le règlement budgétaire et financier.

L'UNITÉ BUDGÉTAIRE

Le principe d'unité budgétaire est le principe selon lequel les dépenses et les recettes doivent figurer dans un seul document, mais ce document doit retracer toutes les dépenses et les recettes de façon séparée et détaillée, chacune d'entre elles y figurant pour son montant intégral.

L'exigence d'un budget présenté avec la totalité des recettes et des dépenses exprime l'impossibilité de réaliser des compensations entre ces deux natures d'opérations de sorte que le document budgétaire permet d'avoir une vue complète des opérations comptables de la collectivité.

L'exigence de transparence de l'ensemble des opérations financières réalisées par une administration publique guide ce principe et donne la possibilité d'un contrôle exhaustif de la part des services préfectoraux mais également de l'ensemble des citoyens.

L'UNIVERSALITÉ BUDGÉTAIRE

Le principe d'universalité budgétaire revêt une double acceptation. C'est un principe de non contraction/non compensation des dépenses et des recettes mais c'est aussi un principe de non affectation des recettes aux dépenses. Le premier exige que les dépenses et les recettes soient inscrites et exécutées pour leur montant brut. C'est pourquoi cette règle est aussi appelée la « règle du produit brut ». Les dépenses et les recettes sont donc inscrites sans contraction entre elles (hormis le cas particulier lié aux avoirs sur factures). Le second interdit qu'une recette autorisée par le budget soit affectée à une dépense budgétaire prédéterminée. Toute recette a vocation à financer n'importe quelle dépense (l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses).

L'ANTÉRIORITÉ

La règle de l'antériorité découle de la combinaison du principe de l'annualité et de la définition du budget comme acte d'autorisation. Elle signifie que le vote du budget doit intervenir avant le début de l'exercice qu'il concerne. Concrètement, l'établissement et le vote du budget doit intervenir avant la période d'exécution, donc avant le 1^{er} janvier. Cependant, la réglementation prévoit qu'un budget peut être voté jusqu'au 15 avril de l'année en cours et lors d'une année de renouvellement des organes délibérants, avant le 30 avril. Cela permet d'assurer la continuité du service public et d'éviter un arrêt brutal de la vie de la collectivité.

L'ANNUALITÉ BUDGÉTAIRE

Le budget prévoit et autorise les dépenses et les recettes pour une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le budget s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le principe d'équilibre budgétaire oblige les collectivités à présenter un budget dont les dépenses sont égales aux recettes. Ce principe, fondamental, est présenté en détail dans la partie suivante.

LA SPÉCIALITÉ DES DÉPENSES

Ce principe consiste à autoriser une dépense pour un objet particulier (charges générales, salaires, subventions...). Les crédits sont affectés à un ensemble de services et sont regroupés par chapitre groupant des dépenses de même nature.

LA SINCÉRITÉ BUDGÉTAIRE

Ce principe suppose que l'ensemble des produits et des charges ait été évalué de façon sincère.

2.2 LA STRUCTURATION BUDGÉTAIRE

Le premier élément de structuration d'un budget est la séparation en deux parties : une **section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Les figures ci-dessous illustrent cette première distinction.

Structure budgétaire d'un budget de collectivité locale

SÉPARATION EN SECTION

LES CLASSES DE COMPTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES 6	RECETTES 7
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES 1 et 2	RECETTES 1 et 2

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la collectivité, celles qui reviennent chaque année, que ce soit en dépenses ou en recettes. Les comptes utilisés sont les comptes de classe 6 (dépenses ou charges) et de classe 7 (recettes ou ressources).

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions mobilières et immobilières ou les travaux nouveaux. Les comptes utilisés sont les comptes de classe 1 et 2.

Articulation entre sections, règles d'équilibre et contraintes de gestion

Les schémas ci-dessous permettent une compréhension directe des mécanismes en jeu. L'articulation entre les deux sections peut ainsi être présentée à la fois par une approche « comptable » et par une approche plus « financière ».

Articulation entre les sections d'un budget



Ainsi, les ressources d'exploitation de la collectivité, généralement supérieures à ses charges d'exploitation, permettent de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) ou épargne brute (EB) qui est transférée en section d'investissement (approche financière) pour le financement de ses investissements. Ce transfert se fait comptablement par le jeu d'écritures des dotations aux amortissements et le virement à la section d'investissement (approche comptable).

L'approche comptable permet d'appréhender les contraintes réglementaires de vote des budgets locaux.

L'approche financière permet d'appréhender un premier niveau d'analyse financière et les contraintes de gestion d'une collectivité.

Les contraintes réglementaires sont liées au principe budgétaire d'équilibre. C'est l'un des principes auxquels les collectivités territoriales sont soumises pour le vote de leur budget (cf. partie supra).

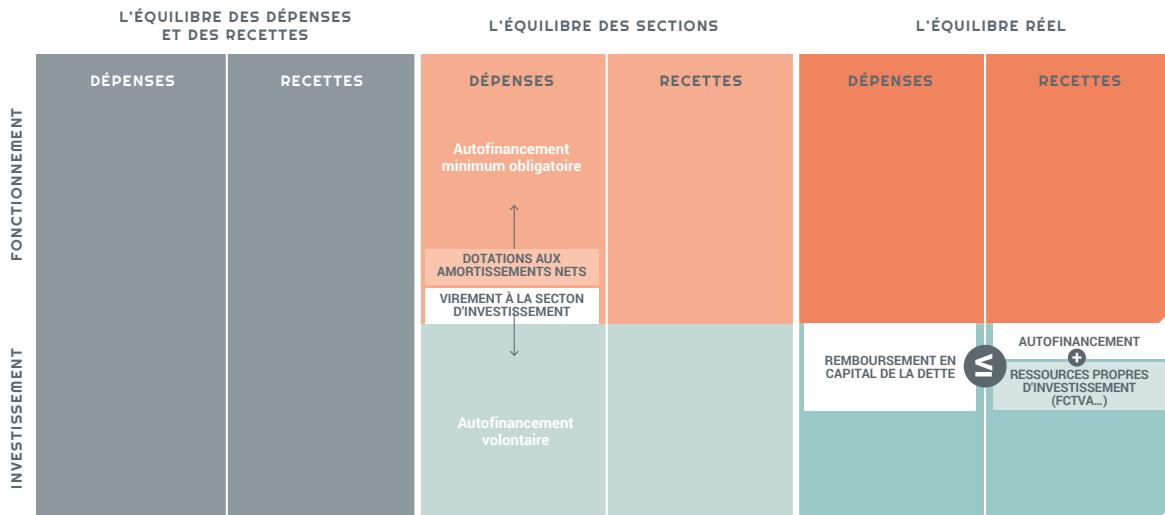
Ce principe budgétaire dispose qu'un budget est réputé à l'équilibre s'il respecte les 3 conditions suivantes :

1. L'équilibre des dépenses et des recettes toutes sections confondues.
2. L'équilibre à l'intérieur de chacune des sections, fonctionnement et investissement. Cette condition crée une obligation de dégager des ressources en surplus des charges d'exploitation pour couvrir l'inscription des dotations aux amortissements (nets). C'est ce qu'on appelle la contrainte d'autofinancement minimum obligatoire.
3. L'équilibre réel, c'est-à-dire la couverture des dépenses de remboursement en capital de la dette par des ressources propres d'investissement (CAF + ressources définitives d'investissement telle que le FCTVA et certaines dotations).

Cette dernière contrainte n'est pas sans rappeler la notion de « règle d'or » que le gouvernement souhaitait appliquer au budget de l'État. Notons que la mise en application concrète de cette idée a été pour l'instant reportée par l'État, la situation de ses finances ne lui permettant pas de l'envisager. Elle est par contre bien effective pour les administrations publiques locales.

Afin de respecter le principe d'équilibre budgétaire, il convient également, au-delà de ces trois éléments, que l'évaluation des dépenses et des recettes soit sincère. Les graphiques ci-après schématisent ces trois notions.

Le principe d'équilibre budgétaire



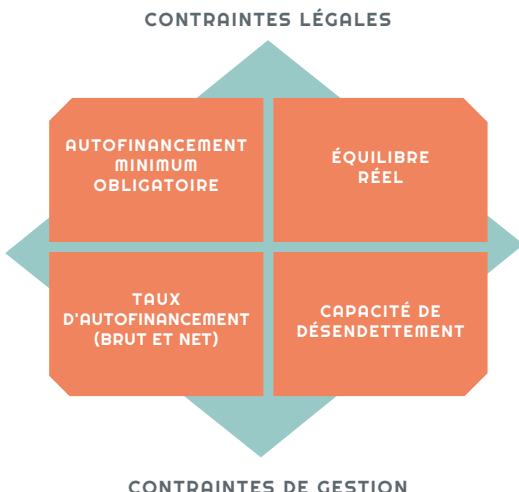
La présentation des contraintes réglementaires est essentielle pour introduire les contraintes de gestion. Même si ces dernières correspondent aux choix de chaque collectivité quant à leur niveau, elles répondent néanmoins à des valeurs de référence à ne pas dépasser.

Les principaux indicateurs sont :

- Le taux d'épargne brute (Epargne brute/Recettes réelles de fonctionnement). C'est un solde intermédiaire de gestion pivot en analyse financière. Son niveau de référence est de 10%. Il ne doit pas descendre en dessous de 5%,
- L'épargne nette. Elle correspond à l'épargne brute à laquelle on retranche le remboursement en capital de la dette. Elle doit être idéalement supérieure à 0. Le taux d'épargne nette doit donc également être positif,
- La capacité de désendettement (Epargne brute/Stock de la dette en capital). Ce ratio mesure le temps (en années) qu'une collectivité mettrait à rembourser sa dette si elle devait y consacrer l'ensemble de son épargne brute. Son niveau ne doit jamais être supérieur à 15 ans (qui représente la durée moyenne des emprunts contractés par les collectivités territoriales).

La matrice ci-dessous permet d'avoir une vision synoptique des contraintes réglementaires et de gestion qui s'imposent aux collectivités territoriales. Ces précisions, certes théoriques, permettent de mieux apprécier la situation financière de la Ville de Caen.

Contraintes légales et contraintes de gestion d'une collectivité locale



LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET SON CALENDRIER

Le vote d'un budget est le résultat d'un long processus transversal et obligatoire. Sa maîtrise est donc primordiale pour permettre de présenter un document fiable et dans les délais impartis (le 15 avril). Il est organisé autour de 4 grandes phases. Le schéma ci-dessous vous en présente les principales étapes.



LA GESTION DES AP/CP

La gestion en AP/CP, contrairement aux documents cités préalablement, n'est pas un document de projection mais un outil réglementaire de suivi et de vote de la section d'investissement d'un budget. Elle est bien souvent mise en œuvre pour permettre de se conformer aux règles liées à la comptabilité d'engagement. C'est donc un outil juridique d'exécution des investissements d'une collectivité.

La gestion pluriannuelle repose sur l'identification d'autorisations de programme (AP) au sein de la section d'investissement. Constitue un programme pluriannuel, une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement à caractère pluriannuel se rapportant, soit à des études, soit à des acquisitions de biens meubles et immeubles, soit à des travaux en cours, soit à des subventions ou des participations versées à des tiers.

La procédure de gestion en AP/CP permet de concilier les contraintes de l'annualité budgétaire avec l'existence d'opérations d'investissement dont le financement s'étale sur plusieurs années. Elle se situe aux stades de la programmation, de l'autorisation budgétaire et de la comptabilisation de l'engagement des dépenses.

L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements sur une durée qui excède l'exercice budgétaire. Les autorisations de programme demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

LES CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme (AP). L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Lorsque le budget n'est pas voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, le Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, peut liquider et mandater les dépenses inscrites dans une autorisation de programme, dans la limite des crédits de paiement prévus pour l'exercice dans la délibération d'ouverture de l'AP.

L'autorisation donnée par le Conseil Municipal précise le montant et l'affectation des crédits concernés. Les crédits correspondant sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il faut noter qu'une telle gestion peut être utilisée en fonctionnement pour des dépenses qui auraient un caractère pluriannuel. On parle alors d'AE/CP, AE étant l'abréviation d'autorisation d'engagement. Ce point n'est pas détaillé car il est rarement utilisé par les collectivités territoriales.

Enfin, le règlement budgétaire et financier apporte plus de précisions sur les différentes notions qui entourent la gestion comptable et budgétaire des collectivités territoriales.



Vue aérienne des aménagements de la Presqu'île, parc des rails et quai Gaston Lamy

PARTIE 2

LE RAPPORT FINANCIER ET COMPTABLE

PRÉAMBULE

Conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a examiné, lors de sa séance du 17 novembre 2025, le rapport d'orientations budgétaires pour 2026. Dans le prolongement de ce rapport, et malgré un contexte géopolitique sous forte tension et national incertain, ce dernier budget du mandat continuera de s'inscrire dans une stratégie financière volontariste guidée, depuis le début de la mandature, par 4 grandes orientations : maîtrise des dépenses de fonctionnement, politique fiscale volontariste, maintien de l'effort d'investissement et modération de l'endettement.

Ainsi, devant les incertitudes qui pèsent autour du futur projet de loi de finances pour 2026, la Ville de Caen gardera pour objectif de dégager suffisamment d'épargne pour maintenir son bon niveau d'investissement avec un recours à l'emprunt maitrisé.

Pour rappel ci-dessous les principales mesures prévues dans le projet de loi de finances 2026 initial (version octobre 2025)

Le projet de loi de finances 2026 initial propose de ramener le déficit public à 4,7% du PIB, contre 5,4% en 2025, avec une trajectoire de retour sous les 3 % à l'horizon 2029. La dette publique devrait atteindre 118% du PIB (+2 points par rapport à 2025), tandis que la charge de la dette dépasserait 60 milliards d'euros, devenant ainsi le deuxième poste budgétaire après l'enseignement scolaire.

Le projet initial de budget 2026 propose de redresser les comptes publics par :

- des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés à hauteur de 6,5 milliards d'euros (Md€) et par la poursuite de la rationalisation des niches fiscales (la France en compte actuellement 474 pour un coût total de 85,1 Md€) ;
- une baisse des dépenses de l'État, hors missions jugées prioritaires pour la Nation.

Ce projet prévoit une participation importante des collectivités locales à la trajectoire de redressement des comptes publics, les EPCI étant particulièrement impactés.

Le cabinet Ressources Consultants Finances a estimé la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques à 7,8 Md€ en 2026.

Montants en Md€	2025	2026
Impacts hausse taux cotisation CNRACL	1 274	2 230
Total des charges supplémentaires (A)	1 274	2 230
Impacts « variables d'ajustement » (DCRTP, ex-FDPTP et dot)	-487	-1 014
Ponction compensations FB/CFE des locaux industriels		-1 167
Impacts des mesures sur le FCTVA		-735
Impacts mesure LF 2025 « gel de la TVA »	170	-1 325
Impacts DILICO	-1 000	-1 667
Mise en répartition du fonds de sauvegarde abondé	0	300
Total des recettes en moins (ou en plus) (B)	-1 317	-5 607
Contribution redressement des finances publiques (C) = (A)+(B)	2 591	7 837

La hausse progressive de 12 points du taux de cotisation à la CNRACL entre 2024 et 2028 devrait représenter un surcoût estimé à 4,1 milliards d'euros pour les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre. Cette évolution correspond à une augmentation de plus de 5% de leurs frais de personnel, ce qui constitue un enjeu budgétaire majeur à intégrer dans les trajectoires financières des prochaines années.

La ponction opérée au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) serait doublée par rapport à l'exercice précédent. Ce mécanisme, maintenu dans sa structure générale, permettrait à l'État de réaliser 2 milliards d'euros d'économies.

La répartition de cette contribution s'établirait comme suit : 720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les EPCI, 280 M€ pour les départements et 500 M€ pour les régions.

La Ville de Caen n'était pas contributrice au Dilico en 2025. Toutefois, au regard des éléments énoncés ci-dessus et par mesure de précaution, il est envisagé de reconduire le montant inscrit au BP 2025 en 2026, soit 1,25 M€ au titre du Dilico 2026. Ce montant pourra faire l'objet d'ajustement en fonction des discussions parlementaires.

Les charges liées à la maîtrise des dépenses d'énergie devraient connaître un nouvel infléchissement en 2026 avec de premiers effets des différentes opérations de relamping (dans les bâtiments et sur l'éclairage public) et une baisse globale des coûts. Un rappel important : alors que de nombreuses collectivités ont subi de plein fouet la crise énergétique en 2023, la Ville de Caen est restée relativement protégée par l'accord-cadre piloté par le SDEC pour la période 2020-2023. En 2024, les dépenses d'énergie ont fortement progressé pour baisser par la suite sur 2025 et 2026.

Si l'éducation et la jeunesse resteront cette année encore la priorité de l'équipe municipale, l'année 2026 sera l'occasion pour la Ville de confirmer sa politique d'accompagnement de la transition énergétique en inscrivant des crédits pour poursuivre les travaux de raccordement de ses bâtiments au réseau de chaleur, financés par ailleurs par la vente de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), recette de fonctionnement estimée à hauteur de 1,3 M€ en 2026 (après 2 M€ en 2025). De même, la réhabilitation du patrimoine intègrera d'importants travaux de rénovation énergétique.

Grâce à une gestion financière rigoureuse et à la bonne maîtrise des principaux fondamentaux financiers, la Ville pourra en 2026 poursuivre ses projets majeurs tout en s'adaptant aux exigences renforcées du projet de loi de finances pour 2026 avec une épargne brute en augmentation par rapport à 2025.

Enfin, la Ville poursuivra sa politique volontariste en matière d'investissement avec, en 2026, des dépenses d'équipement inscrites pour 36,5 M€ qui permettront de poursuivre les différentes opérations prévues au Programme Pluriannuel d'Investissement pour 27,2 M€ et de consolider les investissements pluriannuels liés à l'entretien du patrimoine pour 9,3 M€.

Le présent rapport expose les grandes caractéristiques du budget primitif 2026 en fonctionnement et en investissement.



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2026

1. L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET 2026

DÉPENSES

Objet	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Structure	Ev*2026 /2025
FONCTIONNEMENT	135 749 513	135 563 632	137 694 385	147 874 020	154 818 130	160 778 013	160 549 210	73%	-0,1%
Opérations réelles	127 051 450	126 145 558	128 189 020	137 233 460	145 813 010	148 161 898	145 692 525	66%	-1,7%
Opérations d'ordre	8 698 063	9 418 074	9 505 365	10 640 560	9 005 120	12 616 115	14 856 685		17,8%
INVESTISSEMENT	52 302 836	48 173 740	53 903 950	58 695 200	70 901 080	67 533 500	58 737 880	27%	-13,0%
Opérations réelles	43 502 836	39 853 740	46 583 950	51 395 200	62 050 080	58 022 500	50 626 880	23%	-12,7%
Mouvements neutres (mixtes)	7 500 000	7 000 000	6 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	3 600 000		-28,0%
Opérations d'ordre	1 300 000	1 320 000	1 320 000	2 300 000	3 851 000	4 511 000	4 511 000		0,0%
TOTAL DÉPENSES	188 052 349	183 737 372	191 598 335	206 569 220	225 719 210	228 311 513	219 287 090	100%	-4,0%
Opérations réelles	170 554 286	165 999 298	174 772 970	188 628 660	207 863 090	206 184 398	196 319 405	90%	-4,8%
Mouvements neutres (mixtes)	7 500 000	7 000 000	6 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	3 600 000		-28,0%
Opérations d'ordre	9 998 063	10 738 074	10 825 365	12 940 560	12 856 120	17 127 115	19 367 685		13,1%

RECETTES

FONCTIONNEMENT	135 749 513	135 563 632	137 694 385	147 874 020	154 818 130	160 778 013	160 549 210	70%	3,8%
Opérations réelles	135 499 513	135 293 632	137 424 385	146 474 020	153 418 130	159 378 013	159 149 210	70%	-0,1%
Opérations d'ordre	250 000	270 000	270 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000		0,0%
INVESTISSEMENT	52 302 836	48 173 740	53 903 950	58 695 200	70 901 080	67 533 500	58 737 880	30%	-13,0%
Opérations réelles	35 054 773	30 705 666	37 348 585	42 154 640	54 444 960	46 806 385	37 170 195	21%	-20,6%
Mouvements neutres (mixtes)	7 500 000	7 000 000	6 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	3 600 000		-28,0%
Opérations d'ordre	9 748 063	10 468 074	10 555 365	11 540 560	11 456 120	15 727 115	17 967 685		14,2%
TOTAL RECETTES	188 052 349	183 737 372	191 598 335	206 569 220	225 719 210	228 311 513	219 287 090	100%	-4,0%
Opérations réelles	170 554 286	165 999 298	174 772 970	188 628 660	207 863 090	206 184 398	196 319 405	90%	-4,8%
Mouvements neutres (mixtes)	7 500 000	7 000 000	6 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	3 600 000		-28,0%
Opérations d'ordre	9 998 063	10 738 074	10 825 365	12 940 560	12 856 120	17 127 115	19 367 685		13,1%

Le budget 2026 est équilibré en dépenses et recettes à 219,3 M€ (228,3 M€ en 2025), dont 196,3 M€ en opérations réelles (206,2 M€ en 2025), 19,4 M€ en opérations d'ordre (17,1 M€ en 2025) et 3,6 M€ de mouvements neutres liés aux opérations de gestion de dette et trésorerie (5,0 M€ en 2025).

Les dépenses réelles s'élèvent à **145,7 M€ en fonctionnement** (-1,7 %) et **50,6 M€ en investissement** (-12,7%).

Les recettes réelles sont évaluées à **159,1 M€ en fonctionnement** (-0,1%) et **37,2 M€ en investissement** (-20,6%).

Les opérations d'ordre de 14,9 M€ en dépenses de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements (5,3 M€) et au virement à la section d'investissement (9,6 M€).

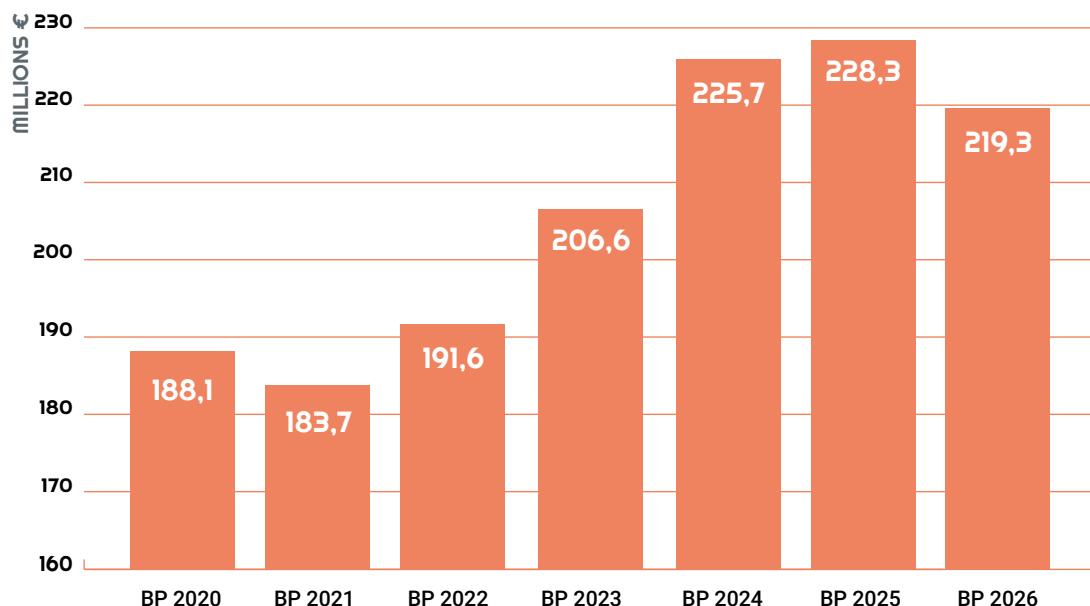
Les dépenses d'ordre en investissement s'élèvent à hauteur de 4,5 M€ et concernent des inscriptions pour la réalisation des opérations patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement (3,2 M€) et la contrepartie de la dotation aux amortissements des subventions transférables (1,4 M€).

Les recettes d'ordre en fonctionnement sont de 1,4 M€ et sont composées des reprises sur amortissement des subventions transférables.

Les recettes d'ordre en investissement s'élèvent à 18 M€ et correspondent à la contrepartie des écritures des dotations aux amortissements (5,3 M€), du virement à la section d'investissement (9,6 M€) et des opérations patrimoniales (3,2 M€).

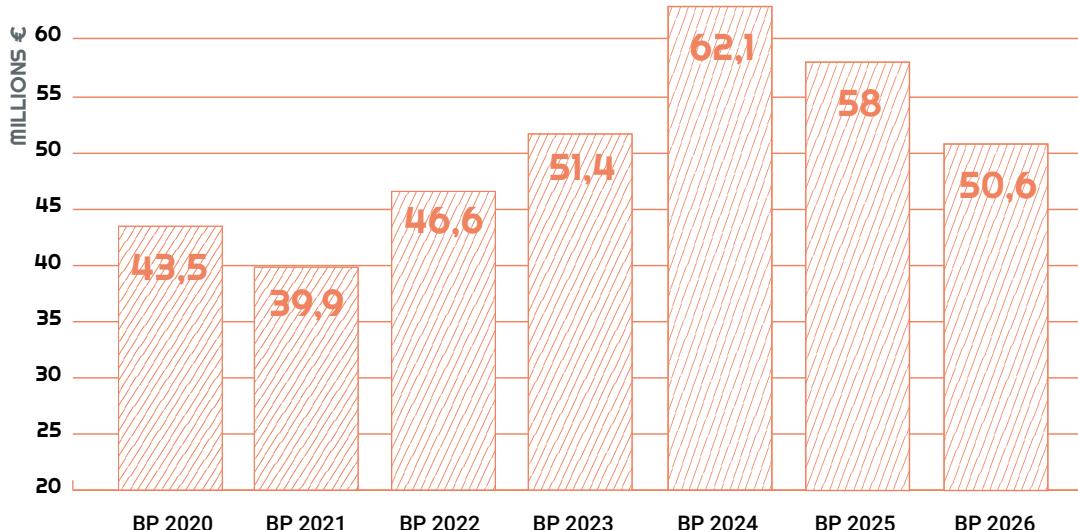
L'ensemble de ces opérations d'ordre est strictement équilibré en dépenses et recettes et ne donne lieu à aucun mouvement financier.

Volume du budget principal



En 2026, le volume du budget principal est légèrement inférieur à 2025 avec 219,3 M€ en 2026 contre 228,3 M€ en 2025. Depuis le début du mandat, l'augmentation s'élève à 31,2 M€.

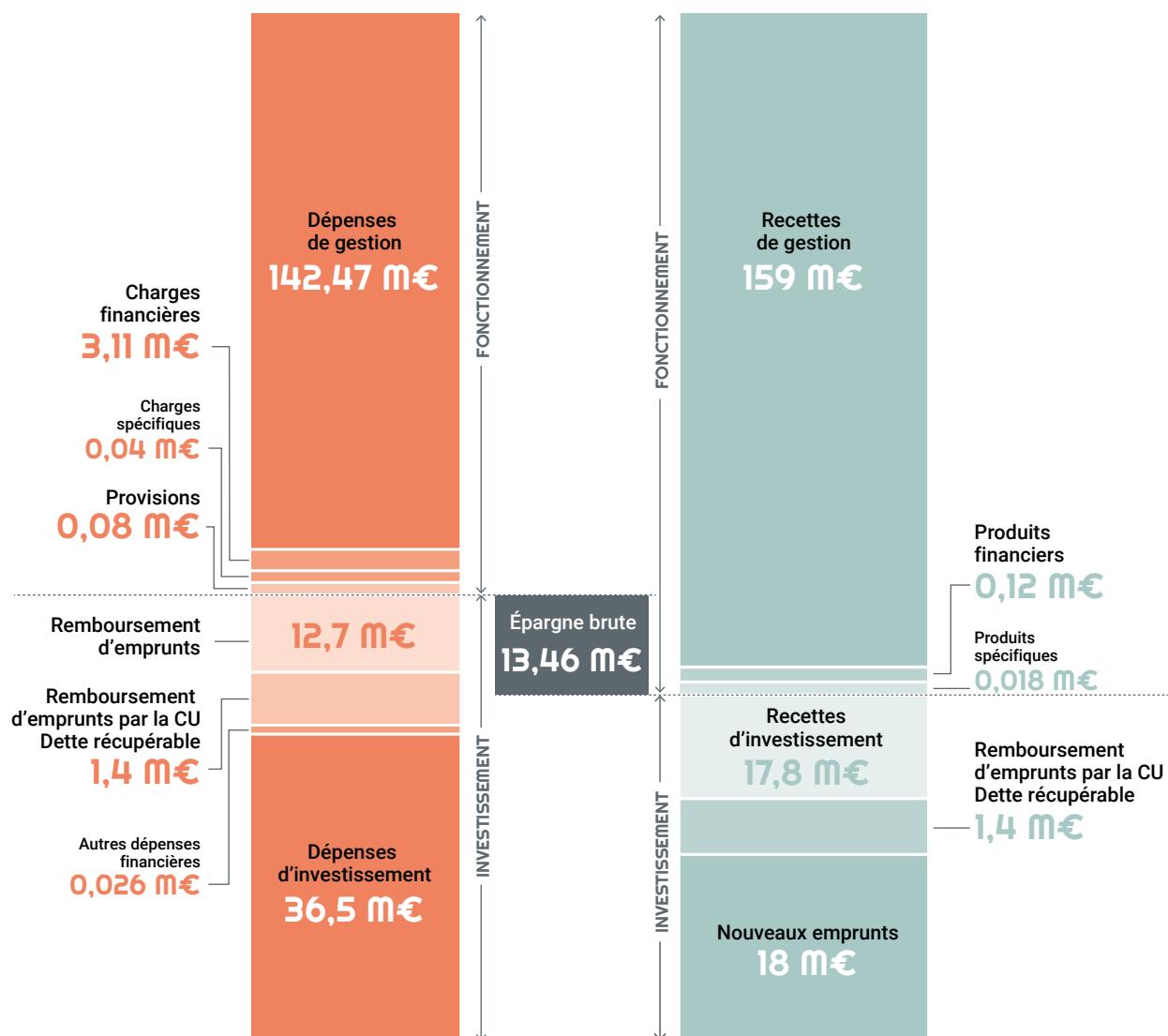
Les dépenses réelles d'investissement



L'augmentation sur la durée du mandat est en grande partie due au montant des dépenses réelles d'investissement qui traduisent l'état d'avancement des projets tels qu'ils avaient été envisagés dans le PPI présenté au début de ce mandat (environ 200 M€ sur 6 ans) et qui se sont effectivement réalisés.

2. L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL (OPÉRATIONS RÉELLES)

Cette présentation synthétique du budget principal de la Ville de Caen permet d'avoir une vision globale de l'équilibre du budget 2026 et des montants consacrés à chaque grande catégorie (dépenses et recettes de gestion, dépenses et recettes financières et exceptionnelles, dépenses et recettes d'investissement...) à l'exclusion des opérations d'ordre.



Les dépenses de gestion s'élèvent à 142,47 M€ en 2026, contre 144,71 M€ en 2025, soit une baisse de 1,6%.

Les recettes de gestion sont globalement stables et s'établissent à 159 M€ en 2026 contre 159,2 M€ en 2025.

L'épargne brute est en hausse et s'établit à 13,46 M€ (+2,2 M€).

Le recours à l'emprunt est en baisse avec 18 M€ inscrits en 2026.

ÉQUILIBRE DU BUDGET

FONCTIONNEMENT 2026

Élagueurs intervenant sur le domaine public de la Ville

©Ville de Caen

Le budget annuel de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes. Il permet de couvrir les charges liées aux services offerts à la population tels que la restauration scolaire, la sécurité publique, le soutien au monde associatif, l'entretien du patrimoine, l'organisation d'événements culturels et sportifs... Sa principale source de financement provient des impôts locaux et des dotations de l'État.

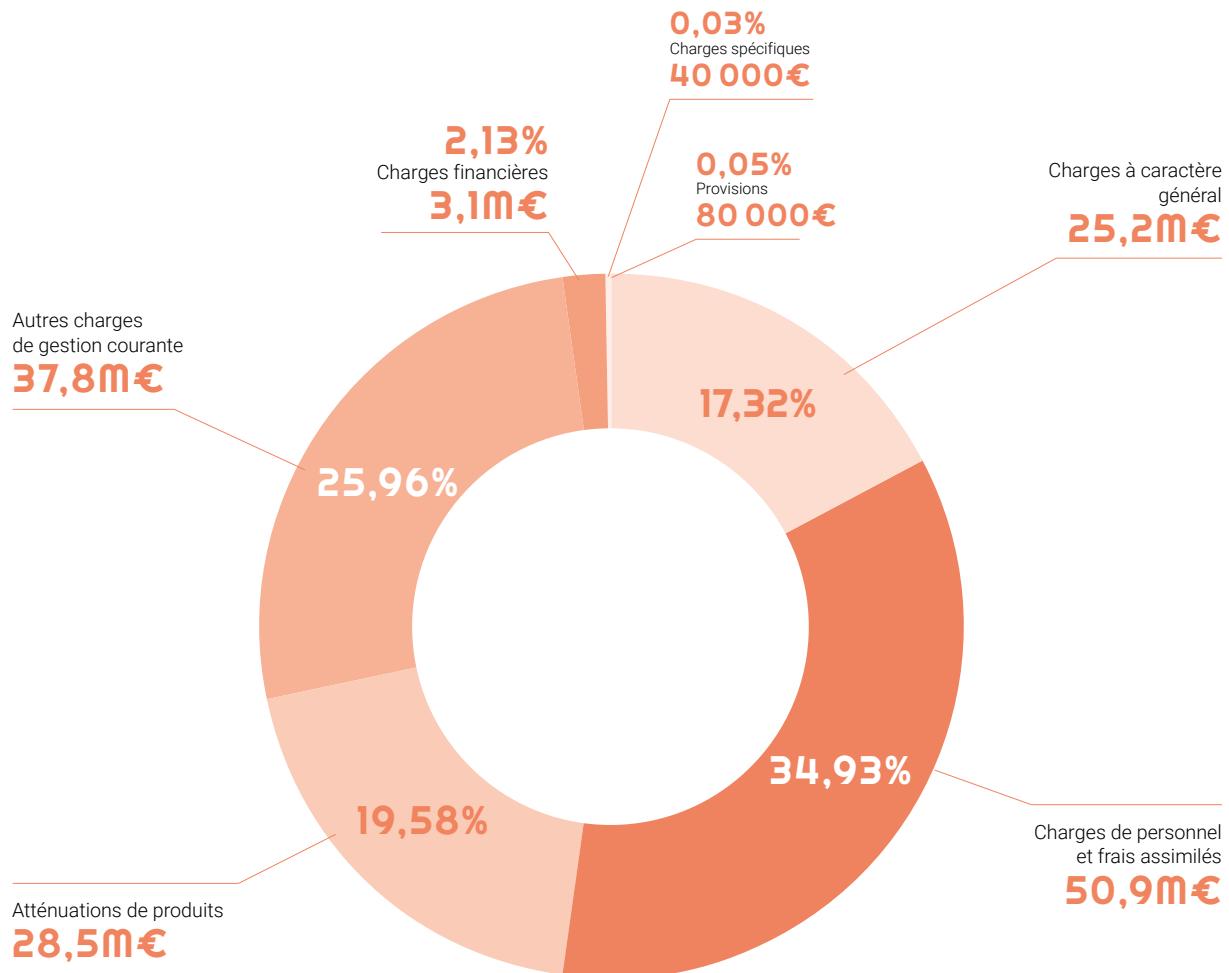
Le budget 2026 totalise 159,2 M€ de prévision de recettes et 145,7 M€ de prévision de dépenses. L'excédent de fonctionnement de 13,5 M€ permet ainsi de couvrir une partie du programme d'investissement.

1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 145,7 M€

Le tableau ci-après présente l'évolution des dépenses de la section de fonctionnement par chapitre budgétaire.

Chapitre Dépenses	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Ev° BP2026/BP2025
OPÉRATIONS RÉELLES								
011 Charges à caractère général	22 954 992	22 715 658	23 343 090	26 002 380	30 328 530	26 821 248	25 228 400	-5,94%
012 Charges de personnel et frais assimilés	43 757 800	43 391 800	44 129 760	46 283 560	48 205 220	50 877 037	50 890 250	0,03%
014 Atténuations de produits dont attribution de compensation	26 534 650 25 843 650	26 489 650 25 843 650	26 489 650 25 843 650	26 889 650 25 843 650	27 138 770 26 042 770	28 423 773 26 042 773	28 524 475 26 042 773	0,35% 0,00%
65/6586 Autres charges de gestion courante dont subvention au CCAS	31 910 008 12 620 000	32 348 450 12 820 000	33 023 520 13 120 000	36 217 870 14 620 000	37 254 490 16 185 500	38 584 840 16 935 500	37 824 400 17 035 000	-1,97% 0,59%
66 Charges financières	1 215 000	1 160 000	1 163 000	1 650 000	2 560 000	3 200 000	3 105 000	-2,97%
67 Charges spécifiques	279 000	40 000	40 000	40 000	41 000	40 000	40 000	0,00%
68 Provisions				150 000	285 000	215 000	80 000	-62,79%
022 Dépenses imprévues	400 000							
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	127 051 450	126 145 558	128 189 020	137 233 460	145 813 010	148 161 898	145 692 525	-1,7%

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2026 baissent de 1,7%. Elles passent ainsi de 148,2 M€ à 145,7 M€.



Les charges à caractère général : 25,3 M€

Les charges à caractère général (chapitre 011) baissent de 5,9% par rapport à 2025. Elles sont prévues à hauteur de 25,3 M€ contre 26,8 M€ en 2025.

À périmètre constant, les dépenses d'énergie devraient connaître un net infléchissement par rapport à 2025 de l'ordre de 500 k€ en raison de la baisse du prix du gaz et de l'électricité et d'un ajustement des prévisions globales qui tiennent également compte des baisses de consommation induites par les travaux de relamping dans les gymnases et par les investissements réalisés depuis 2015 sur l'éclairage public avec plus de 9 M€ investis pour une baisse de consommation de l'ordre de 50%.

Les actions en lien avec l'accueil du tour de France cycliste avaient été inscrites à hauteur de 600 k€ en 2025, somme non reconduite en 2026.

Le musée des Beaux-Arts proposera un budget avec une charge nette fortement réduite en 2026 avec une baisse de ses dépenses de gestion de plus 469 k€ en ne proposant pas cette année d'exposition de haute saison mais en accueillant néanmoins quatre résidences d'artistes ainsi qu'une exposition de basse saison et toutes les actions culturelles habituelles.

Enfin, les efforts de rationalisation budgétaire qui ont été entrepris depuis le début du mandat se poursuivront en 2026 et permettront d'absorber ces augmentations.

Les charges de personnel et frais assimilés : 50,9 M€

La somme consacrée à la masse salariale en 2026 (chapitre 012) est ajustée au vu du réalisé 2025 et des évolutions projetées, soit **50,9 M€, globalement stable par rapport au budget voté en 2025.**

Le budget consacré aux charges de personnel représente ainsi 34,9% des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2026, les dépenses de personnel tiendront compte de l'ensemble des mesures de la collectivité pour soutenir le pouvoir d'achat des agents (prise en compte de l'augmentation du RIFSEEP en année pleine notamment) et, dans la continuité de 2025, d'une augmentation du taux de cotisation de la CNRACL. Pour rappel, dans la loi de financement de la sécurité sociale 2025, le Gouvernement a prévu une hausse de 3 points en 2025, puis à nouveau 3 points en 2026, 3 points en 2027 et enfin 3 points en 2028.

La fin des festivités liées au Millénaire permettra d'atténuer cette nouvelle hausse de la CNRACL avec la diminution des moyens humains mobilisés.

Il sera par ailleurs tenu compte des besoins des services tout en poursuivant la maîtrise de la masse salariale tant pour le recours aux agents permanents (examen d'opportunité sur les créations d'emplois permanents) que pour le recours aux agents non permanents et la réalisation d'heures supplémentaires et complémentaires.

Les atténuations de produits : 28,5 M€

Ce chapitre budgétaire enregistre essentiellement les versements effectués par la Ville de Caen par l'intermédiaire de l'attribution de compensation. En 2026, le montant de l'attribution de compensation versée à la communauté urbaine sera reconduit à la même hauteur que 2025, soit 26 M€.

Il intègre par ailleurs le montant inscrit au titre de la mise en réserve d'une partie des recettes fiscales des collectivités, afin de participer à l'effort de redressement des finances publiques. En effet, la loi de finances pour 2025 a créé une mise en réserve appelée dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (Dilico). Celui-ci serait reconduit pour l'année 2026 à hauteur de 2 milliards d'euros, contre 1 milliard en 2025. Les ponctions s'élèveraient à 720 millions d'euros pour les communes (+188%), 500 millions pour les EPCI (+100%), 280 millions pour les départements (+27%) et 500 millions pour les régions (+78%). Pour étendre le dispositif, le seuil d'éligibilité au prélèvement des communes et des EPCI fixé auparavant à 110% serait abaissé respectivement à 100% et 80% de l'indice synthétique moyen de ressources et de charges.

La Ville de Caen n'était pas contributrice au Dilico en 2025 notamment grâce au bon niveau de ses indicateurs (potentiel financier et revenu par habitant) par rapport à la moyenne nationale. Toutefois, au regard des éléments énoncés ci-dessus et par mesure de précaution, il est proposé de reconduire le montant inscrit au BP 2025, soit 1,25 M€ au titre du Dilico 2026. Ce montant pourra faire l'objet d'ajustement dans le courant de l'année 2026 en fonction des discussions parlementaires.

Ce chapitre « Atténuation de produits » comprend également le montant du FPS (Forfait Post Stationnement) reversé à la communauté urbaine. Il sera légèrement en hausse avec un montant inscrit de 1,1 M€ (+100 k€).

Depuis 2022, l'ensemble intercommunal Caen la mer étant sorti de la contribution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), la Ville de Caen ne subit plus de prélèvement au titre de ce fonds.

Les autres charges de gestion courante : 37,8 M€

Ce chapitre budgétaire enregistre les subventions et participations diverses. On retrouve ainsi les participations au budget du CCAS, au budget annexe du théâtre, aux organismes tels que le Mémorial ainsi que l'ensemble des subventions versées aux partenaires de la Ville de Caen (associations...).

Pour affirmer sa solidarité vis-à-vis des plus fragiles, l'augmentation de la subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'élève à plus de 4,4 millions d'euros depuis le début du mandat. Le montant proposé en 2026 sera de 17,04 M€ (+ 100 k€). Il s'agit de conforter l'action de la Ville auprès des Caennais les plus démunis. Par ailleurs, comme à la Ville, des mesures seront mises en place sur le CCAS pour soutenir le pouvoir d'achat de ses agents et favoriser l'attractivité des métiers en très forte tension sur l'ensemble des secteurs d'intervention du CCAS (petite enfance, services à la personne...).

La majorité municipale a par ailleurs décidé d'augmenter légèrement le niveau des subventions aux acteurs locaux afin de réaffirmer son soutien actif à son tissu associatif, avec un montant de subventions inscrit en 2026 de 9,67 M€.

La majorité municipale a notamment décidé d'augmenter les subventions aux associations socio-éducatives pour un montant inscrit de 2,7 M€ (+107 K€) afin de renforcer l'équité sociale et soutenir les MJC dans leur rôle éducatif et culturel.

Une somme de 0,95 M€ sera également inscrite au titre du Millénaire pour clôturer les actions portées par le GIP.

Les charges financières : 3,1 M€.

Ces charges sont en baisse de 3 % entre le BP 2025 et le BP 2026.

Le montant des intérêts de la dette passe ainsi de 3,2 M€ à 3,1 M€.

Cette baisse s'explique principalement par la diminution des indices variables sur l'année 2025.

Au 31/12/2025, la dette sera positionnée à 57,60 % à taux fixe et à 42,40 % à taux variable/révisable (23,02% pour le Livret A et 19,58% pour le taux variable). Cette répartition de l'encours de la dette entre taux fixe, taux révisable et taux variable est le résultat des choix historiques de la Ville de Caen dont l'objectif est de profiter au mieux du contexte monétaire évolutif des dernières années. Cette répartition a évolué au cours des années passées avec notamment une augmentation

de la part des emprunts adossés sur le Livret A. Cette hausse s'explique d'une part par la reprise des prêts EHPAD adossés sur le Livret A, et d'autre part par la compétitivité des offres bancaires indexées sur le Livret A depuis fin 2022. La ville de Caen réussit donc à optimiser au maximum sa stratégie d'endettement en fonction du contexte de taux des dernières années, tout en maintenant une répartition de l'encours de dette saine et dynamique.

Les emprunts contractés en 2025 sont les suivants :

- Banque des territoires : 6,55 M€ au taux révisable Livret A + 0,50% sur 20 ans (rénovation énergétique des écoles) ;
- Caisse d'Épargne : 7,45 M€ au taux fixe de 3,42% sur 15 ans ;
- Crédit Coopératif : 2 M€ au taux variable Euribor 3 mois + 0,78% sur 15 ans.

La Ville avait souscrit un prêt en décembre 2024 de 5 M€ au taux variable Euribor 3 mois + 0,78% sur 15 ans. Seuls 3 M€ ont été encaissés en décembre 2024 et les 2 M€ restants ont été mobilisés en mars 2025. Cette méthode a permis à la Ville de Caen de souscrire un emprunt avec une marge sur taux variable relativement compétitive, et de bénéficier d'une souplesse quant au déblocage des fonds pour pouvoir affiner au plus proche son besoin d'emprunt 2024.

Grâce à une gestion optimisée et diversifiée de la dette, la Ville de Caen réalise ainsi d'excellentes performances en termes de maîtrise des charges financières. Le taux moyen de la dette se situe à un niveau relativement bas et bénéficie de la diminution des indices variables sur l'année 2025 (1,99% fin 2025).

Les charges spécifiques : 0,04 M€.

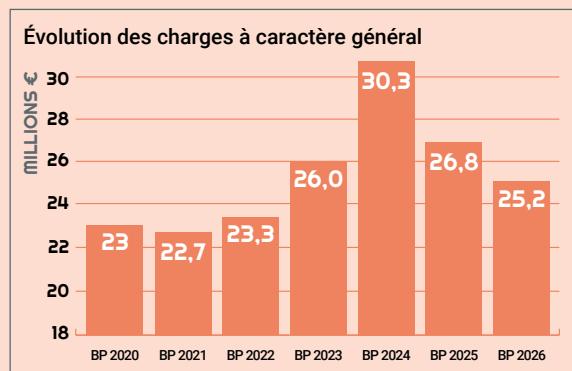
Depuis la mise en place de la M57, seuls les titres annulés sur exercice antérieur sont désormais comptabilisés comme charges spécifiques.

Les provisions : 0,08 M€.

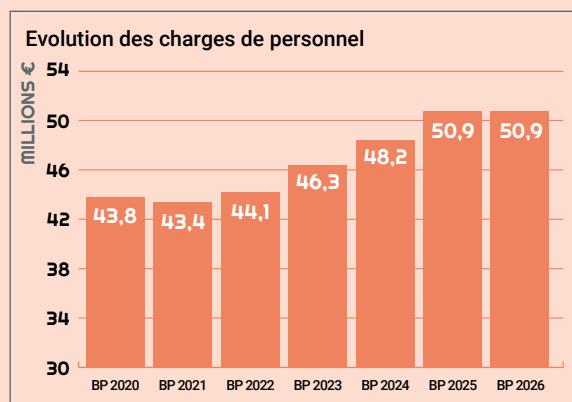
Le budget 2026 prévoit une provision de 80 k€ au titre des créances irrécouvrables, en reconduction par rapport à 2025, compte tenu du stock de créances actuel.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

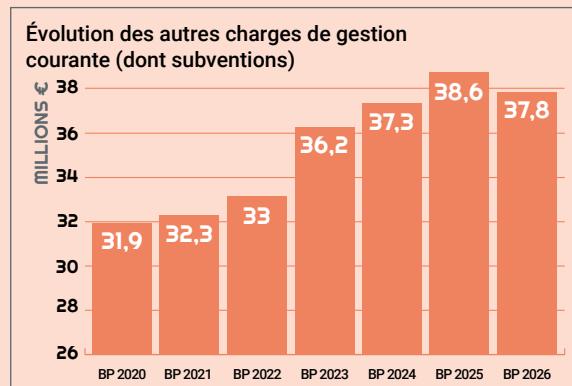
Les efforts de rationalisation budgétaire effectués depuis le début du mandat ont permis une stabilisation des charges à caractère général. Les baisses successives sur 2025 et 2026 trouvent leur justification par une baisse du coût des dépenses d'énergie malgré la hausse des prix (inflation) qui impacte un grand nombre de contrats de prestation et d'achats de fournitures.



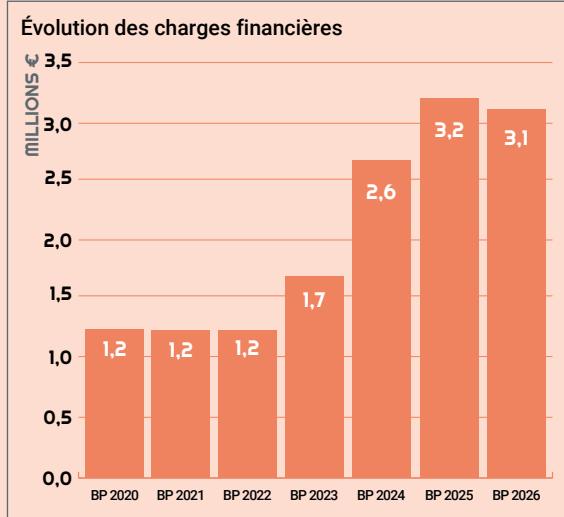
Après plusieurs années de maîtrise, les charges de personnel augmentent significativement depuis 2023 sous l'effet des mesures nationales et des mesures prises par la Ville de Caen. La stagnation entre 2025 et 2026 est étroitement liée à la fin des festivités liées au Millénaire avec la diminution des moyens humains mobilisés.



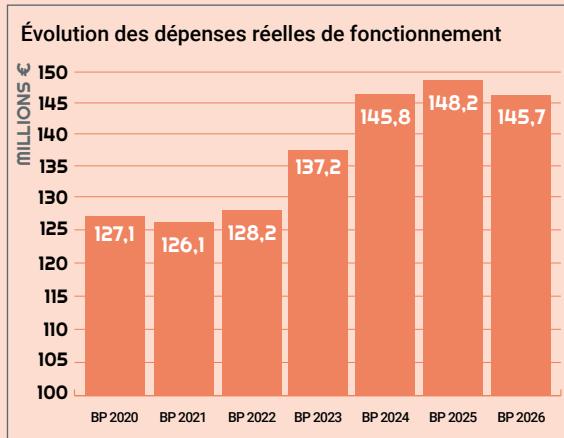
Depuis 5 ans, la majorité municipale a décidé de maintenir sa politique de subventionnement. À noter que les recettes versées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse pour cofinancer les actions en faveur de la petite enfance ont été versées directement au CCAS à partir de 2019. La baisse entre 2025 et 2026 se justifie par une moindre subvention versée au GIP Millénaire en 2026. La subvention passe ainsi de 2 M€ en 2025 à 0,95 M€ en 2026.



Grâce à une gestion optimisée et diversifiée de la dette, et des taux d'intérêts historiquement bas, la Ville réalise de bonnes performances en termes de maîtrise des charges financières. Le taux moyen de la dette se situe à 1,99%. Néanmoins, depuis 2022 on observe une augmentation des charges financières qui s'explique par des taux d'intérêts plus élevés et la fixation de conditions d'emprunts moins avantageuses qu'avant 2022. Depuis le 2^e semestre 2024, les taux d'intérêts enregistrent une baisse progressive et d'après les anticipations d'évolutions des courbes de taux, ces derniers devraient continuer à diminuer progressivement en 2025.



Les efforts de rationalisation budgétaire effectués depuis le début du mandat ont permis de contenir les dépenses réelles de fonctionnement avec une baisse constatée en fin de mandature.



2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 159,1 M€

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de la section de fonctionnement par chapitre budgétaire.

Chapitre Recettes	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Ev° BP2026/BP2025
OPÉRATIONS RÉELLES								
70 Produits des services, du domaine et ventes	16 327 350	15 246 780	15 752 925	15 785 270	17 681 155	20 358 175	20 135 240	-1,1%
731 Fiscalité locale	79 442 858	81 607 500	82 421 500	90 259 500	92 957 000	94 870 000	94 833 000	0,0%
73 Impôts et taxes		2 077 358	2 077 360	2 177 360	2 257 080	2 252 080	2 232 080	-0,9%
74 Dotations, subventions et participations	35 500 106	32 887 147	33 539 640	34 038 430	35 663 885	36 342 178	37 098 065	2,1%
75 Autres produits de gestion courante	2 435 110	1 827 340	2 089 150	2 677 010	3 379 110	4 153 310	3 544 205	-14,7%
013 Atténuations de charges	1 210 490	1 237 000	1 192 635	1 224 850	1 220 125	1 223 550	1 168 200	-4,5%
76 Produits financiers	462 099	393 007	323 675	259 100	207 275	161 220	120 920	-25,0%
77 Produits spécifiques	121 500	17 500	27 500	17 500	17 500	17 500	17 500	0,0%
78 Reprises sur provisions	0			35 000	35 000	0	0	
TOTAL RECETTES RÉELLES	135 499 513	135 293 632	137 424 385	146 474 020	153 418 130	159 378 013	159 149 210	-0,1%
AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL	8 448 063	9 148 074	9 235 365	9 240 560	7 605 120	11 216 115	13 456 685	20,0%

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) sont globalement stables. Tous les postes de recettes sont orientés à la baisse hormis les produits issus de la

fiscalité locale qui restent stables, le produit des subventions et participations étant quant à lui orienté à la hausse.



Le tableau ci-dessous retrace de façon détaillée les recettes de fonctionnement regroupées par nature financière.

	Objet	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Ev*2026/2025
FISCALITÉ DIRECTE	Taxe d'habitation - TH	30 032 000	1 670 000	1 700 000	2 243 100	2 306 000	2 295 000	1 160 000	-49,5%
	Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	40 159 000	70 921 000	71 355 000	78 412 000	80 147 000	82 130 000	83 600 000	1,8%
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	109 000	109 000	115 000	134 000	142 000	135 000	127 000	-5,9%
	Garantie réforme TH		2 080 000	2 094 000	2 210 900	2 442 000	2 500 000	2 550 000	2,0%
	Rôles supplémentaires de TH, TFPB, TFPNB	125 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	0,0%
	Taxe sur les friches commerciales	5 000	5 000	5 000	7 000	7 000	7 000	17 000	142,9%
	Ss-total fiscalité directe	92 652 222	74 885 000	75 369 000	83 107 000	85 144 000	87 167 000	87 554 000	0,4%
FISCALITÉ INDIRECTE	Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 000 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 500 000	4 200 000	4 500 000	7,1%
	Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 800 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	0,0%
	Taxe sur la publicité	280 000	280 000	400 000	350 000	350 000	380 000	390 000	2,6%
	Droit de place	820 000	526 000	735 000	885 000	1 045 000	1 205 000	470 000	-61,0%
	Taxe funéraire	120 000							
	Taxe sur les pylônes électriques	15 000	15 000	16 000	16 000	16 500	18 000	19 000	5,6%
	Taxe de séjour (plaisancier)	500	1 500	1 500	1 500	1 500	0	0	
PÉREQUATION ET GARANTIE DES RESSOURCES	Timbres fiscaux	0							
	Ss-total fiscalité indirecte	7 035 500	6 722 500	7 052 500	7 152 500	7 813 000	7 703 000	7 279 000	-5,5%
	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC	1 000 000	1 100 000	1 100 000	1 200 000	1 180 000	1 170 000	1 150 000	-1,7%
	Dotation de solidarité communautaire - DSC	842 549	842 549	842 550	842 550	927 271	927 270	927 270	0,0%
	Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR	34 809	34 809	34 810	34 810	34 809	34 810	34 810	0,0%
	Prélèvement sur les paris hippiques	100 000	100 000	100 000	100 000	115 000	120 000	120 000	0,0%
	Ss-total péréquation / garantie de ressources	1 977 358	2 077 358	2 077 360	2 177 360	2 257 080	2 252 080	2 232 080	-0,9%
DOTTATIONS ET COMPENSATION	DGF	30 500 000	30 757 746	31 134 000	31 300 000	32 400 000	32 930 000	33 500 000	1,7%
	<i>Dotation forfaitaire</i>	22 840 000	22 778 653	22 800 000	23 000 000	23 200 000	23 330 000	23 300 000	-0,1%
	<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	6 200 000	6 596 141	6 934 000	6 900 000	7 600 000	7 900 000	8 500 000	7,6%
	<i>Dotation nationale de péréquation</i>	1 460 000	1 382 952	1 400 000	1 400 000	1 600 000	1 700 000	1 700 000	0,0%
	Dotation générale de décentralisation - DGD	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	0,0%
	Allocations compensatrices	3 163 000	492 000	1 051 080	1 212 000	1 312 000	1 679 000	1 963 000	16,9%
	<i>Allocation compensatrice TH</i>	2 700 000	0					409 000	
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	<i>Allocation compensatrice THRS</i>							326 000	0,0%
	<i>Dotation pour perte de THLV</i>						326 000	326 000	0,0%
	<i>Allocation compensatrice TF (bâti et non bâti)</i>	451 000	480 000	1 039 080	1 200 000	1 300 000	1 341 000	1 216 000	-9,3%
	<i>Autres allocations compensatrices</i>	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	0,0%
	Autres dotations	77 100	57 100	77 100	155 000	194 500	228 520	203 000	-11,2%
	<i>Dotation spéciale instituteurs</i>	0	0	0	3 000	0	0	0	
	<i>Dotation titres sécurisés</i>	57 100	57 100	57 100	57 000	99 500	131 820	108 000	-18,1%
	<i>Dotation de recensement</i>	20 000	0	20 000	20 000	20 000	21 700	20 000	-7,8%
	<i>FCTVA</i>				75 000	75 000	75 000	75 000	0,0%
	Fonds départemental de péréquation de la TP - FDPTP	25 000	25 000	25 000	25 000	138 000	129 000	120 000	-7,0%
	Ss-total dotation de l'État	34 185 100	31 751 846	32 707 180	33 112 000	34 464 500	35 386 520	36 206 000	2,3%
	Produits des services, du domaine et des ventes	16 327 350	15 246 780	15 752 925	15 785 270	17 681 155	20 358 175	20 135 240	-1,1%
	<i>Droits de stationnement</i>	4 017 000	3 517 000	4 017 000	3 850 000	4 750 000	4 900 000	4 850 000	-1,0%
	<i>Redevances liées au domaine public</i>	2 377 200	1 950 100	1 979 400	2 130 200	2 206 500	2 924 582	3 330 695	13,9%
	<i>Redevances liées au domaine public - droits de places (terrasses et chantiers)</i>							776 000	ns
	<i>Remboursement de frais des mises à disposition</i>	5 760 945	5 730 680	5 717 975	5 537 800	6 133 969	5 980 593	5 163 945	-13,7%
	<i>Cantines</i>	2 230 000	2 253 300	2 300 000	2 000 000	2 000 000	2 200 000	2 350 000	6,8%
	<i>Vente de certificats d'économie d'énergie</i>	120 000	120 000	120 000	180 000	80 000	2 000 000	1 300 000	-35,0%
	<i>Forfait post stationnement</i>	700 000	700 000	700 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 200 000	9,1%
	<i>Autres produits (concessions, droits d'entrées...)</i>	1 122 205	975 700	918 550	987 270	1 410 686	1 253 000	1 164 600	-7,1%
	Subventions et participations	1 215 006	1 135 301	832 460	1 001 430	1 199 385	955 658	892 065	-6,7%
	Autres produits de gestion courante	2 435 110	1 827 340	2 089 150	2 677 010	3 379 110	4 153 310	3 544 205	-14,7%
	Atténuations de charges	1 210 490	1 237 000	1 192 635	1 224 850	1 220 125	1 223 550	1 168 200	-4,5%
	Produits financiers	462 099	393 007	323 675	259 100	207 275	161 220	120 920	-25,0%
	Produits exceptionnels	121 500	17 500	27 500	17 500	17 500	17 500	17 500	0,0%
	Reprises sur amortissement				35 000	35 000	0	0	
	Ss-total autres recettes de fonctionnement	21 771 555	19 856 928	20 218 345	21 000 160	23 739 550	26 869 413	25 878 130	-3,7%
	Total recettes réelles de fonctionnement	135 399 513	135 293 632	137 424 385	146 549 020	153 418 130	159 378 013	159 149 210	-0,1%

2.1 LA FISCALITÉ

LA FISCALITÉ DIRECTE 87,6 M€

Depuis 2021, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Ville de Caen bénéficie d'un nouveau panier fiscal basé sur le transfert du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département du Calvados et d'une garantie de ressource fiscale.

Les taux d'imposition seront reconduits à l'identique en 2026, soit :

- 51,03% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties issu de la fusion en 2021 des taux de la Ville de Caen (28,93%) et du Département) (22,10%) ;
- 29,99% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- 16,49% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Si les collectivités ont retrouvé depuis 2023 leur pouvoir de taux concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la Ville de Caen a fait le choix de ne pas actionner ce levier fiscal.

La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) mise en place par délibération du conseil municipal du 18 septembre 2006, a par ailleurs été supprimée en 2024, à la suite de l'entrée de la Ville de Caen dans le périmètre des zones tendues en matière de logement. En effet, la taxe sur les

logements vacants (TLV perçue par l'État) s'applique de droit en zone tendue, conduisant corrélativement à la suppression de la THLV perçue par les collectivités l'ayant instituée. Une compensation a toutefois été mise en place par l'Etat afin de neutraliser les pertes fiscales des collectivités concernées. Depuis 2024, la ville de Caen bénéficie à ce titre d'une dotation de compensation égale au produit de THLV perçu en 2023 minoré des dégrèvements prononcés jusqu'au 31 décembre de l'année précédente. La dotation pour perte de THLV est estimée à 0,3 M€ pour 2026, soit un montant équivalent à 2025.

Pour rappel, les communes entrant dans le périmètre des zones tendues peuvent instituer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, pouvant atteindre jusqu'à 60%. Là encore, la Ville de Caen a décidé pour 2026 de ne pas majorer les cotisations de THRS.

Taux	BP 2025	BP 2026	Ev°2026/2025
THRS	16,49%	16,49%	0,0%
TFPB	51,03%	51,03%	0,0%
TFPNB	29,99%	29,99%	0,0%

Le tableau ci-dessous présente les recettes fiscales directes par nature de taxes :

Objet	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Ev°2026/2025
Taxe d'habitation - TH	30 032 000	1 670 000	1 700 000	2 243 100	2 306 000	2 295 000	1 160 000	-49,5%
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	40 159 000	70 921 000	71 355 000	78 412 000	80 147 000	82 130 000	83 600 000	1,8%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	109 000	109 000	115 000	134 000	142 000	135 000	127 000	-5,9%
Garantie réforme TH		2 080 000	2 094 000	2 210 900	2 442 000	2 500 000	2 550 000	2,0%
Rôles supplémentaires de TH, TFPB, TFPNB	125 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	0,0%
Taxe sur les friches commerciales	5 000	5 000	5 000	7 000	7 000	7 000	17 000	142,9%
Ss-total fiscalité directe	92 652 222	74 885 000	75 369 000	83 107 000	85 144 000	87 167 000	87 554 000	0,4%

Les recettes liées à la fiscalité directe sont inscrites pour un montant de 87,6 M€ en 2026 contre 87,2 M€ en 2025, soit une légère hausse de +0,4% par rapport au BP 2025.

Cette progression s'explique par l'application pour 2026 d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de 1%, dont le calcul au niveau national est basé sur l'évolution des prix à la consommation harmonisée sur un an, constatée fin novembre 2025. À noter que ce coefficient concerne les valeurs locatives des locaux affectés à l'habitation ou des immobilisations industrielles passibles de la taxe foncière, mais n'entre pas dans le champ des locaux commerciaux ou des bureaux.

La taxe d'habitation (TH) portant désormais uniquement sur les résidences secondaires, est prévue à hauteur de 1,2 M€, soit une diminution de -49,5% par rapport au budget 2025. Cette baisse est en partie imputable à une nouvelle mesure visant à recentrer cette imposition. En effet, la loi de finances pour 2025 a restreint le champ d'application de la taxe, d'une part, en excluant les locaux à usage exclusivement professionnel et, d'autre part, en exonérant plus largement certains locaux, notamment ceux destinés au logement d'urgence. En compensation, la ville perçoit une allocation au titre du « recentrage » de la THRS, dont le montant est gelé au niveau de la perte constatée en 2025. Vient s'ajouter à ce dispositif, la poursuite des actions de fiabilisation et sécurisation de la base taxable par la DGFIP, notamment après les difficultés générées par la mise en place de l'application GMBI (gérer mes biens immobiliers).

L'estimation de TH sur les résidences secondaires pour 2025 tient compte d'un coefficient de revalorisation de 1% appliquée au montant des bases définitives 2025.

La taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) est prévue à hauteur de 83,6 M€, soit une hausse totale de 1,8% par rapport au budget 2025. Cette estimation tient compte de l'hypothèse d'une réévaluation globale des bases fiscales de +1,4% (dont un coefficient de revalorisation de 1% et une évolution physique de 0,4% pour les locaux d'habitation, les locaux professionnels étant revalorisés selon la mise à jour des tarifs estimée à 1,2%) appliquée au montant des bases définitives 2025.

La taxe foncière des propriétés non bâties (TFPNB) est prévue à hauteur de 0,13 M€, soit une baisse de -5,9% par rapport au budget 2025. Cette estimation de TFPNB tient compte de l'hypothèse d'une réévaluation des bases fiscales de +1% appliquée au montant des bases définitives 2025. La diminution constatée de BP à BP est due à un ajustement à la baisse des bases 2025, entre le montant estimé au BP et le montant réellement perçu.

La garantie de ressource liée à la réforme de la TH est estimée à 2,55 M€, soit une hausse de 2% par rapport au budget 2025. Elle permet aux communes sous-compensées par le transfert du taux de TFPB départemental de bénéficier d'un complément versé par l'État sur la base d'un coefficient correcteur, leur garantissant le même niveau de ressources revalorisées avant et après réforme.

Les rôles supplémentaires sont reconduits pour un montant de 0,1 M€ en 2026.

La taxe sur les friches commerciales est proposée pour un montant de 17 k€ au budget 2026 contre 7 k€ l'année précédente afin de tenir compte du réalisé en 2025. Un travail en collaboration avec les services de la DGFIP a été effectué en 2025 afin d'optimiser le rendement de cette taxe en établissant une liste de redevables la plus exhaustive possible pour à la fois maximiser le produit et éviter un maximum de dégrèvements.

LA FISCALITÉ INDIRECTE 7,3 M€

Objet	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Ev*2026/2025
Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 000 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 500 000	4 200 000	4 500 000	7,1%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 800 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	0,0%
Taxe sur la publicité	280 000	280 000	400 000	350 000	350 000	380 000	390 000	2,6%
Droit de place	820 000	526 000	735 000	885 000	1 045 000	1 205 000	470 000	-61,0%
Taxe funéraire	120 000							
Taxe sur les pylônes électriques	15 000	15 000	16 000	16 000	16 500	18 000	19 000	5,6%
Taxe de séjour (plaisancier)	500	1 500	1 500	1 500	1 500	0	0	
Timbres fiscaux	0							
Ss-total fiscalité indirecte	7 035 500	6 722 500	7 052 500	7 152 500	7 813 000	7 703 000	7 279 000	-5,5%

Les recettes liées à la fiscalité indirecte sont inscrites pour un montant de 7,3 M€ au budget 2026 en baisse par rapport au BP 2025 (-5,5%). Cette diminution est imputable à un basculement de crédits liés aux droits de place du chapitre 731 « fiscalité locale » vers le chapitre 70 « produit des services du domaine » pour un montant global de 0,78M€. Ainsi, après correction des effets de périmètre, la fiscalité indirecte évoluerait de +4,6%.

La **taxe additionnelle aux droits de mutation** perçue sur le prix de vente d'un bien immobilier cédé, est collectée par les notaires qui la reversent ensuite à l'État. Celui-ci la reverse à son tour à la collectivité déduction faite des frais de gestion lui revenant.

Les droits de mutation ont connu ces dernières années une dynamique liée à un marché immobilier très actif sur le territoire avec des réalisations supérieures aux prévisions budgétaires. En 2024, le marché immobilier a souffert d'un ralentissement. Un fort rebond a toutefois été constaté sur les sept premiers mois de l'année 2025. Il est donc proposé d'inscrire un montant de cette recette de 4,5 M€ au BP 2026 contre 4,2 M€ en 2025 soit une augmentation de 7,1%.

S'agissant de la **taxe sur la consommation finale d'électricité**, le montant de 1,9 M€ est reconduit au BP 2026, dans l'attente des données nationales relatives à la consommation d'électricité pour l'année 2025.

Le produit de la **taxe sur la publicité** acquittée par les entreprises pour tout support publicitaire fixe et visible de toute voie ouverte à la circulation est inscrit pour un montant de 0,39 M€ au BP 2026, soit une hausse de 2,6%.

Les **droits de place** sont perçus par la Ville au titre de l'occupation privative du domaine public et donnent lieu au paiement d'une redevance notamment par les commerçants. En tenant compte du basculement des droits de place concernant les terrasses et stationnements sur chantiers, du chapitre 731 « fiscalité locale » vers le chapitre 70 « produit des services du domaine » pour un montant global de 0,78 M€, il est proposé d'inscrire un montant de 0,47 M€ au BP 2026, en baisse de 61% par rapport au BP 2025. Après retraitement des effets de périmètre, les droits de place évolueraient de +3,4%.

La **taxe sur les pylônes électriques** est proposée pour un montant de 19 k€ au budget 2026 contre 18 k€ l'année précédente.

2.2 LES DOTATIONS, PÉRÉQUATIONS, GARANTIE DE RESSOURCES

LES RECETTES LIÉES À LA PÉRÉQUATION ET À LA GARANTIE DE RESSOURCES 2,2 M€

Objet	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Ev*2026/2025
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC	1 000 000	1 100 000	1 100 000	1 200 000	1 180 000	1 170 000	1 150 000	-1,7%
Dotation de solidarité communautaire - DSC	842 549	842 549	842 550	842 550	927 271	927 270	927 270	0,0%
Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR	34 809	34 809	34 810	34 810	34 809	34 810	34 810	0,0%
Prélèvement sur les paris hippiques	100 000	100 000	100 000	100 000	115 000	120 000	120 000	0,0%
Ss-total péréquation / garantie de ressources	1 977 358	2 077 358	2 077 360	2 177 360	2 257 080	2 252 080	2 232 080	-0,9%

Les recettes liées à la péréquation et à la garantie de ressources sont inscrites pour un montant de 2,2 M€ en 2026, soit un montant en baisse par rapport au BP 2025 de -0,9%.

L'enveloppe nationale des ressources allouées au **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) est gelée à 1 milliard d'euros depuis 2016.

Si la loi de finances n'apporte pas directement de modification aux mécanismes de répartition du FPIC, elle influe sur l'enveloppe car 10% des prélèvements du dispositif de lissage appelé Dilico 2025 et 20% des prélèvements prévus au projet de loi de finances dans le cadre du Dilico 2026, viendraient alimenter le FPIC, renforçant la redistribution vers les collectivités les plus fragiles. Ainsi, les sommes mises en réserve dans le cadre du Dilico 2025 et celles prévues au Dilico 2026 permettraient d'abonder respectivement sur les années 2026 à 2028 et 2027 à 2031, l'enveloppe du FPIC pour le bloc communal, (sous réserve de la reconduction de ce dispositif en 2026).

En 2026, le montant du FPIC pour la Ville est inscrit à hauteur de 1,15 M€, soit un montant sensiblement égal à celui inscrit en 2025.

En effet, en l'absence de transfert de charges importantes et à périmètre constant, les indicateurs pris en compte dans le calcul du partage du FPIC entre la communauté urbaine et ses communes membres (coefficients d'intégration fiscale, potentiel financier par habitant) évoluent peu. Ainsi, à législation constante et sous réserve de la reconduction du montant alloué à l'ensemble intercommunal Caen la mer, la ville de Caen pourrait bénéficier d'une attribution au titre du FPIC du même niveau que celui de 2025.

La **Dotation de solidarité communautaire** (DSC) issue du pacte financier et fiscal et versée par la communauté urbaine est inscrite pour 0,9M€ en 2026, soit un montant identique à celui inscrit au BP 2025. Pour rappel, le conseil communautaire a délibéré en 2023 sur un nouveau pacte financier et fiscal prenant en compte une modification et une actualisation des critères de péréquation de la DSC. Une partie du coût de cette mesure avait été financé par la ville de Caen à hauteur du montant de la part ordures ménagères de la DSC qu'elle percevait jusqu'en 2022.

Le **Fonds national de garantie individuelle des ressources** (FNGIR) est reconduit pour un montant de 35 k€, celui-ci étant gelé depuis 2019.

Le produit du **prélèvement sur les paris hippiques**, partagé à part égale entre la Ville et la Communauté urbaine est inscrit pour 0,12 M€ au BP 20226, soit un montant identique qu'au BP 2025.

LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS VERSEES PAR L'ÉTAT

36,2 M€

Objet	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Ev*2026/ 2025
DGF	30 500 000	30 757 746	31 134 000	31 300 000	32 400 000	32 930 000	33 500 000	1,7%
Dotation forfaitaire	22 840 000	22 778 653	22 800 000	23 000 000	23 200 000	23 330 000	23 300 000	-0,1%
Dotation de solidarité urbaine	6 200 000	6 596 141	6 934 000	6 900 000	7 600 000	7 900 000	8 500 000	7,6%
Dotation nationale de péréquation	1 460 000	1 382 952	1 400 000	1 400 000	1 600 000	1 700 000	1 700 000	0,0%
Dotation générale de décentralisation - DGD	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	0,0%
Allocations compensatrices	3 163 000	492 000	1 051 080	1 212 000	1 312 000	1 679 000	1 963 000	16,9%
Allocation compensatrice TH	2 700 000	0					409 000	
Allocation compensatrice THRS							326 000	
Dotation pour perte de THLV						326 000	326 000	0,0%
Allocation compensatrice TF (bâti et non bâti)	451 000	480 000	1 039 080	1 200 000	1 300 000	1 341 000	1 216 000	-9,3%
Autres allocations compensatrices	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	0,0%
Autres dotations	77 100	57 100	77 100	155 000	194 500	228 520	203 000	-11,2%
Dotation spéciale instituteurs	0	0	0	3 000	0	0	0	
Dotation titres sécurisés	57 100	57 100	57 100	57 000	99 500	131 820	108 000	-18,1%
Dotation de recensement	20 000	0	20 000	20 000	20 000	21 700	20 000	-7,8%
FCTVA				75 000	75 000	75 000	75 000	0,0%
Fonds départemental de péréquation de la TP - FDPTP	25 000	25 000	25 000	25 000	138 000	129 000	120 000	-7,0%
Ss-total dotations de l'Etat	34 185 100	31 751 846	32 707 180	33 112 000	34 464 500	35 386 520	36 206 000	2,3%

Les recettes liées aux dotations et compensations versées par l'État sont inscrites pour un montant de 36,2 M€ en 2026 contre 35,4 M€ au BP 2025, soit une augmentation de 2,3%.

Au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Ville de Caen devrait percevoir pour l'année 2026 une dotation totale de 33,5 M€, en progression de +1,7% par rapport à 2025.

Il s'agit d'une estimation basée sur les dispositions relatives aux concours financiers de l'Etat telles qu'elles figurent au PLF 2026, dans l'attente du texte définitif de la loi de finances.

Ainsi, la **dotation forfaitaire** (DF) s'élèverait à 23,3 M€, soit un montant quasi-identique à celui du budget 2025 (-0,1%).

Il convient de souligner que comme en 2025 et dans l'hypothèse du maintien du principe d'exclusion à la ponction sur la dotation forfaitaire des communes, la Ville ne subira pas d'écrêtement sur le montant de sa dotation forfaitaire en 2026.

La **dotation de solidarité urbaine** (DSU) est en augmentation de 600 k€ par rapport à l'année précédente pour tenir compte du réalisé 2025. Si le PLF 2026 prévoit un abondement des crédits des dotations de péréquation verticale des communes, par mesure de prudence, il est proposé de ne pas tenir compte de la majoration de la DSU.

Ainsi, le montant de la DSU affecté à la Ville de Caen devrait s'établir à 8,5 M€ en 2026. Il pourra être revu en cours d'année en fonction des débats sur le PLF et des décisions futures du Comité des finances locales lors de sa séance consacrée à la répartition de la DGF 2026 en début d'année.

De même, s'agissant de la dotation nationale de péréquation (DNP), le montant perçu en 2025 a été reconduit au budget 2026 pour un montant de 1,7 M€.

La **dotation générale de décentralisation** (DGD), destinée à compenser les dépenses des services communaux d'hygiène et de santé, est reconduite en 2026 pour le même montant que l'année précédente, soit 0,42 M€.

Les **allocations compensatrices** sont en augmentation de 16,9% pour s'établir à 2 M€ en 2026.

Cette progression est due à la mise en place en 2025 d'une compensation dont le montant de 0,4 M€ est gelé, relative au « recentrage » de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) sur les locaux à usage d'habitation.

Depuis 2024, la ville de Caen bénéficie d'une compensation relative à la perte de la taxe d'habitation sur les logements vacants. Celle-ci est égale au produit de THLV perçu en 2023, soit 0,3 M€. Cette compensation étant gelée (hormis les ajustements liés aux dégrèvements), le montant 2025 est reconduit au BP 2026.

Les allocations compensatrices en matière de foncier bâti intègrent depuis 2021 la compensation liée à la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels. Elles représentent environ 1/3 du montant total des allocations, les 2/3 restants correspondant aux compensations liées aux exonérations de longue durée (logements sociaux) et aux exonérations dans le cadre de la politique de la ville



Le Vaugueux réaménagé (juin 2024)

©Studio 911

(contrat de ville, QPV). Pour 2026, le projet de loi de finances envisage une baisse de la compensation au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels de -25% par rapport au montant perçu l'année précédente. La perte de recette en 2026 liée à cette mesure est chiffrée à 0,1 M€ pour la Ville de Caen portant le montant total des allocations compensatrices au titre des taxes foncières à 1,2 M€ au BP 2026, en baisse de -9,3%.

Enfin, une compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement applicable aux cessions de fonds de commerce devrait être perçue pour 12 k€.

Les autres dotations sont en baisse notamment la dotation pour les titres sécurisés dont les crédits inscrits diminuent de 18,1% par rapport au BP2025. Cette dotation a pour objectif de donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés, les demandes de passeports et cartes nationales d'identité.

Le **Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** (FDPTP) est en baisse de BP à BP. En 2023, le département du Calvados a procédé à une modification des critères de répartition, ce qui a permis une augmentation du montant en 2024. Cependant, depuis 2024, l'enveloppe nationale de ce fonds rentre à nouveau dans le périmètre des variables d'ajustement pour le bloc communal. Après avoir subi une baisse de -21% en 2025, une reconduction de la ponction est prévue dans le PLF 2026, afin de participer au financement de l'enveloppe normée de la DGF.

Ainsi, il est proposé d'inscrire une recette au titre du FDPTP d'un montant de 120 k€ au BP 2026, en baisse de -7% par rapport au BP 2025.

2.3 LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Objet	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Ev*2026/2025
Produits des services, du domaine et des ventes	16 327 350	15 246 780	15 752 925	15 785 270	17 681 155	20 358 175	20 135 240	-1,1%
<i>Droits de stationnement</i>	4 017 000	3 517 000	4 017 000	3 850 000	4 750 000	4 900 000	4 850 000	-1,0%
<i>Redevances liées au domaine public</i>	2 377 200	1 950 100	1 979 400	2 130 200	2 206 500	2 924 582	3 330 695	13,9%
<i>Redevances liées au domaine public - droits de places (terrasses et chantiers)</i>							776 000	ns
<i>Remboursement de frais des mises à disposition</i>	5 760 945	5 730 680	5 717 975	5 537 800	6 133 969	5 980 593	5 163 945	-13,7%
Cantines	2 230 000	2 253 300	2 300 000	2 000 000	2 000 000	2 200 000	2 350 000	6,8%
<i>Vente de certificats d'économie d'énergie</i>	120 000	120 000	120 000	180 000	80 000	2 000 000	1 300 000	-35,0%
<i>Forfait post stationnement</i>	700 000	700 000	700 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 200 000	9,1%
<i>Autres produits (concessions, droits d'entrées...)</i>	1 122 205	975 700	918 550	987 270	1 410 686	1 253 000	1 164 600	-7,1%
Subventions et participations	1 215 006	1 135 301	832 460	1 001 430	1 199 385	955 658	892 065	-6,7%
Autres produits de gestion courante	2 435 110	1 827 340	2 089 150	2 677 010	3 379 110	4 153 310	3 544 205	-14,7%
Atténuations de charges	1 210 490	1 237 000	1 192 635	1 224 850	1 220 125	1 223 550	1 168 200	-4,5%
Produits financiers	462 099	393 007	323 675	259 100	207 275	161 220	120 920	-25,0%
Produits exceptionnels	121 500	17 500	27 500	17 500	17 500	17 500	17 500	0,0%
Reprises sur amortissement				35 000	35 000	0	0	
Ss-total autres recettes de fonctionnement	21 771 555	19 856 928	20 218 345	21 000 160	23 739 550	26 869 413	25 878 130	-3,7%

Les produits des services, du domaine et des ventes

(chapitre 70) sont prévus à hauteur de 20,14 M€ (20,36 M€ en 2025).

Ce chapitre enregistre le produit des droits de stationnement pour 4,85 M€ ainsi que les redevances d'occupation du domaine public (3,3 M€). Les autres recettes proviennent de l'ensemble des produits tarifés de la Ville, comme les restaurants scolaires, la billetterie de l'Abbaye aux hommes et des musées, le produit de vente des boutiques de ces établissements...

À noter que dorénavant, les recettes des droits de places (chantiers et terrasses) pour 776 k€ sont comptabilisés en produit des services (chapitre 70) alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés au chapitre 731.

Ce chapitre enregistre également tous les remboursements des partenaires pour lesquels la Ville intervient ou supporte des frais pour leur compte.

Elle intervient notamment :

- pour le CCAS dans le cadre de la mutualisation des services intervenue en 2010 à hauteur de 1,78 M€ ;
- pour la Communauté Urbaine au titre des frais supportés pour l'accueil des services communs communautaires au sein de l'Hôtel de Ville et les charges liées aux compétences transférées et notamment en personnel (personnel payé par la Ville sur des compétences de la Communauté Urbaine) à hauteur de 2,37 M€.

En 2025, une recette nouvelle avait été inscrite pour 2 M€ au titre de la ventes des certificats d'énergie. Cette recette est prévue pour 1,3 M€ en 2026.

Enfin, le forfait post-stationnement est budgété en reconduction à hauteur de 1,2 M€ en 2026. Cette recette est collectée par la Ville et reversée à la CU.

Les subventions et participations versées par les tiers (une partie du chapitre 74) sont prévues pour un montant total de 0,9 M€ en 2026 contre 1 M€ en 2025. Parmi les principales subventions :

- une contribution de 200 k€ du Département dans le cadre de la mise à disposition des gymnases de la Ville ;
- des subventions pour 201 k€ de différents partenaires pour les actions culturelles à venir et notamment le salon du livre et éclat de rue ;
- une subvention de 180 k€ (+20 k€) pour la labellisation « Frances services » des maisons de quartiers de Venoix, la Guérinière, la Grâce de Dieu et du Chemin vert ;
- une subvention de la DSDEN pour la réorganisation du goûter du matin de 15 k€ (contre 70 k€ en 2025)

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont inscrits pour un montant en baisse avec 3,54 M€ en 2026 contre 4,15 M€ en 2025. Les principaux partenaires de la Ville sont le crématorium pour 770 k€ (-80 k€), le Mémorial pour 622 k€ (-400 k€) et le Zénith pour 500 k€ (+60 k€).

Enfin, les loyers des immeubles loués par la Ville sont évalués à 1 251 k€.

Les atténuations de charges (chapitre 013) regroupent les opérations comptables de variation des stocks et la participation des agents aux titres restaurants. La somme de 1 168 k€ est inscrite sur 2026 en légère baisse par rapport à 2025 (-55 k€).

Les produits financiers sont inscrits à hauteur de 121 k€. Ils comptabilisent principalement le remboursement d'intérêts pris en charge par la Communauté Urbaine au titre du principe dit de « dette récupérable ».

Les produits spécifiques sont budgétés pour 17,5 k€ au titre des mandats annulés sur exercices antérieurs.

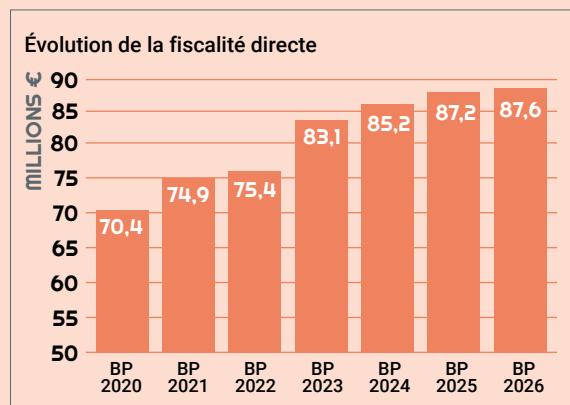
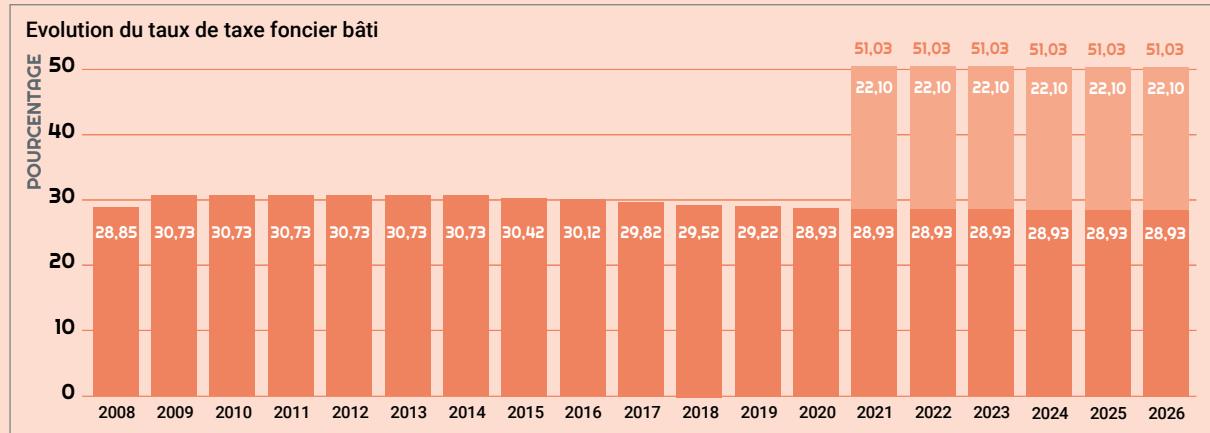
Enfin, aucune reprise sur provisions n'est inscrite sur 2026.



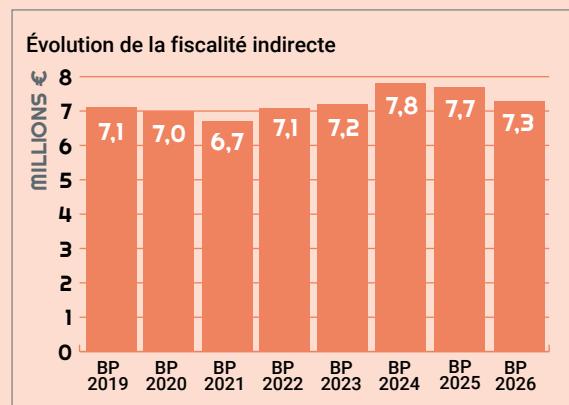
Inauguration du Centre d'Animation de la Prairie, mai 2024

2.4 ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

La majorité municipale a baissé le taux de taxe foncière de 1% par an, de 2015 jusqu'en 2020, conformément à ses engagements. Ces baisses successives ont permis de retrouver les niveaux de taux de 2008. En compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes se sont vues transférer en 2021 le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) voté en 2020 par le département.

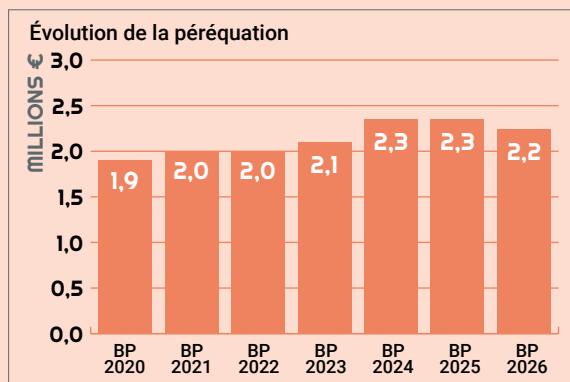


Les baisses de taux n'ont pas conduit à une chute des recettes de fiscalité directe (voir ci-contre) grâce au dynamisme des bases d'imposition (sur lesquelles la Ville n'a aucune marge de manœuvre) jusqu'en 2020. À noter l'effet de périmètre lié à la réforme de la TH en 2021 et notamment, l'intégration du montant de l'allocation compensatrice de TH dans les recettes fiscales (basculement d'un montant de 2,7 M€ du bloc « dotations et compensation vers le bloc « fiscalité directe »). En 2023, l'augmentation du produit s'explique par la forte revalorisation des bases. Depuis 2024, il est constaté une moindre progression des bases due à une actualisation plus faible en lien avec la baisse de l'inflation, voire une croissance atone pour l'année 2026.



La fiscalité indirecte est restée quasi stable sur les premières années. Pour l'année 2024, son augmentation se justifie par la progression des taxes sur la consommation finale d'électricité (TICFE), suite à la réforme, ainsi que par la hausse des recettes provenant des droits de place.

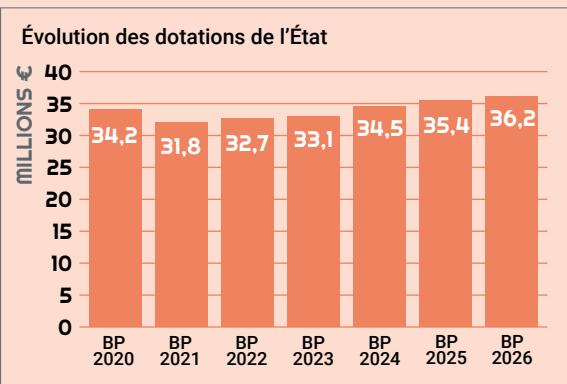
Au BP 2025, une légère baisse avait été anticipée sur les produits des DMTO au regard du ralentissement du marché immobilier observé depuis 2023. Or, un fort rebond a été constaté sur 2025 et il a donc proposé de revoir ce montant à la hausse sur 2026. La baisse observée au BP 2026 s'explique par certains droits de place qui ont fait l'objet d'un transfert du chapitre 731 « fiscalité locale » vers le chapitre 70 « produit des services du domaine ».



Les recettes de péréquation ont légèrement augmenté entre 2020 et 2024. Les crédits inscrits sont passés de 1,9 M€ au BP 2020 à 2,3 M€ au BP 2024. La progression en 2024 est due au nouveau pacte financier et fiscal (hausse de la DSC) et à la modification des critères de répartition décidés par le département du Calvados pour le FDPTP.

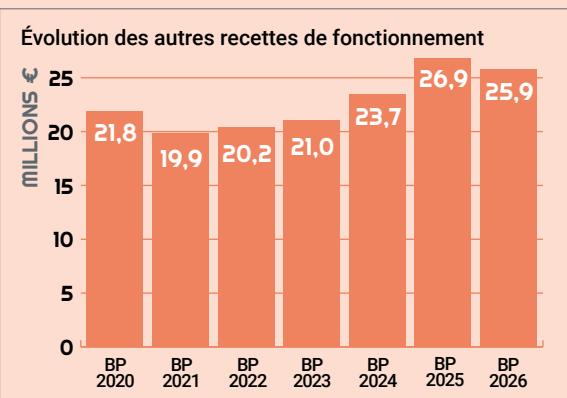
En 2025, le FDPTP, devenu une variable d'ajustement, de la DGF, enregistre une première baisse et le PLF 2026 prévoit une nouvelle minoration de ce fonds.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) serait également en baisse modérée, entraînant un fléchissement des recettes de péréquation.



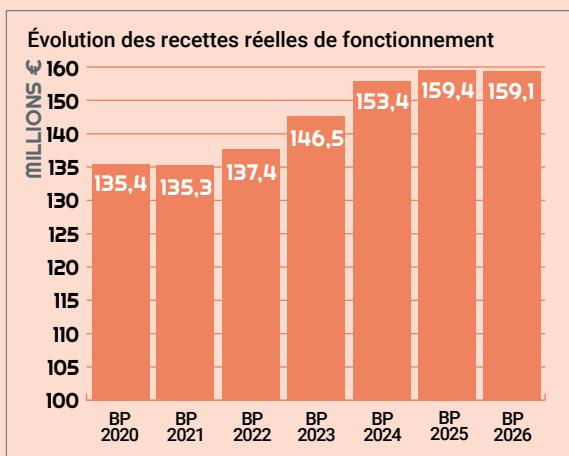
Depuis 2022, les dotations versées par l'Etat sont en hausse après avoir subi une baisse en 2021. La Ville a bénéficié chaque année de l'augmentation par l'Etat de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Les crédits inscrits pour cette dotation sont ainsi passés de 6,2 M€ au BP 2020 à 8,5 M€ au BP 2026. De même, la dotation nationale de péréquation, qui stagnait depuis 2020 (1,4 M€), a enregistré une hausse en 2024 (1,6 M€). Les autres dotations sont restées stables sur la période. Depuis 2024, la ville de Caen bénéficie d'une compensation suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les logements vacants, et depuis 2025, d'une nouvelle compensation suite à la perte d'une partie de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, liée au recentrage de cette taxe vers les locaux principalement à usage d'habitation.

L'étude de l'évolution de la DGF depuis 2008 (voir ci-dessous) montre que celle-ci a fortement baissé entre 2008 et 2017. La baisse la plus marquante étant la contribution au redressement des finances publiques intervenue entre 2014 et 2017, se traduisant par une retenue effectuée par l'Etat sur la DGF de la Ville. Au total, ce sont 8,1 M€ qui ne sont pas versés à la Ville chaque année. Depuis, celle-ci augmente modérément chaque année.



Les autres recettes de fonctionnement atteignent leur niveau le plus élevé en 2025.

La baisse de 2021 est la conséquence de la crise sanitaire. La sortie de crise sur 2022 a permis d'envisager un niveau de recette à la hausse dès 2023. En 2025, une recette nouvelle a été inscrite pour 2 M€ au titre de la ventes des certificats d'énergie c'est principalement ce qui explique la forte hausse observée entre 2024 et 2025.



Au global, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé sur un rythme moins soutenu entre 2019 et 2022 que par la suite. En 2023 et 2024, la hausse significative s'explique par la revalorisation des bases fiscales (fixée par la loi de finances) des impôts directs locaux (TFPB/TFPNB/TH) avec respectivement pour ces deux années +7,1% et +3,9%. Depuis 2024, l'évolution des bases est plus faible en lien avec une inflation plus contenue. Néanmoins, le produit de la vente des certificats d'énergie vient fortement impacter à la hausse l'évolution des recettes pour 2025 et 2026.

ÉQUILIBRE DU BUDGET

INVESTISSEMENT 2026



Le budget d'investissement regroupe les projets que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire afin de poursuivre son action pour le développement économique, culturel et social, et pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain.

Il prévoit également le remboursement en capital de la dette contractée les années précédentes.

Le budget 2026 totalise 50,6 M€ de prévision de dépenses d'investissement et 37 M€ de prévision de recettes auxquelles il faut ajouter les 13,46 M€ d'autofinancement provenant de la section de fonctionnement.

3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après retrace les évolutions des dépenses d'investissement par chapitre depuis 2020.

Chapitre Dépenses	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Ev° BP2026/ BP2025
OPÉRATIONS RÉELLES								
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT								
Opérations individualisées	25 357 612	21 027 690	28 101 006	30 127 530	31 048 050	36 173 100	27 202 895	-24,8%
Acquisition Ehpad					10 000 000			
Programmes annuels	8 065 224	8 066 050	7 948 744	10 402 870	9 857 230	9 033 900	9 328 485	3,3%
DÉPENSES FINANCIÈRES								
10 Dotations, fonds divers et réserves	600 000	600 000	174 200	100 000		50 000	20 000	-60,0%
16 Emprunts et dettes assimilées	9 480 000	10 160 000	10 360 000	10 760 000	11 100 000	12 760 000	14 070 000	10,3%
26 Participations				4 800	44 800	5 500	5 500	0,0%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	43 502 836	39 853 740	46 583 950	51 395 200	62 050 080	58 022 500	50 626 880	-12,7%

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 50,6 M€ en 2026 (auxquelles viennent s'ajouter 6 M€ transférés à la Communauté Urbaine). En 2025, ces montants étaient respectivement de 58 M€ et 9,4 M€.

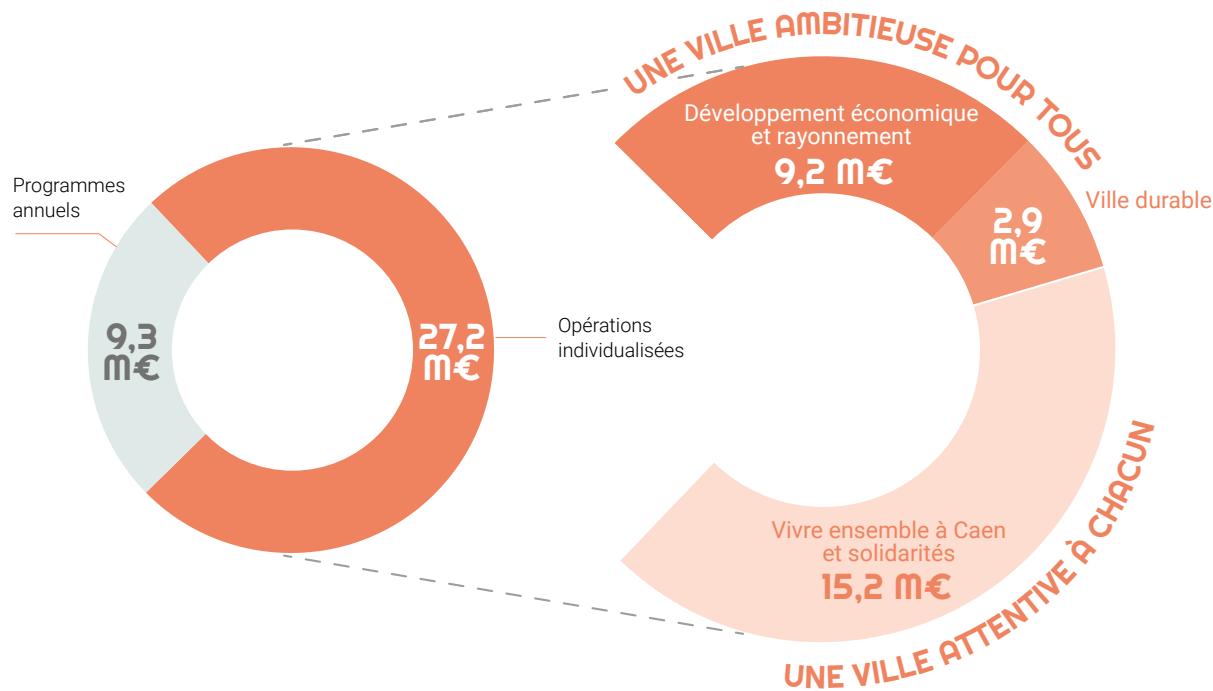
Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 36,5 M€ avec 27,2 M€ au titre des opérations individualisées et 9,3 M€ dédiés aux programmes annuels.

Les dépenses financières (14,1 M€) comprennent principalement le remboursement en capital de la dette. Hors dette, les dépenses d'investissement baissent de 19,2 %.

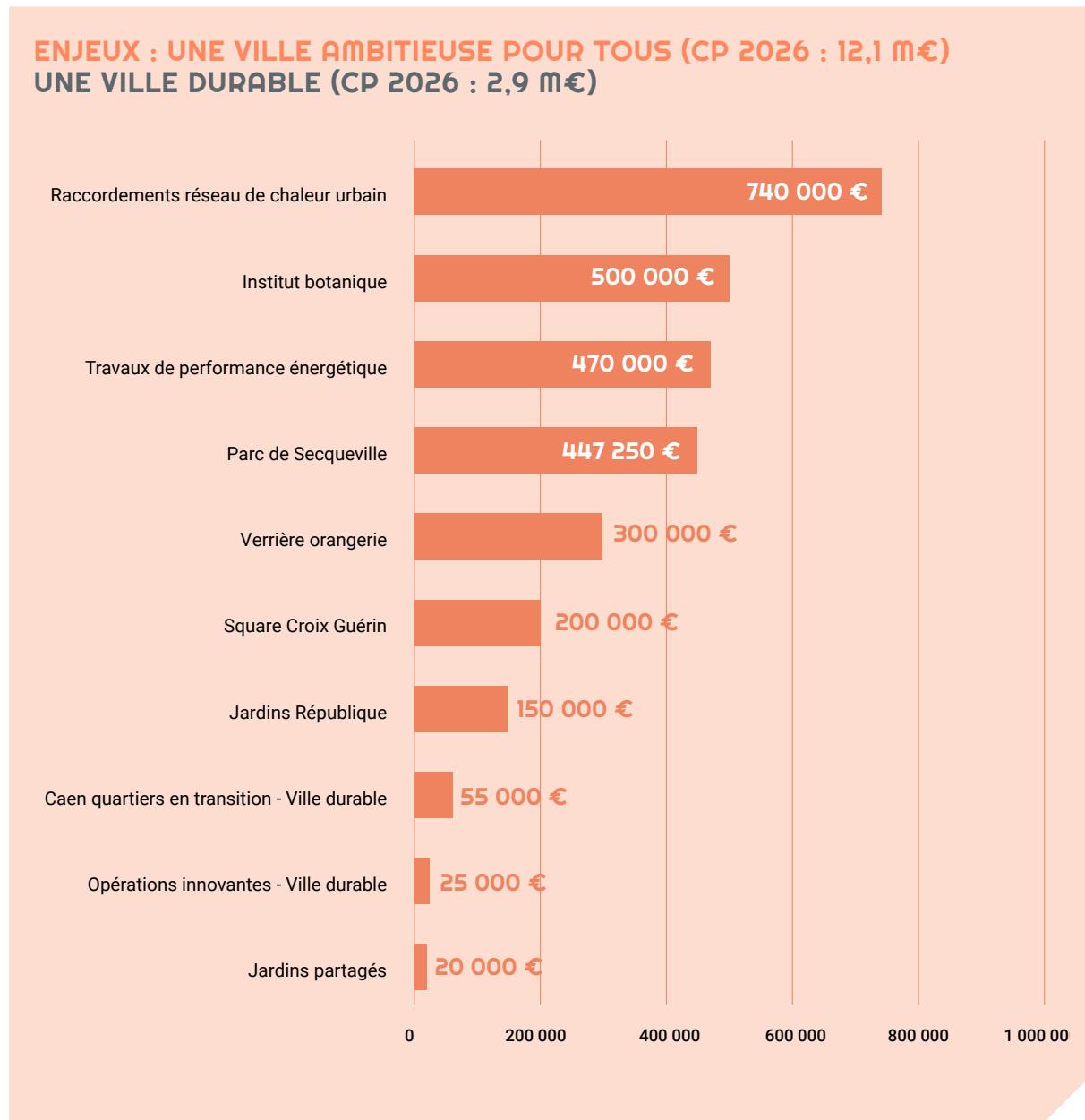
3.1 LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Pour 2026, les dépenses d'équipement inscrites (36,5 M€) permettront de consolider les investissements pluriannuels liés à l'entretien du patrimoine pour 9,3 M€ (entretien du patrimoine

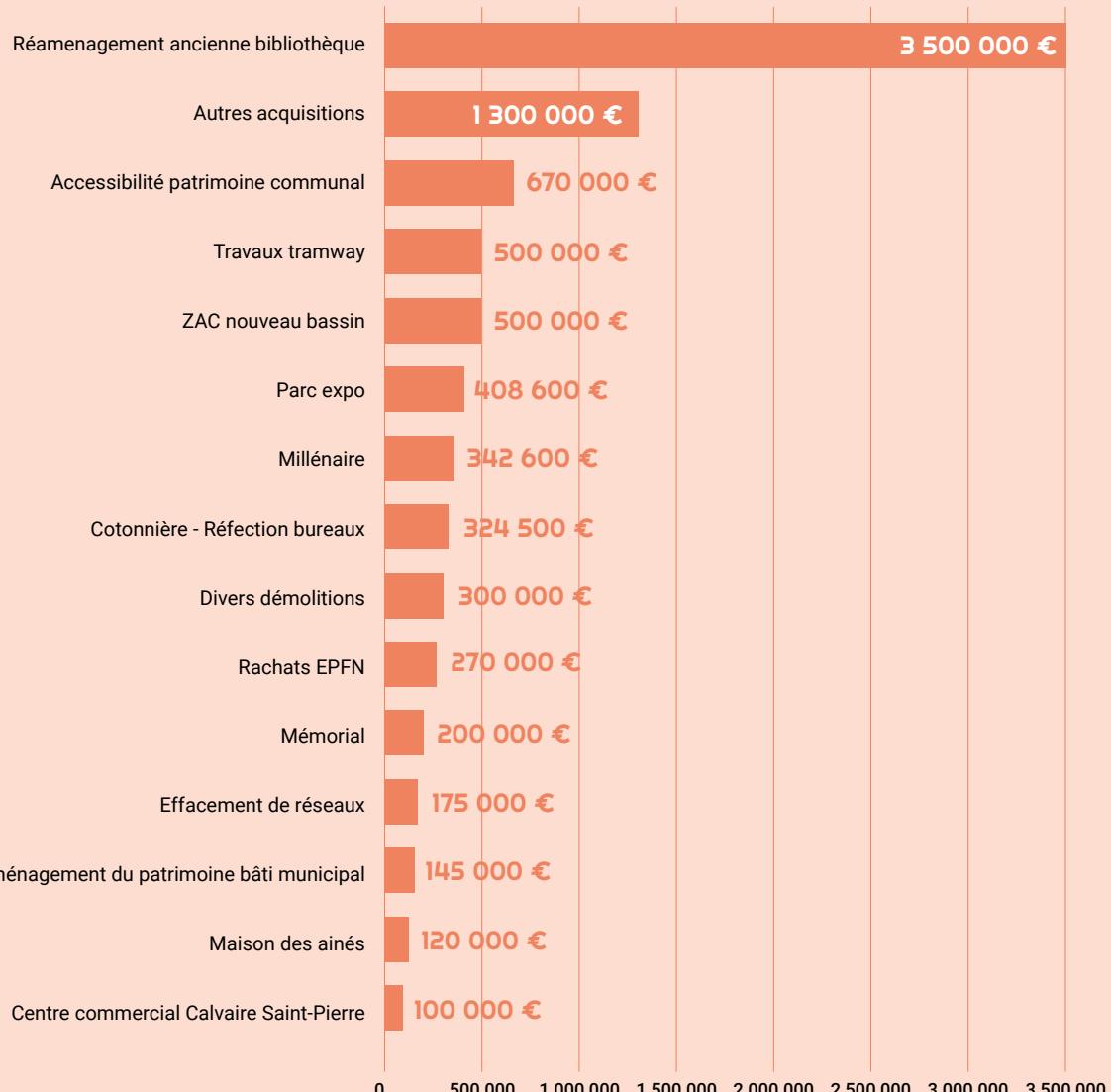
communal et renouvellement des différents parcs existants de matériel) et de poursuivre les différentes opérations prévues au PPI pour 27,2 M€.



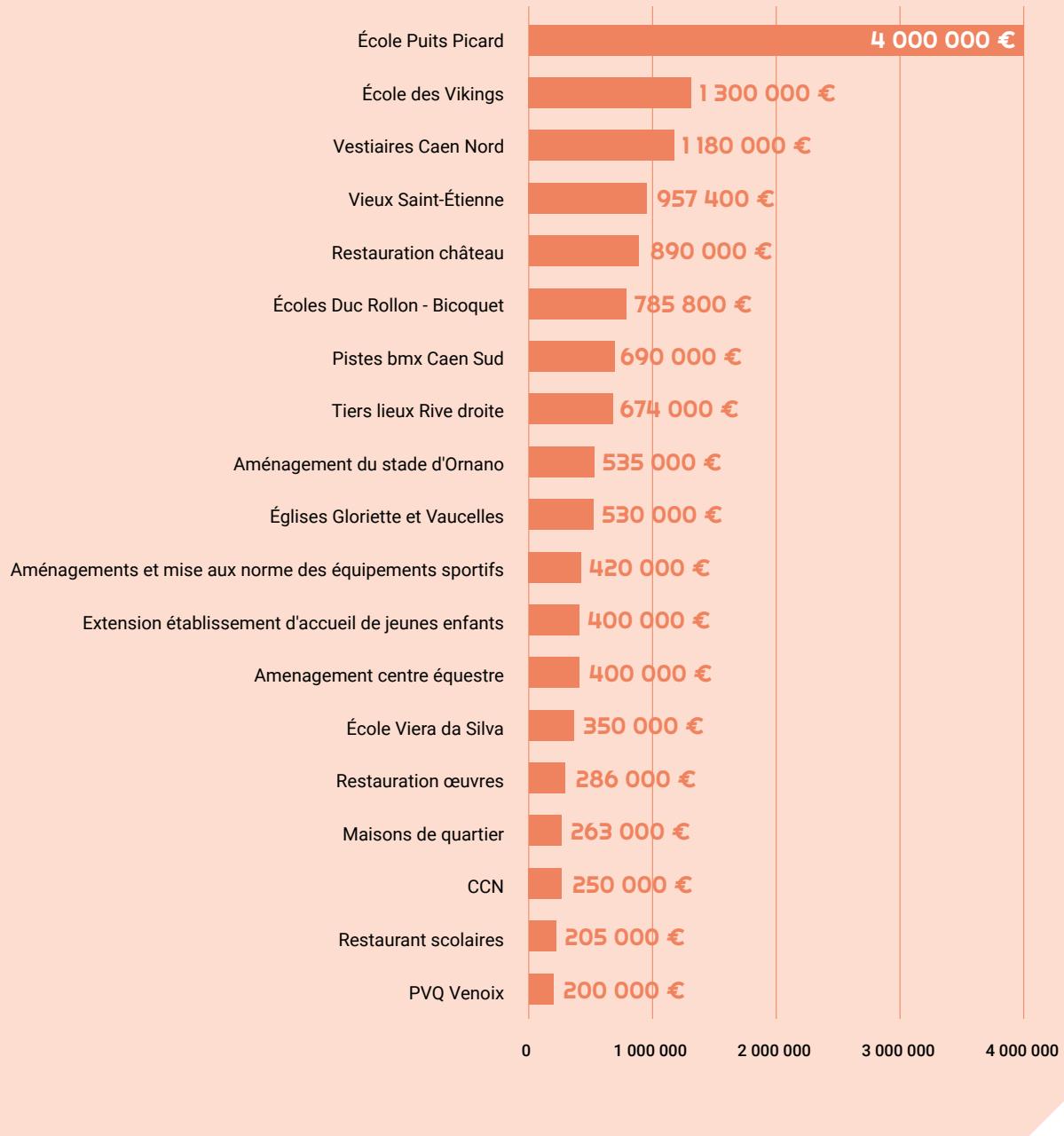
LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS PAR ENJEUX



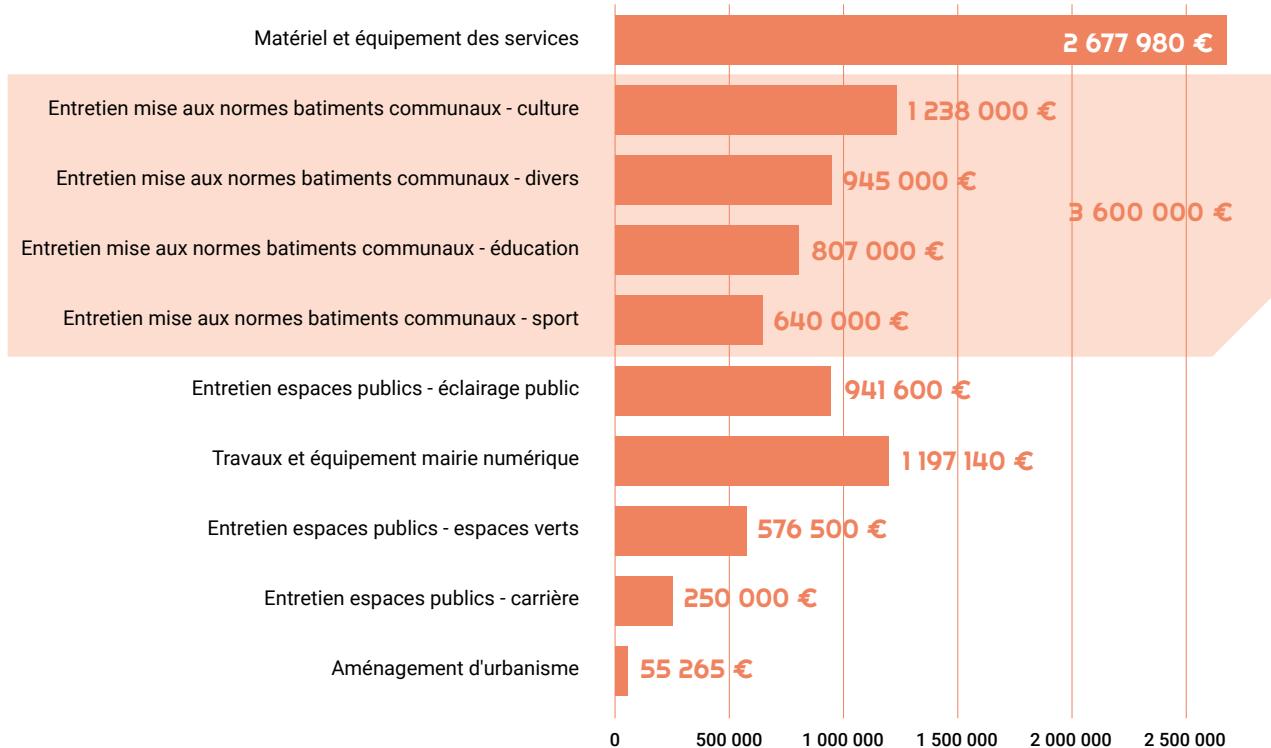
ENJEUX : UNE VILLE AMBITIEUSE POUR TOUS (CP 2026 : 12,1 M€)
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT (CP 2026 : 9,2 M€)



ENJEUX : UNE VILLE ATTENTIVE À CHACUN (CP 2026 : 15,1 M€) VIVRE ENSEMBLE À CAEN (CP 2026 : 15,1 M€)



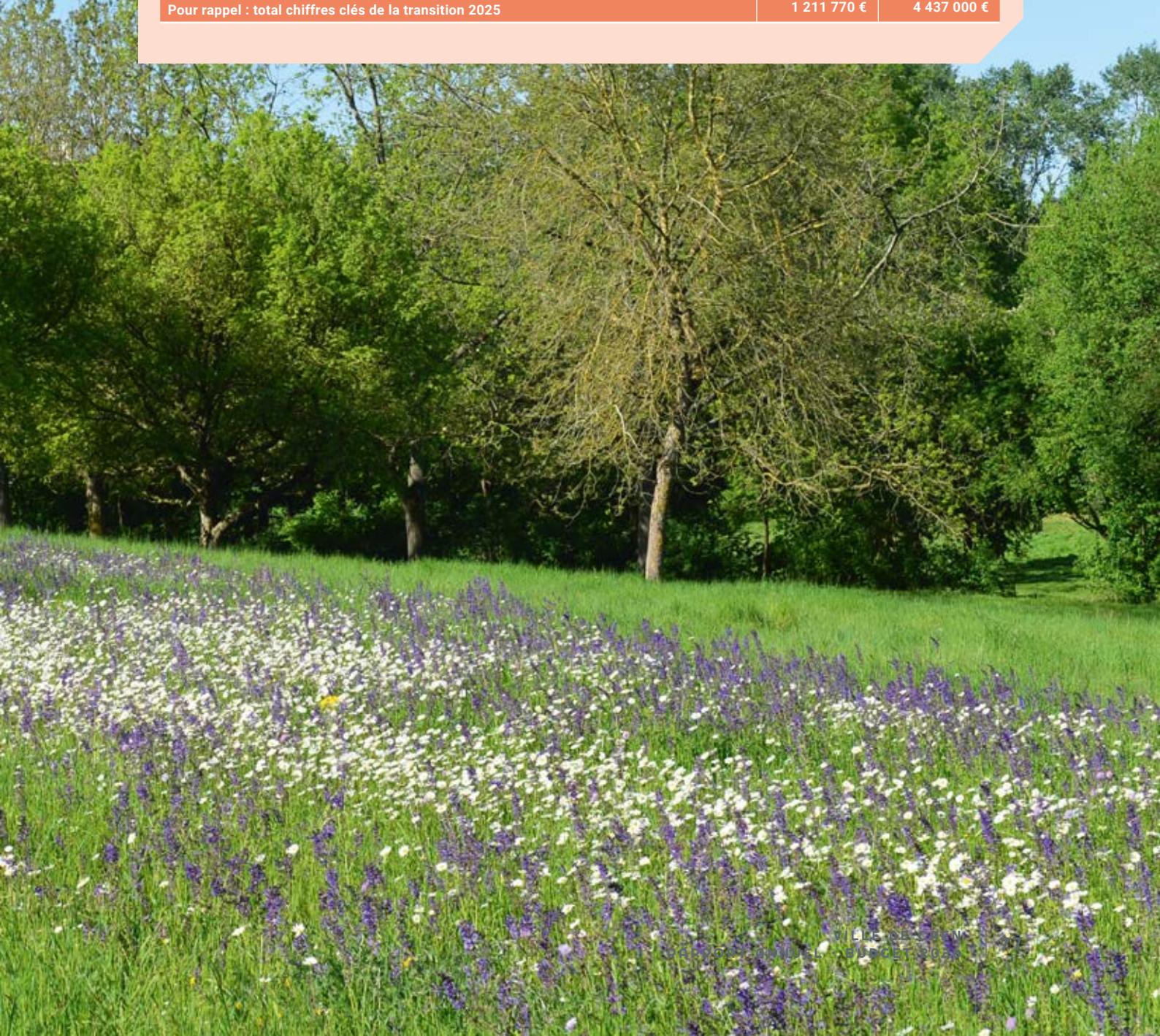
ENTRETIEN DURABLE DU PATRIMOINE (PROGRAMMES ANNUELS) : CP 2026 (9,3 M€)



QUELQUES CHIFFRES CLÉS 2026 DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

OBJET		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Maitriser les consommations et développer les énergies renouvelables	Rénovation énergétique des bâtiments publics		6 699 000 €
	Relamping LED		320 000 €
	Plan Lumière		530 000 €
	Photovoltaïque		280 000 €
	Etudes énergétiques		207 000 €
	Schéma Directeur immobilier et Energie		110 000 €
	Raccordement des bâtiments au RCU		1 000 000 €
Développement des mobilités actives	Réalisation de travaux énergétiques sur le patrimoine culturel		0 €
	Aides à l'acquisition de vélos		100 000 €
	Sentiers nature	14 100 €	5 000 €
	Sensibilisation des scolaires à la mobilité active	25 000 €	
	Sensibilisation à la mobilité active	11 000 €	
	Soutien à la mobilité active	15 700 €	
	Mobilité des agents	84 500 €	
Prévention des risques et vulnérabilité du territoire	Navette biblio Retours	40 000 €	
	Suivi du Plan communal de sauvegarde	400 €	0 €
	Subvention ACRO	900 €	
Sensibilisation aux transitions	Gestion des carrières et mouvements de terrain	3 900 €	150 000 €
	Sensibilisation et animation à la transition écologique	48 050 €	
	Planification et actions de transition écologique	15 800 €	
Solidarité	Aide à l'acquisition de vélos d'occasion	1 500 €	
	Aide à l'acquisition de matériels réemployés pour l'équipement du logement		10 000 €
	Aide à l'acquisition de vêtements réemployés	2 000 €	
	Aide à l'acquisition d'équipements informatiques reconditionnés	3 500 €	
Santé et handicap	Développement et promotion de la pratique d'activité physique et sportive en libre accès		186 000 €
	Appel à propositions d'actions de santé	40 000 €	0 €
	Programme AD'AP		750 000 €
Alimentation durable	Achats bio dans les cantines	961 000 €	

Paysage et biodiversité	Soutien aux associations en faveur de la biodiversité	280 000 €	
	Evénement jardin d'été	38 500 €	
	Jardins partagés, jardins familiaux, pieds de murs		20 000 €
	Programme de végétalisation des cours d'écoles		100 000 €
	Création de parcs		647 200 €
	Elagage des arbres	25 000 €	
Numérique responsable	Plan d'action Numérique Responsable	5 000 €	
Ville durable : Innovation et expérimentation	POPSU - Programme de recherche sur la transition énergétique- 3 ans	28 000 €	
	Programme de recherche avec l'Université sur les îlots de chaleur	16 500 €	25 000 €
	Ville durable : innovation et expérimentation	11 000 €	55 000 €
Total chiffres clés de la transition 2026		1 681 350 €	11 184 200 €
Pour rappel : total chiffres clés de la transition 2025		1 211 770 €	4 437 000 €



3.2 LES DÉPENSES FINANCIÈRES

Les dépenses financières s'établissent à 14,1 M€ en 2026 (contre 12,82 M€ en 2025), en hausse de 10% par rapport à 2025. Il s'agit du **remboursement en capital de la dette**, hors mouvements neutres.

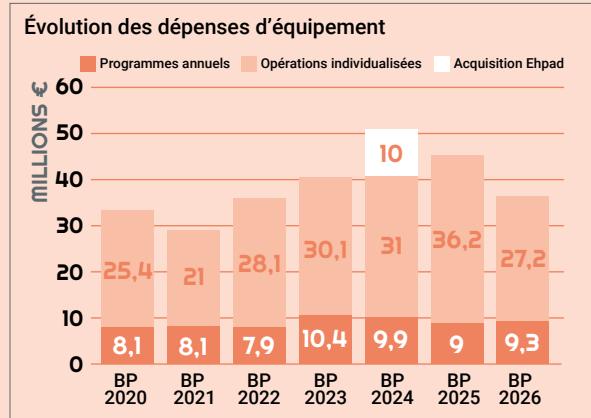
La part du **remboursement en capital de la dette** dans les dépenses financières est de 12,7 M€ en 2026 hors dette récupérable dont le montant s'élève à 1,4 M€ (contre 11,2 M€ hors dette récupérable en 2025).

3.3 ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Depuis 2020 la Ville consacre en moyenne plus de 8,9 M€ pour l'entretien du patrimoine. En 2026, c'est près de 9,3 M€ qui y seront consacrés.

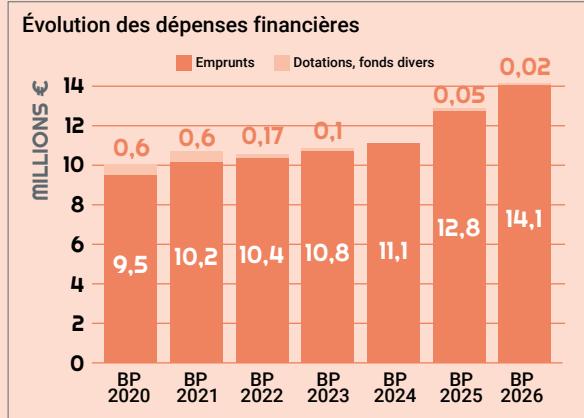
En 2024, une dépense de 10 M€ avait été inscrite pour l'achat de l'Ehpad Mathilde de Normandie.

Les budgets inscrits pour la réalisation des opérations prévues dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) votée en juillet 2021 ont permis de planifier les investissements du mandat tout en garantissant les équilibres financiers de la collectivité. Ils seront portés à 27,2 M€ en 2026 pour un total de dépenses d'équipement de 36,5 M€ (avec 40 M€ de dépenses d'équipement en moyenne sur la période).



Le remboursement en capital des emprunts a légèrement augmenté depuis le début du mandat mais reste très maîtrisé avec une moyenne de 11 M€, ce qui confirme la stratégie de maîtrise de l'endettement de la Ville. Elles augmentent toutefois en 2025 en lien notamment avec l'acquisition de l'EHPAD.

Les autres dépenses financières sont généralement très faibles et concernent quelques opérations exceptionnelles.



L'évolution des dépenses réelles d'investissement s'explique par les opérations individualisées puisque les autres postes de dépenses sont restés relativement stables. Les crédits inscrits ont été en moyenne de 51,3 M€ pour atteindre leur maximum en 2024 avec 62,1 M€ de crédits inscrits dont 10 M€ au titre de l'acquisition de l'EHPAD.



4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des recettes d'investissement par chapitre budgétaire entre 2020 et 2026.

Chapitre Dépenses	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Ev° BP2026/ BP2025
OPÉRATIONS RÉELLES								
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 400 000	4 900 000	4 900 000	4 900 000	3 600 000	3 600 000	4 324 000	20,1%
024 Produits des cessions d'immobilisations	4 900 000	600 000	875 000	2 700 000	3 542 000	1 065 000	2 085 000	95,8%
13 Subventions d'investissement reçues	3 881 088	3 211 700	4 160 515	7 371 870	8 650 510	14 419 225	11 094 345	-23,1%
							180 000	
16 Emprunts et dettes assimilées	18 010 000	19 360 588	25 010 000	25 010 000	36 710 000	24 010 000	18 005 000	-25,0%
27 Autres immobilisations financières	2 863 685	2 633 378	2 403 070	2 172 770	1 942 450	3 712 160	1 481 850	-60,1%
dont dette récupérable	2 763 685	2 533 378	2 303 070	2 072 770	1 842 450	1 612 160	1 381 850	-14,3%
TOTAL RECETTES RÉELLES	35 054 773	30 705 666	37 348 585	42 154 640	54 444 960	46 806 385	37 170 195	-20,6%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 37,2 M€ en 2026 contre 46,8 M€ en 2025, en baisse de 21% par rapport à 2025. Les chapitres budgétaires des subventions, des autres

immobilisations financières et des emprunts sont en baisse. Les dotations et fonds divers ainsi que le produit des cessions sont en hausse.

4.1 LES RECETTES DÉFINITIVES D'INVESTISSEMENT

Les recettes définitives d'investissement sont constituées par :

- le FCTVA ;
- le produit de la taxe d'aménagement liée aux permis de construire et aux déclarations préalables de travaux demandés par les pétitionnaires ;
- les produits de cessions.

Le FCTVA est proposé en hausse avec un montant inscrit au BP 2026 de 3,3 M€ contre 2,6 M€ en 2025. Cette augmentation s'explique par le niveau élevé des investissements réalisés en 2025.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Ville ne collecte plus la **taxe d'aménagement** concernant les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) délivrées à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette collecte est désormais assurée par la communauté urbaine qui procède à son versement à hauteur de 75% des sommes que celle-ci perçoit au titre de la taxe d'aménagement liée aux opérations d'urbanisme sur le territoire de la ville de Caen.

La DGFIP a fait état d'un volume total de liquidation en forte baisse depuis 2024 qui s'expliquerait globalement par une diminution du nombre d'opérations, un allongement des durées de construction mais aussi par des dysfonctionnements

dans la procédure de collecte de cette taxe, dus notamment à des défaillances de l'application GMBI (Gérer mes biens immobiliers) entraînant des retards importants dans l'encaissement et le versement du produit aux collectivités. La Communauté urbaine a ainsi reporté d'une année de 2026 à 2027, l'inversion du taux de versement du produit de taxe d'aménagement aux communes (75% Communauté urbaine – 25% communes).

Dans ces conditions, la recette a été estimée pour 2026 à 1 M€, identique au montant inscrit au BP 2025.

Les **produits de cessions** sont prévus pour 2,1 M€ au BP 2026, en hausse par rapport à 2025 de plus d'un million.

4.2 LES AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les autres recettes comprennent les **participations et subventions** versées par des tiers (Europe, État, Région, Département, communes, Agence de l'Eau...).

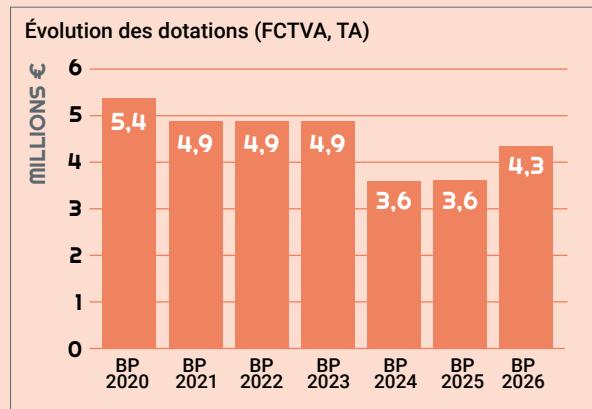
Les subventions d'équipement reçues sont en baisse de 3,31 M€ pour un montant inscrit de 11,1 M€ et tiennent compte du niveau de cofinancement prévu pour 2026 sur les opérations d'investissement engagées. Sont notamment attendus des cofinancements importants sur les opérations de restauration du château, ainsi que pour le centre d'animation de la Prairie.

Les autres immobilisations financières comptabilisent le versement par la CU du montant de la dette récupérable pour 1,38 M€.

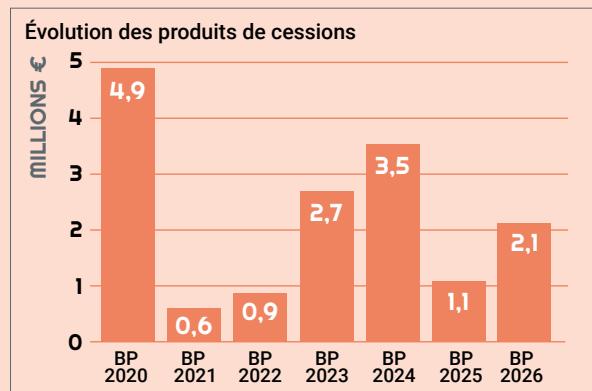


4.3 ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

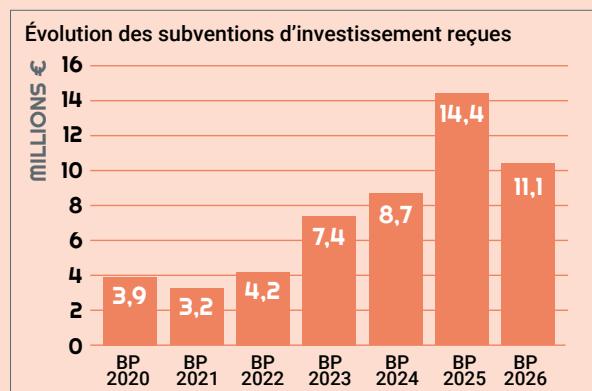
Jusqu'en 2023, les dotations en investissement étaient relativement stables (5,1 M€ en moyenne). La révision à la baisse du montant des dépenses d'équipement éligibles a conduit à inscrire (par prudence) une dotation sensiblement moins élevée en 2024 et 2025 et légèrement en hausse en 2026 avec 3,3 M€. La taxe d'aménagement reversée par la CU reste au même niveau depuis 2021 avec 1 M€.



Les produits de cessions sont par nature une recette très variable. Depuis le début du mandat, les crédits inscrits ont varié entre 0,6 M€ au plus bas et 4,9 M€ au plus haut. En moyenne, ils s'élèvent à 2,6 M€.

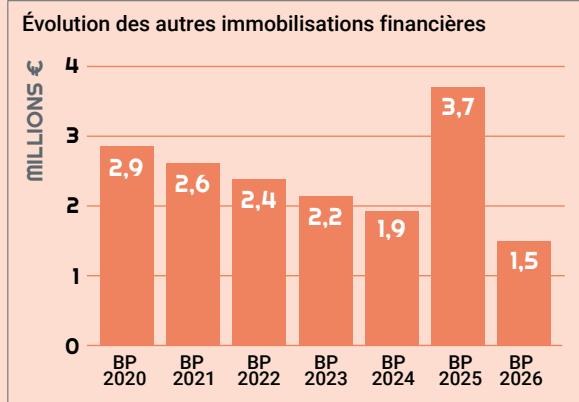


Les subventions d'investissement reçues ont suivi la trajectoire des crédits inscrits sur les opérations individualisées de dépenses, en lien avec le PPI voté en 2021. Depuis le début du mandat, la recherche de financements externes a permis de mener une politique d'investissement ambitieuse et dynamique avec un niveau du cofinancement de 19% en moyenne.



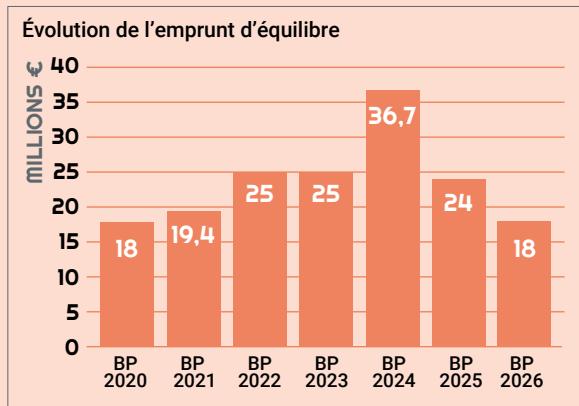
Les autres immobilisations financières comprennent principalement le remboursement par la Communauté Urbaine de la dette récupérable. Le montant des échéances décroît chaque année jusqu'à extinction de cette dette en 2031.

En 2025, le montant plus important s'explique par le remboursement du budget annexe urbanisme au budget principal de 2 M€ sur les 7 M€ d'avances versés en 2014.



Depuis le début du mandat, l'emprunt d'équilibre moyen inscrit s'est élevé à 24,6 M€. En 2024, l'emprunt inscrit était sur un niveau nettement supérieur à celui observé en moyenne sur la période.

Cette hausse trouve sa justification dans la reprise de prêts auprès de la SCI EHPAD Guérinière dans le cadre de l'acquisition par la Ville du bâtiment. Cette reprise d'emprunts d'un montant de 8 M€ reste une opération intéressante compte tenu des conditions financières favorables des deux prêts ainsi repris. L'emprunt d'équilibre sur 2024, sans l'Ehpad, aurait été de 28,7 M€. En 2026, il est proposé d'inscrire un emprunt d'équilibre de 18 M€, soit nettement inférieur à la moyenne observée.



5. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET LES PRINCIPAUX RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Le tableau ci-après détaille le calcul des soldes intermédiaires de gestion (SIG) de la Ville de Caen. Ces soldes témoignent de l'évolution de la situation financière de la Ville.

Objet	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	E ^v 2026/2025
Recettes courantes de fonctionnement	134 915 914	134 883 125	137 073 210	146 162 420	153 158 355	159 199 293	159 010 790	-0,1%
Dépenses courantes de fonctionnement	125 157 450	124 945 558	126 986 020	135 393 460	142 927 010	144 706 898	142 467 525	-1,5%
Epargne de gestion	9 758 464	9 937 567	10 087 190	10 768 960	10 231 345	14 492 395	16 543 265	14,2%
Produits financiers	462 099	393 007	323 675	259 100	207 275	161 220	120 920	-25,0%
Frais financiers	1 215 000	1 160 000	1 163 000	1 650 000	2 560 000	3 200 000	3 105 000	-3,0%
<i>Solde financier</i>	-752 901	-766 993	-839 325	-1 390 900	-2 352 725	-3 038 780	-2 984 080	-1,8%
Produits spécifiques et reprise sur provisions	121 500	17 500	27 500	52 500	52 500	17 500	17 500	0,0%
Charges spécifiques et provisions	679 000	40 000	40 000	190 000	326 000	255 000	120 000	-52,9%
<i>Solde exceptionnel</i>	-557 500	-22 500	-12 500	-137 500	-273 500	-237 500	-102 500	-56,8%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	135 499 513	135 293 632	137 424 385	146 474 020	153 418 130	159 378 013	159 149 210	-0,1%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	127 051 450	126 145 558	128 189 020	137 233 460	145 813 010	148 161 898	145 692 525	-1,7%
Epargne brute (Capacité d'Autofinancement)	8 448 063	9 148 074	9 235 365	9 240 560	7 605 120	11 216 115	13 456 685	20,0%
Remboursement en capital de la dette nette de la dette récupérable	6 716 315	7 626 622	8 056 930	8 687 230	9 257 550	11 147 840	12 688 150	13,8%
<i>Pour info : Remboursement en capital de la dette</i>	9 480 000	10 160 000	10 360 000	10 760 000	11 100 000	12 760 000	14 070 000	10,3%
Epargne nette	1 731 748	1 521 452	1 178 435	553 330	-1 652 430	68 275	768 535	1025,6%
Ressources propres d'Investissement	10 300 000	5 500 000	5 775 000	7 600 000	7 142 000	4 665 000	6 409 000	37,4%
Critère d'équilibre réel	12 031 748	7 021 452	6 953 435	8 153 330	5 489 570	4 733 275	7 177 535	51,6%

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses courantes de fonctionnement. Ce SIG tient compte des dépenses récurrentes de la collectivité pour assurer son fonctionnement quotidien. Il ne tient pas compte de la politique d'investissement puisqu'il est calculé avant la prise en compte des frais financiers et des produits financiers. Il neutralise également les dépenses et recettes exceptionnelles. L'épargne de gestion s'établit en 2026 à 16,54 M€ en hausse de 14,2% par rapport à 2025 (14,49 M€).

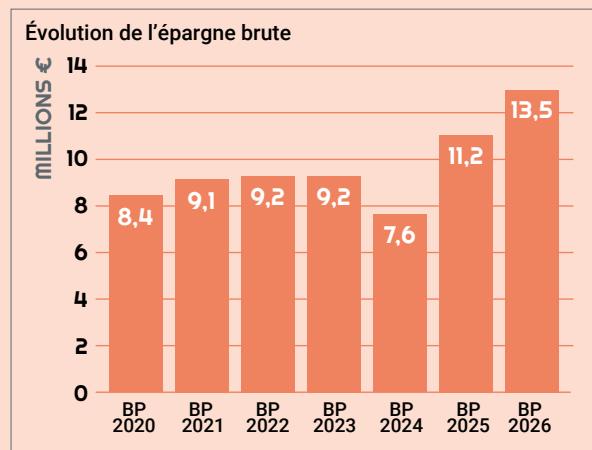
L'épargne brute est obtenue après la prise en compte du solde des opérations financières et du solde des opérations exceptionnelles. Ce solde d'épargne peut être également dégagé par le solde des dépenses et recettes réelles de fonctionnement. L'épargne brute est en forte hausse cette année avec 13,46 M€ en 2026 contre 11,2 M€ en 2025.

L'épargne nette obtenue après déduction du remboursement de l'annuité de la dette en capital suit la même trajectoire et s'élève à 0,769 M€ contre 0,068 M€ en 2025. Elle s'améliore donc de plus de 0,7 M€. Cette hausse suit celle enregistrée par l'épargne brute conjuguée à une hausse contenue des crédits inscrits pour le remboursement en capital de la dette (déduite de la dette récupérable).

Le critère d'équilibre réel, qui doit être obligatoirement positif pour permettre le vote d'un budget, reste sur un niveau très élevé avec 7,18 M€. Un montant de 6,4 M€ de ressources propres d'investissement en 2026 vient ainsi s'ajouter à l'épargne nette dégagée.

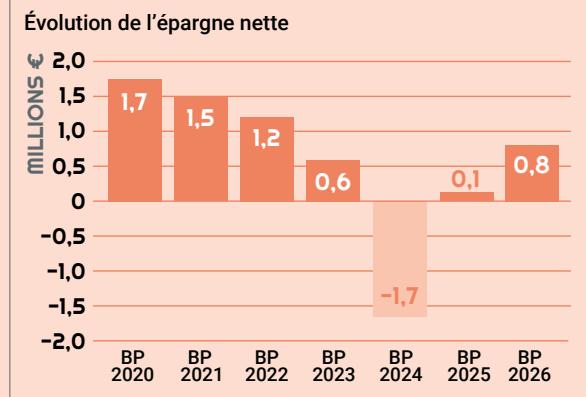
ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Sur la période, les efforts de rationalisation budgétaire sur les charges de personnel et charges à caractère général ont permis la stabilisation des dépenses de fonctionnement. En parallèle, la Ville a pu profiter de la dynamique de ses recettes de fonctionnement pour améliorer son épargne brute. En 2024, avec la hausse des charges d'énergie, l'épargne brute a atteint son plus bas niveau depuis le début du mandat. Depuis 2024, l'épargne brute est en forte hausse, reflet d'une bonne maîtrise des fondamentaux budgétaires et d'une conjoncture plus favorable, avec notamment une baisse des dépenses d'énergie.

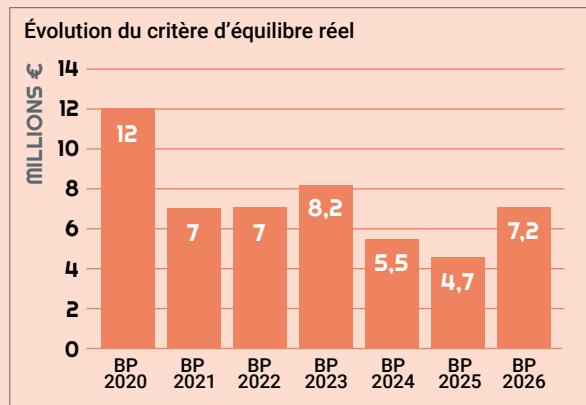


L'épargne nette a globalement suivi la même trajectoire que l'épargne brute, avec un remboursement en capital de la dette relativement stable sur la période.

Pour la première fois sur la période, la dégradation du niveau d'épargne brute a conduit à dégager une épargne nette négative en 2024 avec une épargne brute en forte baisse du fait de la hausse des charges d'énergie. Depuis 2025 et encore plus en 2026, l'épargne nette est de nouveau positive.



Le critère d'équilibre réel est resté largement positif sur toute la période. Son évolution est principalement liée au niveau des recettes propres d'investissement et notamment du produit de cessions qui, par nature, varient fortement d'une année sur l'autre.



LES PRINCIPAUX RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

Ratios financier

Définis à l'article r2313-1 du CGCT

Informations financières – ratios		Valeurs BP 2026 (€/habitant)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1311
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 442
3	Dépenses d'équipement « brutes »/population	340
4	Encours de dette/population	1 069
5	DGF/population	304
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	35,2%
7	Dépenses de fonctionnement. et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	99,8%
8	Dépenses d'équipement « brutes »/recettes réelles de fonctionnement	23,6%
9	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	74,1%
10	Épargne brute/recettes réelles de fonctionnement	8,46%



Grande salle du théâtre de Caen

6. L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES

LE THÉÂTRE

Le budget 2026 du Théâtre maintiendra les moyens dédiés à la poursuite d'une programmation ambitieuse de spectacles vivants.

Au premier semestre, deux ouvrages lyriques seront proposés (*La Bohème/Puccini, La Calisto/Cavalli*) ainsi qu'une création avec l'École maîtrisienne autour de l'œuvre de Benjamin Britten *The Golden Vanity*. 26 spectacles pour 54 représentations payantes seront proposés, ainsi qu'une vingtaine de rendez-vous gratuits.

Au second semestre, le théâtre proposera deux ouvrages lyriques, *Werther* de Massenet et une comédie musicale de Broadway *No, No, Nanette* de Vincent Youmans en fin d'année.

Une vingtaine de spectacles pour une trentaine de représentations pluridisciplinaires enrichiront cette programmation, complétée par une quinzaine de rendez-vous gratuits.

L'équilibre du budget annexe se présente de la façon suivante :

Fonctionnement	Dépenses	Fonctionnement	Recettes
011 - Charges à caractère général	3 062 451	70 - Ventes de produits	1 629 380
012 - Charges de personnel	3 332 524	74 - Dotations, subventions	5 050 000
65 - Autres charges de gestion courante	135 225	<i>dont subvention ville</i>	4 150 000
66 - Charges financières	5 050	77 - Produits spécifiques	0
67 - Charges spécifiques	1 000	013 - Atténuations de charges	7 400
Opérations d'ordre	247 090	Opérations d'ordre	46 000
Total fonctionnement	6 783 340	Total Fonctionnement	6 783 340
Investissement	Dépenses	Investissement	Recettes
16 - Emprunts et dettes assimilées	60 290	16 - Emprunts et dettes assimilées	
20 - Immobilisations incorporelles	66 300	13 - Subventions d'investissement	140 000
21 - Immobilisations corporelles	214 500		
23 - Immobilisations en cours	0		
Opérations d'ordre	46 000	Opérations d'ordre	247 090
Total Investissement	387 090	Total Investissement	387 090
Total Budget	7 170 430	Total Budget	7 170 430

Le budget 2026 est équilibré en dépenses et recettes à **7,2 M€** (6,9 M€ en opérations réelles et 0,3 M€ en opérations d'ordre) contre 7,4 M€ au BP 2025.

En dépenses réelles, le budget 2026 se décompose en un montant de 6,6 M€ en fonctionnement et un montant de 0,3 M€ en investissement.

En recettes réelles, le budget 2026 se décompose en un montant de **6,7 M€ en fonctionnement** et un montant de **0,14 M€ en investissement**.

Pour assurer l'équilibre du budget du théâtre, la subvention du budget principal sera reconduite pour 4,15 M€ en 2026.

OPÉRATIONS D'URBANISME

En 2026, figureront notamment au titre des opérations d'urbanisme :

- Au titre de la rénovation urbaine : des travaux sur le quartier de la Grâce de Dieu - la Vigerie (456 k€), des travaux d'aménagement des liaisons piétonnes et de la rue de la Botanique sur le quartier du Chemin vert-Authie nord (210 k€) ;
- Au titre des opérations d'urbanisme : la poursuite des travaux d'aménagement préparatoires à la réalisation de l'ensemble immobilier des Cascades sur Montalivet (140 k€), la réalisation des travaux d'espaces publics de l'opération « porte de l'Europe » sur la ZAC Folie Couvrechef (147 k€), des travaux d'espaces verts et d'aménagements paysagers sur Tourville (100 k€), l'aménagement de la portion de la rue Olympe de Gouge située entre la rue des Cultures et la rue Marcel Cimier (80 k€) et sur la pointe Presqu'île, l'aménagement des abords du site ISEN (50 k€).

Globalement, ce budget portera pour 2,1 M€ de dépenses nouvelles.

S'agissant des recettes d'urbanisme, seront budgétées des cessions sur les Rives de l'Orne (cession d'une partie de la charge foncière pour le projet des Cascades) pour 1,7 M€. À fin 2025, les excédents successifs dégagés par le budget annexe ces dernières années ont permis de rembourser l'intégralité des 7 M€ d'avance que le budget principal lui avait consentis en 2014.

Fonctionnement	Dépenses
011 - Charges à caractère général	2 092 000
dont Grace de dieu	618 000
dont Zac Beaulieu	500 500
dont Chemin vert	305 000
dont Zac Folie-Couvrechef	190 000
dont Rives de l'orne	145 000
dont Tourville	100 000
dont Clémenceau - clos joli	92 000
dont Guérinière	80 500
dont Pointe presqu'île	50 000
dont Guillaume de Normandie	11 000
042 - Opérations d'ordre	25 000 000
Total Fonctionnement	27 092 000

Fonctionnement	Recettes
70 - Ventes de produits	2 092 000
dont Grace de dieu	
dont Zac Beaulieu	
dont Chemin vert	
dont Zac Folie-Couvrechef	
dont Rives de l'orne	1 700 000
dont Tourville	
dont Clémenceau - clos joli	
dont Guérinière	80 000
dont Pointe presqu'île	
dont Guillaume de Normandie	312 000
042 - Opérations d'ordre	25 000 000
Total Fonctionnement	27 092 000

Investissement	Dépenses
040 - Opérations d'ordre	25 000 000
Total Investissement	25 000 000
Total Budget	52 092 000

Investissement	Recettes
040 - Opérations d'ordre	25 000 000
Total Investissement	25 000 000
Total Budget	52 092 000

7. PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES

DÉPENSES

Objet	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Structure	Ev*2026 /2025
FONCTIONNEMENT	172 558 503	170 793 497	172 043 487	183 877 226	191 469 940	197 458 193	194 424 550	70%	-1,5%
Opérations réelles	138 682 140	136 193 073	137 368 122	148 066 666	157 254 820	157 606 018	154 320 775	55%	-2,1%
Opérations d'ordre	33 876 363	34 600 424	34 675 365	35 810 560	34 215 120	39 852 175	40 103 775		0,6%
INVESTISSEMENT	77 481 136	73 356 090	79 568 950	84 471 340	96 281 080	94 969 560	84 124 970	30%	-11,4%
Opérations réelles	43 633 236	39 988 190	47 196 760	52 119 150	62 390 080	60 418 560	50 967 970	18%	-15,6%
Mouvements neutres (mixtes)	7 500 000	7 000 000	6 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	3 600 000		-28,0%
Opérations d'ordre	26 347 900	26 367 900	26 372 190	27 352 190	28 891 000	29 551 000	29 557 000		0,0%
TOTAL DÉPENSES	250 039 639	244 149 587	251 612 437	268 348 566	287 751 020	292 427 753	278 549 520	100%	-4,7%
Opérations réelles	182 315 376	176 181 263	184 564 882	200 185 816	219 644 900	218 024 578	205 288 745		-5,8%
Mouvements neutres (mixtes)	7 500 000	7 000 000	6 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	3 600 000		-28,0%
Opérations d'ordre	60 224 263	60 968 324	61 047 555	63 162 750	63 106 120	69 403 175	69 660 775		0,4%

RECETTES

FONCTIONNEMENT	172 558 503	170 793 497	172 043 487	183 877 226	191 469 940	197 458 193	194 424 550	70%	-1,5%
Opérations réelles	147 260 603	145 475 597	146 721 297	157 425 036	165 029 940	171 018 193	167 978 550	60%	-1,8%
Opérations d'ordre	25 297 900	25 317 900	25 322 190	26 452 190	26 440 000	26 440 000	26 446 000		0,0%
INVESTISSEMENT	77 481 136	73 356 090	79 568 950	84 471 340	96 281 080	94 969 560	84 124 970	30%	-11,4%
Opérations réelles	35 054 773	30 705 666	37 843 585	42 760 780	54 614 960	47 006 385	37 310 195	13%	-20,6%
Mouvements neutres (mixtes)	7 500 000	7 000 000	6 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	3 600 000		-28,0%
Opérations d'ordre	34 926 363	35 650 424	35 725 365	36 710 560	36 666 120	42 963 175	43 214 775		0,6%
TOTAL RECETTES	250 039 639	244 149 587	251 612 437	268 348 566	287 751 020	292 427 753	278 549 520	100%	-4,7%
Opérations réelles	182 315 376	176 181 263	184 564 882	200 185 816	219 644 900	218 024 578	205 288 745		-5,8%
Mouvements neutres (mixtes)	7 500 000	7 000 000	6 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	3 600 000		-28,0%
Opérations d'ordre	60 224 263	60 968 324	61 047 555	63 162 750	63 106 120	69 403 175	69 660 775		0,4%



PARTIE 3

LE RAPPORT FINANCIER PAR POLITIQUES PUBLIQUES

RENDRE NOTRE TERRITOIRE TOUJOURS PLUS ATTRACTIF

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, MOTEUR DE NOTRE RAYONNEMENT

À Caen, la politique de développement économique s'appuie sur une stratégie de soutien à la recherche, à l'innovation et à la formation. Les projets conduits en partenariat avec les acteurs institutionnels, universitaires et économiques contribuent à renforcer les conditions d'accueil des entreprises et des talents, et à accompagner l'évolution du territoire.

1. SE DOTER D'ÉQUIPEMENTS ET LANCER UNE DYNAMIQUE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

• Maison des Chercheurs

Le 25 juillet 2025, Caen la mer et la Région Normandie ont officiellement lancé l'opération « Maison des chercheurs » qui verra le jour en fin d'année 2027. À cette occasion, financeurs et partenaires ont dévoilé son nom : « Maison des chercheurs Josette Travert », un choix fort et symbolique.

Les travaux qui seront réalisés en 2026 pour la Maison des Chercheurs seront, entre autres, les suivants (dates prévisionnelles) :

- Le terrassement / gros œuvre (du 17/02/2026 au 16/11/2026)
- Une partie de l'étanchéité / couverture (à partir du 17/11/2026)
- Une partie de la pose des menuiseries extérieures (à partir du 22/09/2026)
- Les lots techniques (Électricité et Chauffage, Ventilation, Climatisation) seront sur place à partir du 12/05/2026 jusqu'à la fin du chantier.

Dotée de 77 logements (studios et T1 principalement), la Maison des Chercheurs, située en plein cœur du super Campus EPOPEA, répondra à un enjeu important d'accueil de chercheurs nationaux et internationaux et permettra de favoriser les échanges entre les scientifiques et les établissements implantés sur le site. À terme, elle deviendra un lieu de vie, vitrine du dynamisme du Science Park.

Une résidence étudiant de 140 chambres accolée à cette Maison des Chercheurs permettra de répondre en partie à la demande croissante de logements étudiants.

• INNOVONS 2

Le GIP Cyceron se positionne au cœur des enjeux portés par le super campus SCIENCE & INNOVATION PARK EPOPEA. Le projet INNOVONS 2, prévoit une extension et une modernisation de cette plateforme d'imagerie biomédicale à travers la réhabilitation de l'aile B historique de 1 595 m² et la construction d'une nouvelle aile E de 1 972 m². Parmi ces 3 567 m² de travaux, 90 % seront dédiés à la recherche et 10 % au tertiaire avec, en particulier un espace dédié aux start-up nées de la collaboration avec les équipes hébergées à Cyceron. Après les travaux, la plateforme d'imagerie s'étendra sur près de 8 000 m². Cet investissement illustre l'engagement de Cyceron à favoriser la recherche et l'innovation en santé dans la région.

Le projet de développement et de rénovation de Cyceron a été retenu dans le cadre du protocole d'accord État-Région, pour la mise en œuvre du contrat de plan 2021-2027. L'université de Caen Normandie a été désignée comme maître d'ouvrage du projet.

La pose de la première pierre de l'extension de cette plateforme d'imagerie biomédicale Cyceron a eu lieu le 20 juin 2025 sur le campus Jules Horowitz à Caen. En 2026, les travaux se poursuivront afin de permettre la livraison du bâtiment en 2027.

• Projet BAC'H

Le Campus Jules Horowitz, situé sur le Science Park EPOPEA, sur les communes de Caen, Epron et Hérouville-Saint-Clair, héberge des laboratoires d'importance pour le territoire : le GANIL, le CIMAP, CYCERON, le CURB et des entreprises telles que EtapLab.

L'accès à ce campus est contrôlé et peut se faire par une entrée piétonne située à l'angle du boulevard H. Becquerel et de la rue Jacques Brel ou par une entrée pour les véhicules et les piétons sur le boulevard H. Becquerel. Cette dernière entrée est surveillée en permanence par un prestataire logé dans le poste de garde actuel, construit il y a environ 25 ans. Son état de vétusté avancé et son exigüité sont inadaptés au regard du développement conséquent des activités au cours des dernières décennies, avec un volume de plusieurs centaines d'entrées journalières (personnels permanents du GANIL, du CIMAP, de CYCERON, scientifiques des autres laboratoires, entreprises extérieures venant réaliser des travaux divers, patients de CYCERON).

Les travaux prévus pour la Maison des Chercheurs qui, elle, sera en accès non contrôlé, entraînent un déplacement de ce poste de garde, compte-tenu de la nouvelle configuration de l'entrée du site et des voies d'accès. Ce réaménagement est une opportunité pour déplacer et construire un nouveau bâtiment adapté aux besoins actuels du campus, répondant mieux aux contraintes d'accès et conforme aux standards de la construction, notamment en matière d'isolation et de sobriété énergétique.

Les travaux doivent débuter en 2026 pour une livraison courant 2027.

• CAMPUS NOUVEAU SIECLE (CNS)

L'université de Caen Normandie porte un projet de rénovation et d'extension sur le campus 1 intitulé « Campus Nouveau Siècle » ayant pour objectif la réhabilitation structurelle et énergétique des bâtiments C et D du campus 1, dans le respect du classement Monument historique. Ces deux bâtiments accueillent le Service Commun de la Documentation (SCD), la bibliothèque universitaire Pierre Sineux et l'UFR de Droit, AES et administration publique. Ce chantier, dont la livraison est attendue pour 2031, se déroulera en 2 phases.

- La première phase concerne la **rénovation et la mise aux normes**. En effet, le campus 1 est le site le plus ancien de l'UNICAEN et présente donc des bâtiments aux performances énergétiques limitées ne répondant plus aux exigences de sécurité d'un établissement recevant du public. Le bâtiment D, accueillant principalement l'UFR de Droit, fait l'objet d'un avis défavorable de la sous-commission départementale de sécurité incendie. L'âge des bâtiments C et D – plus de 65 ans – se fait également sentir sur leur habillage. Les travaux qui seront entrepris avec le projet Campus nouveau siècle permettront de réaliser la rénovation énergétique des deux bâtiments, de lever l'avis défavorable du SDIS 14 et d'opérer une rénovation des façades classées au titre des Monuments historiques.
- La deuxième phase de ce projet concerne les **aménagements intérieurs**. Côté bibliothèque, l'objectif est d'améliorer la conservation des collections patrimoniales, ainsi que l'accès du public aux monographies et aux périodiques. Côté bâtiment D, il sera question d'améliorer les conditions de déploiement et de renforcement de l'offre pédagogique, de vie étudiante et de recherche. Il sera notamment question du déplacement et de la relocalisation du musée de géologie, du bureau courrier du SCD, des meubles classés Monuments historiques.

• HALLE TECHNOLOGIQUE NUCLEAIRE NORMANDIE (HT2N) ET LPC

Une réflexion a été lancée sur le développement de la formation aux sciences nucléaires en Normandie et sa déclinaison par la réalisation d'une **Halle Technologique Nucléaire Normandie (HT2N)** d'une part et par la construction de nouveaux locaux de recherche pour le **Laboratoire de Physique Corpusculaire CAEN (LPC)**. Cette halle sera une vitrine de l'excellence de la formation et matérialisera ce dynamisme et ce professionnalisme à l'échelle régionale. La réalisation de cette HT2N sera mutualisée entre les formations de l'UFR des Sciences, de l'IUT mesures physiques et de l'ESIX pour l'UNICAEN et également pour l'ENSICAEN. Le bâtiment actuel abritant le LPC, implanté sur le campus 2, a été diagnostiquée comme vieillissant et obsolète. La construction d'un nouveau bâtiment adapté aux activités de recherche sur le nucléaire est nécessaire pour le développement du laboratoire. La combinaison de la halle technologique et du LPC permettra d'offrir un lieu unique pour le développement souhaité du nucléaire, un domaine de pointe en Normandie.

• EPOPEA Caen Normandie Science & Innovation Park

Les programmes Maison des Chercheurs, INNOVONS2, HT2N et LPC comme BAC'H sont autant d'étapes du plan guide du campus EPOPEA.

En 2026, les projets portés par EPOPEA se poursuivront à Caen, contribuant à la recherche, à l'innovation et à l'attractivité économique du territoire.

Des temps d'échange et de partage entre membres

Comme en 2025, des événements visant à renforcer les liens au sein de la communauté du Science Park seront organisés :

- Des matinales et des rendez-vous adhérents accueillis par des membres tels que l'UMS PLATON au sein de Baclesse (février 2026).
- Des rencontres ciblées répondant à des besoins identifiés par les membres, notamment autour de la mobilité auprès des employeurs (petit déjeuner) mais également auprès des étudiants et apprenants (événement « Déplaçons nous autrement » (automne 2026).

Des temps forts pour valoriser la science et l'innovation

Comme en 2025, des événements visant à présenter l'actualité scientifique se tiendront :

- La Convention annuelle EPOPEA, en juillet 2026 ;
- « EPOPEA fête la Science et l'Innovation », sera de retour en octobre 2026. Cet événement, inscrit dans la Fête de la Science est également l'occasion de remettre le Prix d'honneur EPOPEA.

Des partenariats engagés

Fort de l'expérience menée en 2025, EPOPEA participera aux forums des écoles du territoire pour sensibiliser les étudiants à la richesse et au dynamisme de leur environnement local.

Une communication qui valorise les acteurs du territoire

Sur le plan de la communication, une newsletter sera publiée dès janvier 2026 pour partager les actualités du Science Park et valoriser les initiatives de la communauté. La campagne «Dans les coulisses» s'est poursuivie en 2025 et fera intervenir de nouveaux portraits en 2026, avec la diffusion de nouvelles interviews d'entreprises du Science Park, offrant un éclairage sur leurs projets, leurs expertises et leurs engagements.

• Accompagner le déploiement de la filière numérique normande, notamment au travers du Campus Normandie Cyber

Caen Normandie Développement participe aux travaux autour de la Cybersécurité porté par le Campus Normandie Cyber, notamment afin de soutenir la filière numérique normande en regroupant le pôle TES, NWX et le Campus Normandie Cyber.

En 2026, l'association Normandie numérique, regroupant les activités de ces trois acteurs, sera pleinement opérationnelle.

COMMERCE

La Ville de Caen, au cœur d'une zone de chalandise d'environ **450 000 habitants**, occupe une place importante dans le paysage commercial normand. Avec plus de **2 200 commerces** recensés, dont **734** implantés dans le centre-ville, et **dix marchés hebdomadaires** répartis sur les différents quartiers, le commerce constitue un levier pour l'économie locale. Il contribue non seulement à l'attractivité du territoire mais aussi à la qualité de vie des habitants et à l'animation urbaine.

1. AMÉNAGEMENTS URBAINS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS

La dynamisation du cœur de ville repose en grande partie sur des opérations de requalification urbaine, visant à favoriser l'activité commerciale tout en améliorant le cadre de vie des habitants.

Plusieurs opérations sont en cours :

- La rue d'Auge poursuit sa transformation à travers la végétalisation et la modernisation du Rond-Point de la Demi-Lune, Ces travaux se prolongeront jusqu'en début 2026.
- La rue de la Délivrande est réhabilitée.

Ces aménagements répondent à plusieurs objectifs : rendre l'espace public plus accueillant, faciliter les déplacements et favoriser l'accès au commerce (voir page 116).

2. UN ACCOMPAGNEMENT CIBLÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES COMMERÇANTS

Les commerçants font face à des défis majeurs : concurrence du e-commerce, adaptation aux nouvelles pratiques de consommation, contexte économique difficile.

La Ville entretient un dialogue constant et met en œuvre plusieurs dispositifs d'accompagnement, tels que les « **Lundis du commerce** » (six fois par an), la **Soirée d'accueil des nouveaux commerçants**.

Sur le plan financier, la Ville s'engage aux côtés d'Initiative Calvados grâce à un dispositif d'avance remboursable à taux 0, dont la gestion est confiée à Initiative Calvados. En 2025, la ville a abondé à hauteur de 5 000 € dans ce fonds destiné à accompagner les commerces indépendants installés depuis plus de 3 ans dans leur projet de développement.

LES MARCHÉS, PILIERS DE LA VIE DE QUARTIER

Les dix marchés de plein air constituent un marqueur de l'identité commerçante de Caen. Ils rassemblent près de 800 commerçants répartis sur les différents marchés.

En 2025, un **nouveau marché** a été mis en place dans le quartier du **Chemin Vert**, contribuant à rapprocher l'offre commerçante des habitants.

Une démarche de transition écologique est engagée, avec la mise en œuvre progressive du tri sélectif : en 2025, 8 marchés sont concernés et cette démarche se poursuivra en 2026.

Le marché Saint-Pierre, sera réorganisé dans le cadre du réaménagement du port de plaisance (dernier trimestre 2025), afin d'améliorer les conditions d'accueil.

Quant au marché Saint Sauveur, il a accueilli en novembre 2025, une nouvelle édition de l'événement culinaire « **Cuisinez la Normandie** », qui valorise les produits du terroir et le savoir-faire des chefs caennais. En 2026, une nouvelle édition est envisagée.

3. ANIMATIONS ET ÉVÉNEMENTS, LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ

L'animation du centre-ville a pour objectif de favoriser la fréquentation et soutenir l'activité commerciale.

En 2026, **57 100 € seront consacrés** au soutien logistique et financier des associations de commerçants, qui jouent un rôle moteur dans l'organisation d'événements collectifs.

Parallèlement, la Ville de Caen accompagne et/ou pilote de nombreux événements qui attirent chaque année de nombreux visiteurs.

- **Croq'Festival**, qui a rassemblé 16 000 visiteurs en 2025,
- **La Foire de Pâques** (150 métiers et près de 600 000 visiteurs / an).
- **Les marchés nocturnes** du quai Vendeuvre (6 vendredis), qui mettent en avant les produits artisanaux.



Rue piétonne du centre-ville, été 2025

© Maxime BOUVIER / Ville de Caen

4. INNOVATION ET RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE COMMERCIALE

La mutation permanente du commerce impose à la collectivité une adaptation continue. Avec l'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie, la Ville suit l'évolution des indicateurs économiques grâce à l'**Observatoire du commerce et de l'artisanat**.

- Face à un taux de vacance encore limité et inférieur à la moyenne nationale (**7,92 % en 2024 à Caen** contre un peu plus de 10 % en France), une foncière commerce a été créée. Cette foncière est portée par « La Caennaise » et a été recapitalisée à hauteur de **670 832 €**. Elle est mobilisée pour introduire de nouvelles enseignes, faire évoluer l'offre, offrir des conditions locatives adaptées au besoin...)
- La démolition de l'ancien cinéma Pathé, entamée fin 2024, permettra la création de nouveaux espaces commerciaux.
- Des projets structurants à moyen terme sont également en préparation tels que « Les Cascades ». Constituée de trois bâtiments, l'opération comprend des logements, des bureaux, des commerces et un parking silo.

5. ACCESSIBILITÉ ET COMPÉTITIVITÉ DU CENTRE-VILLE

Pour faire face à la concurrence des zones commerciales périphériques, un travail est conduit sur les conditions d'accès au centre-ville et sur la qualité de l'offre commerciale.

Le stationnement fait l'objet de mesures incitatives : navette gratuite entre le parking relais Palais des Sports et le centre-ville, 1 heure gratuite dans les parkings aériens le samedi, gratuité totale le samedi sur le parking aérien situé près de l'Hôtel de Ville, première demi-heure gratuite dans les parkings souterrains Hôtel de Ville et Gardin et tarif de nuit pour les parkings souterrains. Associées à un réseau de transports en commun performant, ces dispositions facilitent la venue des habitants et visiteurs.

CULTURE

La richesse et la diversité des propositions culturelles contribuent à l'attractivité de Caen.

Tissu associatif innovant, établissements culturels d'envergure locale comme nationale, offre famille et jeune public diversifiée et évènements culturels pluridisciplinaires sont autant de projets portés ou soutenus par la Ville qui participent à sa vitalité.

La Ville de Caen poursuit sa politique culturelle centrée sur la création artistique, la médiation et la valorisation du patrimoine.

1. LA CRÉATION ET LA RECHERCHE, FONDAMENTAUX DE LA CULTURE

Subventions aux associations : 2 013 500 €

La Ville de Caen maintient son soutien aux dispositifs d'accompagnement des artistes, afin de répondre aux difficultés rencontrées par le secteur culturel. Ce soutien concerne autant les jeunes talents (Prix Jeune Création) que les artistes confirmés.

Les deux comités de fonds d'aide, l'un dédié au spectacle vivant, l'autre aux arts plastiques et visuels, mènent une analyse collégiale des demandes de subvention des artistes du territoire et émettent des propositions (aide directe à un projet, conventionnement pluriannuel, aide à des structures d'accueil des artistes...).

Le déploiement des résidences d'artistes se poursuit, que ce soit à travers le partenariat renouvelé avec les bailleurs sociaux ou dans le cadre des chantiers artistiques d'Éclats de rue.

Par ailleurs, la Ville développe des dispositifs de médiation permettant de favoriser le contact entre les artistes, les œuvres et les publics, notamment avec le Contrat Territoire, Enfance, Jeunesse signé avec la DRAC, la CAF et l'Éducation Nationale.

2. DES ÉVÈNEMENTS CULTURELS FÉDÉRATEURS

Époque : 230 500 €

Éclat(s) de rue : 305 000 €

De nombreux temps forts rythment la vie culturelle de la cité.

En 2026, la Ville reconduit Époque salon du livre de Caen et Éclat(s) de rue festival des arts de rue, deux rendez-vous culturels qui participent à l'animation du territoire et à la diffusion de la création artistique.

3. LE DÉPLOIEMENT DES ACTIONS DES ÉTABLISSEMENTS STRUCTURANTS

Musée des Beaux-Arts : 535 200 €

Musée de Normandie : 628 792 €

Théâtre de Caen : 4 150 000 € (subvention au budget annexe)

Mémorial : 909 000 €

Cargö : 600 000 €

Les établissements culturels poursuivent leurs objectifs de sensibilisation du public et d'accueil d'œuvres contemporaines ou de répertoire de divers horizons.

Le musée des Beaux-Arts accueillera quatre résidences d'artistes, une exposition de basse saison et de nombreuses actions culturelles (Nuit essentielle, journées du Patrimoine, week-end famille, journée de l'accessibilité, nuit de l'hospitalité...). Le catalogue des collections verra le jour et une étude sera conduite sur le réaménagement du hall.

Le musée de Normandie présentera l'exposition « le Château des photographes », développera ses contenus numériques et proposera des actions dans le cadre du label « tourisme et handicap ».

En 2026, le théâtre de Caen proposera de nombreux rendez-vous. Au premier semestre, deux œuvres lyriques seront à l'affiche (*La Bohème/Puccini, La Calisto/Cavalli*) ainsi qu'une création avec l'École maîtrisienne autour de l'œuvre de Benjamin Britten *The Golden Vanity*. Le second semestre accueillera deux ouvrages lyriques, *Werther* de Massenet et une comédie musicale de *Broadway No, No, Nanette* de Vincent Youmans en fin d'année. Une trentaine de spectacles pluridisciplinaires enrichiront cette programmation, complétée par une quinzaine de rendez-vous gratuits.



Les aménagements du château de Caen, inaugurés en mars 2025, avec le bâtiment d'accueil du public

© C. Schutmann

4. DES INVESTISSEMENTS CONTRIBUANT AUX DYNAMIQUES URBAINES AUTANT QUE CULTURELLES

En 2026, la Ville prévoit de poursuivre le projet d'installation du Centre chorégraphique national au Manège de la Guérinière, alliant création contemporaine et valorisation du patrimoine. 250 000 € de crédits d'études sont inscrits en 2026.

Afin de protéger les monuments historiques, des travaux auront lieu dans les églises Notre-Dame de la Gloriette et Saint-Michel de Vaucelles pour un montant de 1,8 million d'euros, ainsi que des études sur l'église Saint-Ouen pour 50 000 €. Les travaux du Vieux Saint-Étienne se poursuivront grâce au mécénat, pour une livraison attendue fin 2026.

Enfin, comme chaque année, une enveloppe de 752 000 € sera consacrée à l'entretien du patrimoine bâti culturel. L'entretien des monuments historiques s'élèvera à 480 000 € auxquels s'ajoutera une aide de la DRAC de 200 000 €.

SPORTS

Le budget 2026 s'inscrit dans la continuité de la politique sportive municipale. Il prévoit la mise en œuvre d'actions articulées autour de quatre axes : la modernisation des infrastructures sportives municipales, le maintien du soutien apporté aux associations et au sport de haut niveau, la promotion de la pratique sportive à travers une offre d'animation destinée à tous les publics, et l'accueil d'événements sportifs.

L'objectif est de poursuivre le développement d'une offre sportive structurée, diversifiée et accessible à l'ensemble des usagers, incluant les publics scolaires, les adhérents des clubs et les personnes présentant des besoins spécifiques en matière de santé.

1. LES INVESTISSEMENTS POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE PRATIQUE SPORTIVE

En 2026, **4 220 000 €** seront dédiés à la **création, la rénovation et la maintenance des équipements sportifs** de la Ville afin de garantir des équipements modernisés et sécurisés.

On notera notamment :

- Des travaux d'aménagement et de mise aux normes des installations (1 000 000 €) principalement consacrés à :
 - la finalisation de l'opération de réhabilitation de la piste de BMX de Caen Sud (690 000 €) ;
 - la 2^e tranche de la rénovation de la toiture du gymnase des Bénédictines (200 000 €).
- Des opérations ciblées de modernisation des équipements sportifs comme :
 - la finalisation de l'opération de rénovation/extension des vestiaires du stade Caen Nord IUT (1 145 000 €) ;
 - la création d'un terrain synthétique au stade de la Fossette (budget 110 000 € en 2026 pour les études).
- L'entretien des installations du Stade Michel d'Ornano et des terrains attenants (535 000 €) ;
- La création d'une écurie active au centre équestre de la SHUC (400 000 €) ;
- L'entretien et la valorisation des espaces publics (135 000 €).

La Ville prévoit également un investissement pour l'**entretien courant des installations sportives** municipales, y allouant une enveloppe de **640 000 € pour les travaux de maintenance et 240 000 € pour le renouvellement du matériel sportif**. Ce montant vise à assurer la pérennité des équipements et sera consacré à des rénovations.

2. UN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Le **budget en fonctionnement** de la politique sportive atteint **4 166 700 €**. Près de 80 % de ces crédits correspondent à des subventions aux associations, soit **3 310 000 €**.

Les 20% restants sont alloués au fonctionnement courant du service, notamment à l'achat de vêtements de travail ou au financement des transports scolaires permettant aux jeunes Caennais de bénéficier des interventions des animateurs sportifs de la Ville.

3. LE SOUTIEN FINANCIER AUX EVENEMENTS SPORTIFS

La Ville poursuivra, comme chaque année, son soutien aux manifestations sportives de proximité et d'envergure. Le budget 2026 prévoit des crédits pour accompagner les manifestations sportives, qu'elles soient de proximité ou d'envergure, afin de soutenir les associations et de favoriser la participation des habitants :

- **Les manifestations de proximité** : soutenir les initiatives locales permet de renforcer les liens entre les habitants et de favoriser une pratique sportive accessible à tous ;
- **Les manifestations d'envergure** : accompagner les événements régionaux, nationaux et internationaux participe à l'attractivité de Caen. Est notamment projeté l'accueil des grands événements suivants :
 - Perch X' Trem (janvier 2026) ;
 - Championnat de France Elite de Badminton (février 2026) ;
 - Nuit des combattants (mars 2026) ;
 - Normandy Channel Race (mai 2026) ;
 - Marathon de la Liberté (juin 2026) ;
 - Open de Tennis de Caen (décembre 2026) ;
 - En discussion avec la Fédération : accueil d'un match de l'équipe de France de Volleyball.

Le total des recettes prévisionnelles pour 2026 s'élève à 879 000 €, composée de subventions, de compensation de mise à disposition et de recettes liées aux animations sportives (stages notamment).



TOURISME

En 2025, la célébration du Millénaire avec notamment de grands rendez-vous tels que le passage du Tour de France, ont rythmé la vie de la ville et contribué à son activité touristique. Le budget 2026 permettra d'accompagner et de structurer l'offre touristique de Caen.

UNE AIRE DE CAMPING-CAR PRISÉE ET LABELLISÉE

Parmi les équipements touristiques, l'aire de camping-car de Caen Nord, labellisée « Aire Premium », enregistre une fréquentation régulière pendant la saison estivale. Pour améliorer le service et répondre aux besoins des usagers, le budget 2026 prévoit l'installation d'un spot Wifi sur le site.

LA BASE NAUTIQUE AU FIL DE L'ORNE, UN ATOUT ENVIRONNEMENTAL

Comme chaque année, la base nautique Au fil de l'Orne a ouvert ses portes d'avril à octobre 2025, contribuant aux activités de loisirs aux Rives de l'Orne. L'exploitant mène également des actions de sensibilisation à la préservation de la nature. À l'issue de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) en novembre 2025, une nouvelle consultation sera lancée pour l'exploitation de la base à partir du printemps 2026.

LE PETIT TRAIN TOURISTIQUE : UN INCONTOURNABLE

Le petit train touristique a circulé en ville de mai à septembre 2025 dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) signée avec la société Cap Train. Cette AOT a été renouvelée en 2025 pour une durée de cinq ans afin de poursuivre l'exploitation du service et le suivi de ses activités.

UN NOUVEAU PARC AVENTURE À LA COLLINE AUX OISEAUX

Le Parc aventure AccroCamp a ouvert en avril 2025 à la Colline aux oiseaux (fermeture hivernale à compter du 2 novembre). Le mur d'escalade (seule structure de plein air à Caen) a été mis en service début juillet 2025. Pour cette première saison, l'exploitant compte 32 000 visiteurs. Le public a été séduit par la qualité de la structure et ses ateliers, la sécurité, la propreté générale du site, l'animation, l'intégration paysagère et la tarification.

En 2026, l'exploitant souhaite capter une clientèle de jeunes adultes et d'étudiants. L'offre pour fêter les anniversaires va s'étoffer. Un espace pour les tout-petits sera également étudié.

DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE HISTORIQUE

Depuis 2024, à la demande de la Ville, l'Office de tourisme de Caen la mer organise des visites payantes du site de La Glacière. Le programme sera poursuivi en 2026, avec l'étude de nouvelles offres de visites, notamment pour les Carrières de Caen.

UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE CONSTANTE

Les actions menées s'inscrivent dans une stratégie articulée autour de deux grands axes :

- Mettre en valeur le patrimoine historique et culturel;
- Développer une offre de loisirs et d'animations tournées vers l'expérience et la durabilité.

Ces dispositifs seront maintenus en 2026 afin de consolider l'offre touristique.



Exposition « Dans l'œil du collectionneur, en route vers le futur musée caennais » par la Fondation Gandur pour l'art,
à l'Hôtel-de-Ville de Caen, du 26 juin au 28 septembre 2025

© Maxime BOUIMER / Ville de Caen



Accrocamp, Colline aux oiseaux, ouvert début 2025

RELATIONS EXTÉRIEURES ET INTERNATIONALES

Au-delà des événements du Millénaire et du passage du Tour de France, les commémorations et projets éducatifs des élèves caennais ont également marqué l'année 2025. Le budget 2026 s'inscrit dans la continuité des actions engagées, avec notamment la poursuite de l'organisation des cérémonies et des programmes de coopérations et d'échanges.

1. RELATIONS EXTERIEURES

Les relations extérieures contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques par l'organisation d'opérations de relations publiques, d'inaugurations officielles, de rencontres, d'anniversaires, de signatures de conventions, de vernissages, en lien avec les partenaires de la ville.

La mémoire constitue un axe fort de ses missions avec le portage des commémorations nationales, de celles liées à l'histoire de Caen ainsi que l'accompagnement des cérémonies associatives.

2025, UN ENSEMBLE DE GRANDS ÉVÈNEMENTS

L'année 2025 a été marquée par un triple anniversaire :

- le 80^e anniversaire de la Libération des camps et du rapatriement des prisonniers, déportés, travailleurs et réfugiés ;
- le 80^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 ;
- le 80^e anniversaire de la remise officielle de la médaille de la Résistance à la Ville de Caen par le Général Koenig, le 18 juillet 1945, place Foch.

Ces cérémonies ont rassemblé élèves, vétérans britanniques, canadiens et américains, et témoins de 1944, offrant l'occasion de transmettre la mémoire de ces événements. Cette année a également été ponctuée par l'accueil du contre-la-montre du Tour de France et les célébrations du Millénaire de la Ville.

2026, UNE ANNÉE ENTRE 2 MILLÉNAIRES

L'année 2026 sera quant à elle marquée par l'attribution officielle de la médaille de la Résistance avec rosette à la commune de Caen, l'occasion de révéler les parcours de ceux qui ont incarné l'esprit de résistance.

Les cérémonies du 82^e anniversaire du Débarquement et de la Libération de Caen seront de nouveau organisées en lien avec nos partenaires britanniques, canadiens et américains (3^e Division Britannique, Fondation canadienne des champs de bataille, Best Defense et Delta Airline).

2. RELATIONS INTERNATIONALES

La Ville de Caen a défini des axes prioritaires à mettre en place dans le cadre de ses coopérations internationales :

- Faire de Caen Nordic un outil au service du territoire
- Enrichir et faire évoluer nos actions avec les villes partenaires
- Valoriser les mobilités entrantes et sortantes

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des actions engagées.

CAEN NORDIC, UN LABEL AU NIVEAU LOCAL ET EUROPÉEN

Une nouvelle exposition Caen Nordic #2, inaugurée en février 2025, explore des solutions proposées par les pays nordiques et baltes face au changement climatique ainsi que des initiatives locales.

ERASMUS+ CAEN = UN TICKET POUR L'EUROPE

En 2022, la Ville de Caen a obtenu l'accréditation Erasmus+ qui lui assure d'obtenir un financement pour des mobilités d'écoliers caennais en Europe chaque année scolaire jusqu'en 2027.

Ce projet de mobilité permet aux élèves de participer à des échanges avec des écoles partenaires situées dans nos villes jumelées ou dans les pays nordiques et baltes. En 2026, environ 60 élèves se rendront à Jūrmala, en Lettonie, le troisième pays balte rejoindra ainsi les destinations de l'accréditation de la Ville de Caen, et une vingtaine d'élèves iront à Bredebro au Danemark. En outre, nous aurons l'occasion d'accueillir des Danois et des Lituaniens en provenance de Bredebro et Trakai.



© Maxime BONMIRE / Ville de Caen

Cérémonies, sur la place Foch réaménagée, pour le 80^e anniversaire de la remise de la médaille de la résistance à la Ville de Caen par le général Koenig et le 81^e anniversaire de la libération de Caen

COOPÉRATION AVEC NOS PARTENAIRES HISTORIQUES

Portsmouth au Royaume-Uni et Würzburg en Allemagne

2025 a permis de poursuivre nos actions avec nos plus anciennes villes partenaires : participation à des épreuves sportives, échanges culturels et protocolaires, échanges de bonnes pratiques sur des thématiques comme l'environnement ou les espaces verts...

2026 sera marquée par le 100^e anniversaire de la Cité de Portsmouth.

Lévis au Québec

Les deux Villes ont pu se rapprocher en 2022 sur un projet économique commun intitulé « Booster la créativité et l'innovation grâce à la coopération entre Caen et Lévis », soutenu par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. En 2025, un deuxième projet a été mis en place, à nouveau grâce au soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : les agents des deux administrations ont participé à des échanges de pratiques et mises en commun d'expertises à travers des mobilités et des échanges à distance. Ce projet se poursuivra en 2026.

VIVRE ENSEMBLE À CAEN

DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ ET VIE ASSOCIATIVE

En matière de démocratie de proximité et de vie associative, La Ville de Caen organise son action autour de trois axes : consolidation des fondamentaux, concertation renforcée et innovation au service des territoires. Le budget 2026 présente les moyens alloués à la vitalité du tissu associatif, à la participation citoyenne et à la qualité des services publics de proximité.

CONSOLIDER LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET AUX SERVICES DE PROXIMITÉ

Le budget 2026 traduit l'action de la Ville de Caen en faveur de la vie associative et des services publics locaux, piliers du lien social et du dynamisme des quartiers.

Une enveloppe de près de 184 000 € est consacrée aux subventions de fonctionnement, afin d'accompagner les associations qui animent la vie des quartiers et renforcent la cohésion sociale. Elle permettra de maintenir un tissu associatif à la fois riche, diversifié et solidement ancré dans le territoire.

Les partenariats structurants avec S3A et AE14 sont reconduits.

Les rendez-vous associatifs comme **Place aux Assos** ou la **Journée Missions bénévoles** seront reconduits. Ces événements mettent à l'honneur l'engagement citoyen, les liens entre habitants et associations et la participation de tous à la vie de la cité.

Comme chaque année, des lignes budgétaires sont consacrées au fonctionnement des équipements de proximité.

- Les maisons des associations, Le 1901 et Le Cadran, demeurent des lieux essentiels d'accompagnement et de ressources pour les structures associatives :

Le 1901, lieu central de la vie associative, a accueilli en 2024 plus de 2 400 réunions et 43 000 participations, tout en offrant un éventail complet de services (domiciliation, conseil, mise à disposition de salles).

Le Cadran, implanté au Chemin Vert, s'impose désormais comme un pôle de référence, au service du développement local et de la dynamique associative du quartier.

- Les maisons de quartier accueillent chaque année plus de 200 000 usagers et hébergent de nombreuses activités de proximité.

Elles disposeront en 2026 d'une enveloppe de 75 700 € pour leur fonctionnement. De nouvelles actions, telles que des formations à la sécurité sont prévues afin de renforcer la qualité de l'accueil proposé aux habitants et aux associations.

- Les statistiques réalisées dans les Pôles de vie de quartier confirment leur rôle central dans la relation entre la Ville et les habitants :
 - Plus de 23 000 accompagnements réalisés en 2024,
 - Plus de 7 000 signalements traités pour améliorer le cadre de vie,
 - Plus de 100 000 heures de prêt de salles, témoignant d'un besoin fort de proximité.

Ces structures sont identifiées comme des points d'accès au service public local où les habitants peuvent bénéficier d'une écoute et d'un accompagnement pour leurs besoins quotidiens. En 2026 leurs recettes de fonctionnement seront renforcées, avec une participation accrue de l'État dans le cadre de France Service, à hauteur de 20 000 € supplémentaires soit 180 000 €.

En 2026 la Ville consacrera 263 000 € d'investissements aux maisons et pôles de vie de quartier. Ces crédits permettront notamment :

- La modernisation des équipements scéniques à la Pierre-Heuzé,
- L'amélioration de l'accueil dans les pôles de vie des quartiers Nord-Ouest et Rive Droite.

Ces interventions visent à offrir aux habitants et aux associations des espaces plus confortables et fonctionnels, adaptés aux usages d'aujourd'hui et propices au dynamisme local comme au bien-vivre à Caen.

Des instances au service de la vie locale :

Le **Conseil de la Vie Associative (CVA)** reste une instance privilégiée de dialogue entre la Ville et les acteurs associatifs. Son animation régulière, ainsi que les temps collectifs tels que la journée de rentrée des associations, favorisent l'échange, la co-construction et la mutualisation des expériences. Ces dynamiques contribuent à un territoire plus solidaire et participatif.

La Ville veille également à renforcer la solidarité et la prévention dans les quartiers. Dans le cadre du **CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)**, elle consolide en 2026 une enveloppe de



©Julien Helle

14 500 € dédiée au soutien aux victimes. Ce financement appuie les associations spécialisées dans lécoute, l'accompagnement psychologique et l'aide juridique des personnes confrontées à des situations de violence, d'agression ou de rupture sociale.

Le soutien aux victimes constitue ainsi un maillon essentiel de la politique de proximité : il complète les actions de prévention et d'éducation menées auprès de la jeunesse et s'inscrit dans une approche globale de la sécurité du quotidien, fondée sur la présence, la médiation et l'écoute.

RENFORCER LA CONCERTATION CITOYENNE ET LA PARTICIPATION LOCALE

En 2026, la Ville de Caen poursuit son engagement en faveur d'une démocratie de proximité ouverte, inclusive et accessible à tous. Une enveloppe de près de 39 000 € est consacrée à l'accompagnement des principaux temps forts de la participation citoyenne :

- Le renouvellement des conseils de quartiers, instances essentielles du dialogue local ;
- Le lancement d'une nouvelle édition du budget participatif, ouverte à tous les habitants ;
- Les assises de la participation citoyenne, qui viendront enrichir les pratiques d'écoute, de concertation et de co-construction.

Cette dynamique traduit une volonté d'ouverture à des publics parfois éloignés des dispositifs participatifs classiques. Une attention particulière est portée à la mobilisation des habitants des quartiers prioritaires, des jeunes et des nouvelles formes d'engagement citoyen.

Parallèlement, les animations de proximité contribuent à renforcer la convivialité et la cohésion locale. Dotées d'une enveloppe de plus de 86 000 €, elles assurent une présence continue dans les quartiers grâce à des événements comme Mon quartier d'été ou les concours culinaires, devenus des rendez-vous très attendus des habitants.

Cette dynamique de concertation s'exprime aussi à travers l'investissement. Le projet du tiers-lieu La Barr'acc, lauréat du premier budget participatif est le fruit de la créativité citoyenne et la co-construction locale. Associé à la rénovation de la maison de quartier Sainte-Thérèse, pour un montant total de 674 000 €, il renforce la qualité d'accueil et la visibilité de ces lieux de proximité.

INNOVER POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Le budget 2026 consacre également une part importante à l'innovation sociale et territoriale. Les centres sociaux bénéficient d'un soutien renforcé, avec 1,05 M€ mobilisés pour accompagner leur action au quotidien, répondre aux évolutions internes et garantir un accueil adapté aux besoins des habitants.

La politique de la ville prolonge en 2026 la dynamique engagée les années précédentes : elle consolide des actions structurantes portées par un appel à projets de 170 000 €, en cohérence avec les priorités locales définies lors de la réactualisation des feuilles de route des quartiers prioritaires et à travers l'organisation d'un temps fort partenarial.

La démarche d'inclusion numérique, avec la formation des aidants, la création de supports pour les usagers et le déploiement d'outils partagés, vise à lutter contre les fractures numériques, notamment dans les quartiers en veille ou prioritaires.

La mobilité des services, à travers la démarche « d'aller vers » des équipes des Pôles de vie de quartier, répond à l'enjeu d'accessibilité et d'accueil hors les murs.

PETITE ENFANCE ET ÉDUCATION

La Ville de Caen exerce de nombreuses compétences relatives à l'accompagnement des jeunes Caennais. Leur accueil dans les structures petite enfance à une tarification calculée selon les revenus des familles ou la mise en place de dispositifs d'accompagnement à la fonction parentale en sont des illustrations.

À l'école, les repas servis à la cantine sont préparés à partir de produits sélectionnés pour leurs labels et leur origine géographique. Les élèves bénéficient d'activités culturelles et sportives dans le cadre scolaire.

Le programme de réussite éducative et de la cité éducative permettent un suivi renforcé des enfants et jeunes des quartiers politiques de la Ville. Le budget 2026 assure la continuité des actions menées dans ces domaines.

1. PETITE ENFANCE

Offre d'accueil de jeunes enfants : proposer aux familles des réponses adaptées à leurs besoins

Les naissances sur le territoire de Caen enregistrent depuis 2014 une baisse, passant de 1 213 naissances domiciliées en 2014 à 944 en 2024. Cette évolution démographique est prise en compte dans l'organisation des services municipaux dédiés à la petite enfance.

Chiffres clés :

- 8 types d'accueil à Caen comprenant, des multi accueil, micro-crèches, crèches parentales, halte-garderie, service d'accueil familial, assistants maternels indépendants, dispositifs de moins de 3 ans **soit 1924 places d'accueil à Caen pour un taux d'équipement en 2024 de 67,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (taux national de 60,3%)**
- 14 établissements municipaux
- 1 085 enfants accueillis en 2024
- 22 établissements non municipaux
- 628 places d'accueil à domicile
- 189 assistants maternels indépendants agréés (74,6% en activité)

En 2026, une enveloppe de 600 000 € sera consacrée aux travaux de réhabilitation sur le site de l'école Bicoquet qui accueillera un multi-accueil de 40 places.

2. LES ENFANTS EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Comme en attestent les dernières données disponibles, une part importante d'enfants accueillis dans les établissements municipaux se trouve en situation de pauvreté (définis par la CAF comme ceux ayant un tarif horaire inférieur à 1 €). Ils étaient 341 enfants en 2024, ce qui représente environ 31,42 % des effectifs.

Soutien financier de la Ville

La Ville apporte un soutien financier via le CCAS afin de financer notamment le reste à charge du cout des places d'accueil en établissement et service d'accueil à domicile, déduction faite de la participation CAF et des parents. Il s'élève pour ces seuls établissements à 5,8 M€ en 2026.

Ce soutien financier permet également la participation au financement des structures d'accueil associatives (au nombre de 6) pour un montant de 140 000 € en 2026 et le déploiement des offres répondant aux différentes problématiques liées à la parentalité.

- Accompagnement à la parentalité :

Les 4 lieux d'accueil enfants – parents de la ville permettent d'accompagner et soutenir les parents dans leurs fonctions. Le financement des deux structures municipales (Le Chat Todo à la Guérinière et Le Pré en Bulle dans le centre-ville) est renouvelé. Les 2 structures associatives situées sur les quartiers de la Grâce-de-Dieu et du Chemin Vert bénéficient de subventions de fonctionnement à hauteur de 56 150 €.

L'accompagnement à la fonction parentale, ce sont aussi les actions portées par la Commission d'Echanges et de Promotion pour l'Enfance et la Famille (CEPEF) gérée par le CCAS à la Grâce-de-Dieu qui a mené en 2024 (derniers chiffres en date) 150 actions parentalité et accueilli, dans ce cadre, 2 496 enfants et 2 497 parents.

Scolarisation précoce

Les dispositifs d'accueil des enfants de moins de 3 ans (DMTA) déployés dans les quartiers prioritaires, au sein des écoles Senghor, Pondaven, Le Chatelier, Albert Camus et Reine Mathilde sont renouvelés. Ils permettent aux enfants de découvrir progressivement l'école et la vie en collectivité, développer l'éveil, l'autonomie et le langage.

125 places sont proposées. De nombreux projets culturels et partenariaux y sont menés (chant, projets en lien avec la nature, rencontres intergénérationnelles)

3. RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La réussite éducative se définit comme la recherche du développement harmonieux de l'enfant et du jeune. Elle est plus large et englobante que la seule réussite scolaire et tend à concilier l'épanouissement personnel, la relation aux autres et la réussite scolaire. Elle permet l'articulation de tous les temps de l'enfant et du jeune et vise à leur donner les moyens de s'intégrer pleinement dans la société.

Deux dispositifs partenariaux État/Ville participent de manière complémentaire à cet accompagnement individuel et collectif des enfants les plus défavorisés : le programme de réussite éducative (PRE) et la cité éducative (CE) avec un investissement global annuel s'élevant à 825 500 € comprenant une participation municipale de 304 700 €.

Leur périmètre d'action s'étend sur les 5 quartiers prioritaires de la Ville (Grâce-de-Dieu, Guérinière, Chemin Vert, Pierre-Heuzé, Calvaire Saint Pierre) en y ajoutant, pour le PRE, deux quartiers identifiés comme présentant des fragilités : Saint Jean Eudes et Couvrechef.

- Le **programme de réussite éducative** : il propose un soutien individuel et personnalisé pour faciliter le parcours de réussite des enfants en répondant à différents besoins en matière de santé, scolarité, parentalité et ouverture sur l'extérieur. Son budget annuel s'élève à 343 000 € financé par une participation de l'État de 194 000 € et de la Ville à hauteur de 149 000 €.

Ces financements permettent l'accompagnement d'environ 450 enfants chaque année et le déploiement de plus de 600 actions en direction des enfants et familles.

- La **Cité éducative** : ce label créé par l'état visant à intensifier les prises en charges éducatives des jeunes de 0-25 ans, de la naissance à l'insertion professionnelle, a été renouvelé à Caen pour la période 2025-2027. La poursuite de cette convention triennale permet d'entretenir la dynamique partenariale instaurée sur le territoire, de consolider les apports concrets des actions entreprises et de maintenir une logique d'innovation en termes de travail collectif et de prise en compte de la réalité du terrain.

Ainsi, le plan d'actions s'oriente autour des axes suivants : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.

Le budget annuel du dispositif s'élève à 482 500 € répartis entre l'État 325 000 € (70 %), la Ville 140 700 € (30 %) et des crédits éducation : 15 000 €. Il est à noter que 97 500 € de la dotation étatique est consacrée à l'ingénierie du projet.

4. LA MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE AU CŒUR DU PROJET ÉDUCATIF.

Comme chaque année, la Ville dédie une partie de son budget à la rénovation du patrimoine scolaire afin que les élèves, les enseignants et le personnel municipal puissent évoluer dans un cadre serein, apaisant et propice aux apprentissages de l'école du premier degré (maternelle et élémentaire).

Les 30 écoles publiques bénéficient ainsi d'un programme d'entretien à hauteur de 1 M€/an avec une orientation des dépenses sur les aspects prioritaires du confort d'accueil des usagers (rénovation des sanitaires et travaux liés à l'optimisation énergétique).

L'année 2026 sera une nouvelle étape importante dans le déroulement du plan pluriannuel d'investissements des écoles :

- L'ouverture de la nouvelle école Duc Rollon (4,5 M€) en septembre,
- La poursuite des travaux de l'école du Puits Picard (7 M€),
- Le début des travaux de restructuration et d'extension de l'école les Vikings (4,5 M€),
- La finalisation des études de conception suite à la désignation de la maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle école Vieira Da Silva (7,5 M€).

5. LA VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLE

Le programme de végétalisation des cours d'école, mené en concertation avec toute la communauté éducative, se poursuit afin d'apporter aux élèves un environnement naturel propice à la découverte et au bien-être.

En 2026, des aménagements paysagers seront réalisés dans les écoles Le Clos Herbert (50 000 €) et Duc Rollon (50 000 €).

6. LA RESTAURATION SCOLAIRE ENTRE RESPECT ET DÉPASSEMENT DES OBJECTIFS DE LA LOI EGALIM.

La restauration scolaire municipale produit environ 760 000 repas chaque année. Le haut niveau de professionnalisation des équipes et le pilotage rigoureux de l'achat des denrées alimentaires permettent l'élaboration de menus avec des produits de qualité selon leur saisonnalité et leur proximité.

Ce fonctionnement permet de contenir les coûts des matières premières (**1,99 €/repas**) tout en dépassant les objectifs fixés par la loi EGALIM avec 62 % de produits de qualité et durables dont 30 % de produits biologiques.

7. PLACE AU CARNAVAL DES MATERNELLES POUR 2026.

Pour 2026 l'action éducative « Caen fête ses écoles » sera dédiée aux élèves de maternelle (3-6 ans) de la Ville.

En lien avec les conseillers pédagogiques de la Direction académique du Calvados et des directions d'écoles, l'évènement s'organisera autour de spectacles festifs mêlant la féerie circassienne, les troubadours, les rythmes musicaux et les déguisements au cœur des quartiers pour y rassembler les écoles.

Et pour faire comme les grands, la programmation s'inscrit dans le calendrier de la semaine du Carnaval étudiant (26 mars), du 23 au 27 mars.

JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE

En 2026, la Ville de Caen poursuit ses actions en faveur de la jeunesse et des étudiants. Elle maintient son objectif de proposer un environnement favorable à l'épanouissement des jeunes, à la préparation de leur avenir et à leur participation à la vie locale. Cette démarche s'articule autour de quatre axes principaux : le développement d'une offre socio-éducative adaptée et accessible, la prise en compte des besoins essentiels des jeunes, l'accompagnement de leurs initiatives et le renforcement de l'attractivité étudiante de Caen.

UNE OFFRE SOCIO-ÉDUCATIVE ACCESSIBLE

La Ville de Caen poursuit son choix d'un cadre éducatif et de loisirs qualitatif, accessible à tous et ancré dans les quartiers.

En 2026, une enveloppe globale de plus de 2,7 millions d'euros sera consacrée au soutien des MJC, centres d'animation et structures de loisirs, qui constituent des acteurs essentiels de l'éducation populaire, de la cohésion sociale et de l'épanouissement des jeunes Caennais.

Face à la hausse des coûts de fonctionnement et aux nouveaux défis sociaux, la municipalité renforce son accompagnement. Près de 200 000 € seront mobilisés pour accompagner la revalorisation des **contrats d'engagement éducatif (CEE)** et garantir la pérennité des emplois aidés. Parallèlement, 85 000 €, soit une augmentation de 50 %, seront alloués au dispositif Tickets Loisirs, garantissant un accès équitable aux activités de loisirs, particulièrement pour les familles à revenus modestes.

Les subventions affectées, revalorisées de 43 % pour atteindre 71 000 €, soutiendront la formation des jeunes (notamment via le BAFA), les projets éducatifs innovants et les démarches mutualisées entre structures, à travers l'appui à des partenaires engagés du territoire, tels que POP UP ou le tremplin Younivers qui accompagne l'expression et l'autonomie des jeunes dans leurs parcours.

Cette hausse significative du soutien apporté par la Ville traduit une volonté de maintenir la qualité de l'offre éducative et associative, tout en renforçant la justice sociale et l'inclusion.

La Ville accompagne par ailleurs les associations dans leurs ajustements économiques grâce à un dialogue constant, en concertation étroite avec l'ensemble des partenaires financeurs. Cette approche partenariale, fondée sur la confiance et la co-responsabilité, vise à pérenniser les actions de terrain, encourager la mutualisation des moyens et garantir la viabilité à long terme des structures socio-éducatives.

Cette politique éducative s'accompagne d'une dynamique d'investissement soutenue, avec près de 800 000 € dédiés en 2026 à la modernisation et à la mise aux normes des équipements socio-éducatifs.

Ces crédits permettent de renforcer la qualité d'accueil, de favoriser l'accessibilité et de moderniser les espaces éducatifs et culturels, notamment dans les centres d'animation de quartiers et les lieux dédiés à la jeunesse.

Ces investissements illustrent la volonté de la Ville d'offrir à chaque jeune un environnement d'apprentissage, de création et de partage en cohérence avec les orientations éducatives du territoire.

RÉPONDRE AUX BESOINS ESSENTIELS DES JEUNES

La Ville maintient un accompagnement de proximité en s'appuyant sur un réseau de partenaires solides : le CRIJ, Unis-Cité, les foyers d'hébergement (30 000 € au total) et le CCAS (15 000 €) pour le dispositif de bourse au permis. Ensemble, ces structures assurent une continuité dans l'information, l'insertion et la mobilité des jeunes.

2026 marque également la poursuite d'un projet innovant, **Info Jeunes Caen Mobile**, mené par la Ligue de l'Enseignement. Ce service d'information itinérant a pour ambition de rapprocher les jeunes des dispositifs existants en allant directement à leur rencontre dans les quartiers. Doté d'une subvention de 67 000 €, il propose une information personnalisée, des animations locales et une présence accrue sur les réseaux sociaux, tout en renforçant la coordination entre les acteurs jeunesse du territoire. L'objectif est de réduire les inégalités d'accès aux droits et de rendre chaque jeune acteur de son parcours.

Parallèlement, la Ville poursuit le développement **d'actions de prévention** : ateliers santé, prévention en milieu festif (3 500 €). Ces dispositifs visent à soutenir la construction du parcours de vie de chaque jeune Caennais.

En complément, la Ville renforce son action en matière de prévention spécialisée jeunesse, avec une enveloppe portée à 165 000 €. En 2026, une dotation supplémentaire de 20 000 € accompagne le déploiement de nouvelles actions en centre-ville, afin de mieux répondre aux besoins repérés sur le terrain et de renforcer la présence éducative dans l'espace public.

Ces actions visent à prévenir les ruptures sociales, favoriser la responsabilisation et soutenir l'insertion des jeunes, en lien étroit avec les structures de quartier, les services municipaux et les partenaires associatifs.



Very Good Night, soirée d'accueil des étudiants caennais, à l'Abbaye-aux-Hommes, 18 septembre 2025

© Maxime BOUVIER / Ville de Caen

Enfin, la Ville poursuit son engagement en faveur de l'insertion par l'activité à travers les chantiers éducatifs et les dispositifs d'insertion socio-professionnelle, dotés de 13 000 €.

Ces chantiers permettent à des jeunes de s'impliquer dans des projets concrets tout en développant leurs compétences, leur autonomie et leur confiance en eux.

ENCOURAGER LES INITIATIVES ET L'ENGAGEMENT

En 2026, les assises de la participation citoyenne permettront de présenter la première expérience de **Budget participatif jeunes « Mon prochain Millénaire »** lancé en 2025. Ce dispositif, conçu comme un laboratoire d'idées et d'initiatives citoyennes, fera l'objet d'une évaluation et d'un partage d'expériences afin d'enrichir les pratiques d'écoute, de concertation et de co-construction mises en place. Les sept projets réalisés en 2025 illustreront la créativité et la capacité d'action des jeunes Caennais et serviront de base pour poursuivre la réflexion sur les formes d'engagement citoyen dès le plus jeune âge.

CAEN, VILLE ÉTUDIANTE

Avec plus de 35 000 étudiants, Caen figure parmi les grandes villes universitaires de France. La politique municipale en faveur de la vie étudiante caennaise s'articule autour de propositions culturelles, associatives et partenariales.

En 2026, une enveloppe globale de 136 700 € sera consacrée à la vie étudiante afin de soutenir l'animation du campus, la convivialité des temps forts et la vitalité du tissu associatif.

Aux côtés de ses partenaires – l'université de Caen Normandie, le Crous, les associations étudiantes et les acteurs culturels –, la Ville continue d'accompagner les initiatives qui participent à la cohésion, à la solidarité et à la réussite des étudiants.

Le **Carnaval étudiant**, rassemblant chaque année plusieurs dizaines de milliers de participants, demeure le point fort du calendrier universitaire. Son organisation bénéficie d'un soutien municipal essentiel à la tenue de l'événement (sécurisation, propreté, catering des bénévoles....).

La Ville poursuit également son implication dans les nombreux rendez-vous étudiants tels que le **Salon de l'Étudiant** ou les actions de prévention et de sensibilisation sur le campus .

Pour accompagner la vie associative étudiante, la Ville maintient un soutien financier et logistique permettant aux associations de développer leurs projets, de dynamiser la vie universitaire et de valoriser l'engagement étudiant sous toutes ses formes. Ces appuis prennent la forme de subventions affectées, de mises à disposition de moyens techniques et d'un accompagnement personnalisé par les services municipaux.

SENIORS

Chaque Caennais, quel que soit son âge, doit pouvoir s'épanouir pleinement dans sa ville. Dans un contexte de vieillissement démographique, la prise en compte des enjeux liés au bien vieillir constitue un axe important des politiques publiques locales, visant à adapter les services et les dispositifs aux besoins des seniors.

1. CAEN, VILLE AMIE DES AÎNÉS

En 2026, la Ville de Caen et son CCAS poursuivront le plan d'actions 2025-2027 élaboré dans le cadre de sa labellisation « ville amie des ainés » autour des axes suivants :

1- Les seniors acteurs du territoire

2- Promotion de la santé et du bien vieillir

3- Bien vieillir chez soi et dans son quartier

4- Vivre ensemble : un projet pour tous les âges

Ce nouveau plan d'actions se traduira sur chacun des axes par des actions concrètes à l'instar de la **création de la Maison des Aînés** qui verra le jour au 2^e semestre 2026 dans les anciens locaux de la MJC Prairie avec un investissement s'élevant à **120 000 €** ou la mise en place d'un conseil des Aînés. D'autres actions seront financées telles que le développement de la prévention de l'isolement des seniors ou le développement de mobilité douces et inclusives.

2. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES SENIORS

Favoriser le Bien vieillir passe aussi par un accompagnement social des seniors et la gestion de services et établissements médico-sociaux qui doivent s'adapter aux évolutions de leurs besoins et de leurs attentes.

L'accompagnement social des seniors se caractérise par une intervention auprès des résidents des résidences seniors pour les aider à la mise en œuvre de leur projet personnalisé d'accompagnement au sein des établissements, et répondre à des besoins spécifiques.

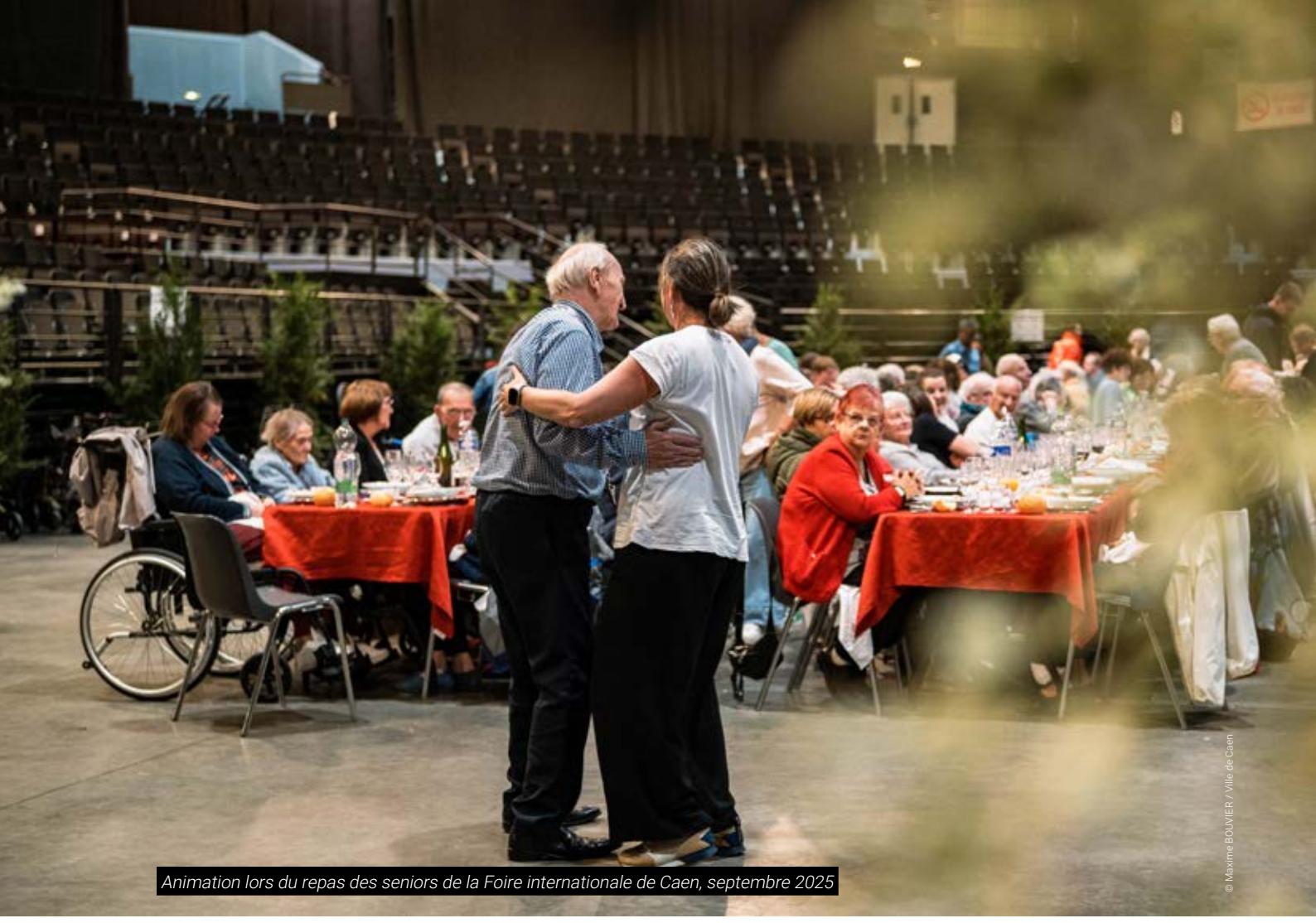
Cet accompagnement est également réalisé, si besoin, au domicile des seniors caennais, notamment concernant des démarches d'accès à leurs droits. En 2024 (derniers chiffres en date) 399 accompagnements personnalisés ont ainsi été réalisés : 71 % en résidences seniors et 29 % à domicile.

Il se traduit également par l'accueil au sein du **Service aide sociale et information seniors (ASIS)** en partenariat avec le CLIC Caen et Couronne des seniors caennais, de leurs familles et des professionnels, et une aide dans leurs démarches d'aides sociales légales, d'accès aux droits et d'aide sociale facultative. Ce sont ainsi en 2024 plus de 1 936 accueils réalisés et 901 dossiers de demandes d'aide sociales légales et facultatives instruites.

Le CCAS poursuivra par ailleurs son accompagnement afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes via ses services de soins à domicile, d'aide et d'accompagnement à domicile et de portage de repas.

3. DES SOLUTIONS DE LOGEMENTS ADAPTÉES AUX BESOINS DES SENIORS

La Ville poursuit par ailleurs la modernisation et la diversification de son offre résidentielle en direction des seniors. Au-delà des crédits alloués au fonctionnement des sept résidences seniors municipales et de l'EHPAD Mathilde de Normandie – qui sera raccordé en 2026 au réseau de chaleur – des études liées à la construction de nouveaux logements dédiés aux seniors se poursuivront. Un projet de 40 logements est notamment en cours de réflexion en lien avec le bailleur social CLMH sur le quartier de la Grâce-de-Dieu. Le projet de résidence intergénérationnelle, à la place du siège du CCAS et la résidence Victor Priout, entrera dans une nouvelle phase à la suite de la désignation du programme lauréat.



Animation lors du repas des seniors de la Foire internationale de Caen, septembre 2025

© Maxime BOUVIER / Ville de Caen



Exemple de dispositif inclusif (voir pages suivantes) : le « jardin extraordinaire », aire de jeux inclusive de la Colline aux oiseaux, inaugurée en 2024

SOLIDARITÉ : LUTTE CONTRE L'EXCLUSION, SANTÉ ET HANDICAP

À Caen, les politiques publiques locales visent à répondre aux besoins de l'ensemble des habitants, notamment les plus vulnérables, à travers des actions de solidarité et de prévention de l'exclusion. Elles intègrent également des dispositifs en faveur de la santé, de l'inclusion et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

1. UN NOUVEL ÉQUIPEMENT DEDIÉ AUX SERVICES DU QUOTIDIEN

En 2026, les travaux de **réhabilitation de l'ancienne bibliothèque** se poursuivront afin de créer un lieu d'accueil unique des services municipaux du quotidien. Le bâtiment comprendra notamment, à compter de 2027, le Centre communal d'action sociale ainsi que les régies des crèches et des cantines scolaires. En réunissant plusieurs services municipaux au sein d'un même lieu, ce regroupement facilitera les démarches des citoyens et améliorera les conditions de travail des agents. Le budget prévisionnel du projet s'élève à 8,1 millions d'euros, dont 2,6 millions d'euros prévus en 2026.

2. LE CCAS, ACTEUR DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET LA PRÉCARITÉ

Le budget du CCAS face aux réalités du contexte national

L'élaboration du budget 2026 a pris en compte le contexte national et notamment l'inflation persistante même si en deçà de ces 2 dernières années, ainsi que les mesures qui devraient être annoncées dans la loi de finances 2026 dans laquelle serait prévu un effort important demandé aux collectivités territoriales.

Ainsi les conséquences budgétaires liées à cette inflation s'observent sur les dépenses de fonctionnement du CCAS au niveau :

- des charges énergétiques, notamment le gaz et l'électricité ;
- de la progression des charges de personnel, particulièrement alimentée par l'augmentation des charges CNRACL (augmentation annuelle de 3 points jusqu'en 2028), la hausse prévisionnelle du SMIC au 1^{er} janvier 2026 et les avancements d'échelon ;
- de l'augmentation des prix alimentaires (service repas à domicile, résidences senior, EHPAD, établissements de jeunes enfants...) ;
- de la revalorisation du coût des prestations de service.

Pour autant, malgré de nouvelles contraintes budgétaires, la Ville de Caen continue à s'engager aux côtés des Caennaises et Caennais en augmentant en 2026 de 100 000 € le montant de sa subvention au CCAS, pour atteindre 17 035 000 €.

L'observation en continu de notre territoire rend compte de la réalité de la population caennaise.

Les éléments les plus marquants sont ainsi :

- un taux de pauvreté de 21 % en 2021(20 % en 2019) ;
- une proportion de familles monoparentales de 23,2 % (un peu plus élevée qu'en 2020 : 23 %) ;
- des seniors (plus de 60 ans) qui représentent 23,5 % de la population et représenteront près d'un quart de la population caennaise en 2050.

Ce premier niveau d'observation permet de conforter un certain nombre d'orientations pour le CCAS :

- prendre en compte les situations les plus précaires ;
- mettre l'accent sur des réponses aux formes diverses dédiées au public avançant en âge autour d'un accompagnement social, médico-social comme à travers des animations concourant au maintien d'une inscription des seniors dans la vie de la cité ;
- le maintien de la mixité sociale dans nos EAJE afin de permettre un accès au mode de garde pour la population quel que soit son niveau de revenus.

Lutte contre l'exclusion

Le CCAS intervient dans le développement des politiques d'entraide au côté des acteurs publics tels que l'État et le Département. En plus d'un travail de prévention, l'échelon municipal mène une mission d'écoute et d'orientation des publics et accompagne de façon spécifique certaines populations, notamment dans l'accès aux droits, l'aide alimentaire (chèques alimentation ou via le biais du réseau caritatif auquel il apporte un soutien financier) et l'accompagnement des publics en difficulté numérique.

Début 2026, le projet d'épicerie sociale de la Croix Rouge, accompagné par le CCAS devrait également voir le jour.

Le CCAS apporte par ailleurs un soutien financier aux Caennais en difficultés sous des formes diverses pour majoritairement : des secours exceptionnels, chèques alimentation, aide aux vacances. L'augmentation significative du nombre de demandes (+7,9 %) et aides accordées (+12,4 %) en 2025 par rapport à 2024 laisse préjuger un niveau de soutien maintenu, voire accru pour 2026.

Afin d'aller vers les personnes les plus en difficulté, le CCAS a engagé un partenariat auprès des fournisseurs d'énergie qui lui adressent chaque semaine la liste des Caennais dont les impayés les exposent à une réduction/interruption de la fourniture d'énergie. Les personnes déjà connues par le CCAS sont contactées et il leur est proposé de les aider dans leurs démarches de résorption de leur impayé, via le Fonds de Solidarité Energie et l'aide sociale facultative du CCAS. Cette démarche, initiée en février 2025, a permis d'entrer en contact avec 409 ménages et plus d'une centaine d'entre eux ont accepté d'être accompagnés.

Ce projet déjà reconnu lors d'un appel à projets régional visant à soutenir et mettre en lumière des projets locaux de prévention et de lutte contre la précarité énergétique, vient d'être reconnu au niveau National « EDF Solidarité au cœur des régions » dans la catégorie « À la rencontre des familles en situation de précarité énergétique ». Il sera poursuivi en 2026.

Un soutien est également apporté aux jeunes au travers de la participation du CCAS au Fonds de Solidarité Étudiants (20 000 €). La convention entre le CCAS et le CROUS a été renouvelée en 2025 pour une période de 3 ans.

Ce soutien en direction des jeunes se manifeste également par des aides financières destinées à l'apprentissage du permis de conduire. Ce dispositif est co-financé par la Ville de Caen et le CCAS pour un montant total de 60 000 €.

Logement

En 2024, le nombre de ménages relogés grâce à l'appui du service communal du logement a augmenté de manière significative (+39,34 % par rapport à 2023) et ce, malgré une forte baisse du nombre de logements libérés. Cela a été rendu possible par une méthode en flux issue de la loi ELAN (méthode de calcul plus favorable à la Ville que celle de la gestion en stock) et une livraison importante de logements neufs d'un bailleur social qui a donné au service la primauté des candidatures.

En 2026, La Ville poursuivra cette mission d'aide à l'accession au logement social.

Par ailleurs, le service communal du logement continuera à assurer la gestion administrative et financière des dispositifs liés à la politique du logement de la Ville (aide aux accessions sociales, et participation de la Ville au fonds solidarité Logement).

3. UNE POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE DESTINÉE À PRENDRE SOIN DE L'ENSEMBLE DES CAENNAISES ET DES CAENNAIS

En 2026, la Ville renouvellera ses actions de prévention et de promotion de la santé pour un budget de 75 100 €.

Il s'agira notamment de poursuivre les objectifs définis dans le **Contrat Local de Santé (CLS)** de la Ville, renouvelé en 2025 en lien avec la Ville de Mondeville, l'Agence Régionale de Santé et l'État. Les principales évolutions de ce nouveau CLS de troisième génération portent sur deux aspects :

- l'élargissement du périmètre d'intervention du contrat aux communes limitrophes de Caen et souhaitant intégrer la démarche. C'est ainsi que la ville de Mondeville a rejoint le dispositif en articulation avec sa politique municipale de santé ;
- une consolidation des actions et des partenaires précédemment engagés autour de 5 axes :
 - agir pour un environnement favorable à la santé,
 - améliorer l'accès aux soins pour tous,
 - agir pour promouvoir la santé et prévenir les maladies
 - améliorer la santé mentale et le bien-être psychique de la population,
 - faciliter l'accès à une alimentation équilibrée et à une pratique d'activité physique régulière.

Garantir un accès aux soins à tous les Caennais

Les actions menées par la ville en matière de santé mentale sont déclinées par l'intermédiaire du **Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)**, espace de coordination et de d'échange sur les questions de santé mentale. Cette approche se traduit notamment par :

- le renouvellement début 2026 de la convention de coordination avec les Villes d'Hérouville Saint-Clair, de Mondeville et l'intégration de la Ville de Ifs, tout en maintenant une dynamique d'élargissement aux communes limitrophes volontaires ;
- la poursuite des actions de sensibilisation et de formation des agents territoriaux afin de mieux détecter et mieux orienter les usagers (Premiers Secours en Santé Mentale – PSSM) ;
- la diffusion d'outils à destination des citoyens, et particulièrement des jeunes, des parents et des professionnels sur les ressources disponibles sur le territoire ;
- l'implication dans les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) qui se tiennent chaque année au niveau national. Plusieurs activités sont déclinées au niveau local par les partenaires du CLSM de Caen-Hérouville-Mondeville-Ifs.

Les missions de la **Maison Sport Santé** de la Ville de Caen continueront également d'être déclinées, en particulier avec la mise en œuvre de Prescri'sport (sport sur ordonnance) harmonisé avec les communes d'Hérouville-Saint-Clair et Mondeville.

Les initiations des scolaires (plus de 1 500 enfants scolarisés en CM1 et CM2) et du grand public (journée de sensibilisation) aux **Gestes Qui Sauvent (GQS)** seront également reconduites, dans la continuité des actions menées les années précédentes. Cela représente un budget de 28 964 € dédié à la formation aux gestes de secours sur le territoire.

Dans le cadre de sa stratégie municipale de santé, la Ville de Caen s'engage depuis plusieurs années aux côtés de l'ARS et de l'URML (Union Régionale des Médecins Libéraux Ambulatoires) afin d'accompagner les **regroupements de professionnels de santé**. A ce jour, 12 regroupements sont en activité à Caen et 2 sont à l'étude (Chemin Vert et quartier Lebisey), 1 en cours de construction (Venoix). Les études préalables à la création d'un pôle de santé au Chemin Vert seront poursuivies en 2026 pour une ouverture envisagée en 2027. Il s'agit du dernier quartier prioritaire de la ville encore non pourvu d'un pôle de santé. Par ailleurs, une ouverture de SOS Médecins est prévue au Chemin Vert au premier trimestre 2026.

Des actions seront également menées pour prévenir les conduites addictives, à travers :

- la diffusion de guides sur les conduites addictives pour faire connaître l'offre locale d'accompagnement et de soins ;
- l'accompagnement et la sensibilisation des professionnels du champ de la jeunesse et de la parentalité pour prévenir l'entrée dans une consommation et mieux accompagner et orienter les jeunes concernés par une consommation.

Enfin la Ville poursuivra son engagement aux côtés de l'**Établissement Français du Sang (EFS)** afin d'organiser, en lien avec la Communauté Urbaine et son CCAS, des collectes de sang de proximité ouvertes aux agents et au public.

Lutter contre l'habitat indigne et veiller à la salubrité publique

Les mesures de lutte contre l'habitat indigne se poursuivront en 2026 afin de prendre en charge les situations d'insalubrité signalées au maire.

C'est également à la Ville qu'incombent les missions d'inspection sanitaire et de lutte contre les nuisances (bruit, hygiène alimentaire, tabac...) pour les établissements recevant du public (E.R.P.) et les activités réalisées dans la ville (manifestations, travaux...).

Enfin, la Ville met l'accent sur la prévention des nuisances engendrées par les rats, pigeons, frelons asiatiques et autres nuisibles... À cette fin, le contrat relatif aux interventions préventives et curatives effectuées par un prestataire spécialisé a été renouvelé. Au total, cette mission de lutte vectorielle représente 80 200 € sur le budget 2026 de la ville.

4. FACILITER LA VIE DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS TOUS LES DOMAINES DE LA VIE QUOTIDIENNE

La Ville de Caen prend en compte l'accessibilité des personnes handicapées dans l'ensemble de ses politiques publiques : aménagement des espaces et bâtiments publics, sport, culture...

Accessibilité des équipements municipaux

Dans le cadre des **Agendas d'Accessibilité Programmés** (Ad'AP) et de la mise aux normes de son patrimoine bâti, la ville dédie chaque année une enveloppe de 750 000 €. Pour 2026, elle comprend notamment :

- 250 000 € pour le patrimoine scolaire avec, entre autres, la réhabilitation des blocs sanitaires de l'élementaire Eustache Restout, de l'élementaire Maladrerie et de l'élementaire Millepertuis. À cela, s'ajoutera la mise en place de signalétique adaptée dans 6 écoles.
- 260 000 € pour les établissements socio-culturels comme la motorisation des portes intérieures du Musée des Beaux-Arts, le remplacement d'un élévateur dans ce même bâtiment et l'aménagement de la Maison des Ainés dans l'ancienne MJC Prairie.
- 100 000 € pour le patrimoine socio-éducatif, en particulier le changement de destination du logement de fonction de la piscine Grâce-de-Dieu vers un local pour adolescents, permettant la relocalisation de l'actuelle maison des adolescents, dont l'emprise est nécessaire au projet de reconstruction de l'école Vieira Da Silva.
- 80 000 € pour le patrimoine du CCAS, notamment la mise aux normes de crèches avec, en particulier, la crèche Capucine
- 30 000 € pour le patrimoine historique et culturel. La ville poursuit l'éclairage intérieur des églises

Les 30 000 euros restants sont destinés à des études, des travaux imprévus ou encore à la poursuite de la mise en place de balises sonores à l'entrée des ERP.

Accessibilité des espaces publics

Caen la mer a adopté, fin 2025, un plan d'accessibilité des voiries visant à dresser un diagnostic exhaustif des contraintes existantes sur l'espace public.

Sur le territoire de Caen, ce document constitue un outil d'aide à la décision pour la Ville et la Communauté urbaine, leur permettant de planifier et prioriser les interventions destinées à garantir des cheminements sécurisés et accessibles à l'ensemble des usagers, y compris les personnes en situation de handicap.

L'enveloppe communautaire allouée à Caen pour l'amélioration de ses espaces publics s'élève à 720 000 €.

L'importance accordée à l'accessibilité des espaces publics se traduit également par la création, la maintenance et la mise en accessibilité des aires de jeux aux enfants en situation de handicap. En 2026, celle du parc de Secqueville sera rendue accessible.

Promouvoir l'inclusion

Dans une logique d'ouverture et de socialisation, la Ville poursuit son soutien aux associations spécialisées, tant en accompagnant l'organisation de manifestations qu'en leur apportant un appui financier. À ce titre, le budget 2026 prévoit 26 000 €. L'objectif est d'apporter plus de visibilité aux actions des associations et ainsi contribuer à l'intégration sociale des personnes vivant avec un handicap.

Faire connaître les droits des personnes en situation de handicap

Chaque mois, la mission Ville Handicap publie « Caen Handi Info ». Destinée aux professionnels, aux associations ainsi qu'aux particuliers, cette lettre d'information est consacrée à l'actualité du handicap (textes législatifs et réglementaires et informations locales). Plus de 600 institutions, associations et particuliers en sont destinataires.

Et, parce qu'il est important que les personnes en situation de handicap puissent être informées de leurs droits mais aussi de tout ce qui peut leur permettre de vivre, étudier, de se déplacer et pratiquer des activités de loisirs à Caen, le **guide du handicap** réédité en fin d'année 2025 sera diffusé avec des éditions adaptées en FALC et en braille. Il est également consultable sur le site de la Ville de Caen en langues des signes française.

Favoriser les échanges

Afin de favoriser les échanges et faciliter l'inclusion des personnes handicapées, des **États généraux du handicap** sont organisés chaque année. En 2025 un partenariat avec le Conservatoire a permis d'organiser une journée consacrée aux bienfaits de la musique pour les personnes en situation de handicap.

En 2026, la Ville et son CCAS poursuivront leur engagement au sein du réseau CINE RELAX. Ce dispositif permet, en partenariat avec le LUX, de proposer des séances de cinéma accessibles aux personnes présentant un handicap pouvant entraîner des comportements atypiques tels que l'autisme, le polyhandicap, ou les handicaps psychiques... Chaque séance est encadrée par une équipe de 8 bénévoles formés à l'accueil de ce public. En deux ans, cette nouvelle proposition a rencontré un public varié : familles avec enfants en situation de handicap, établissements pour personnes handicapées (MAS, IEM, SAJH, EHPAD), mais aussi spectateurs non porteurs de handicap.

RENFORCER LA QUALITÉ DE NOTRE CADRE DE VIE

URBANISME

Afin d'accompagner l'évolution démographique constatée ces dernières années et de répondre aux besoins croissants de la population, des investissements seront programmés en 2026 dans la continuité des opérations d'aménagement déjà engagées. Ces interventions ont pour objectif de maintenir la qualité du cadre de vie et de garantir un développement équilibré et durable du territoire caennais.

1. PRÉPARER LA VILLE DE DEMAIN

Poursuivre les projets en cours (Budget annexe de fonctionnement)

Dans le secteur de l'avenue de **Tourville** : aménagement d'espaces verts et paysagers en lien avec la réalisation des derniers logements.

Montant total : 100 000 €

Sur le secteur **Clos Joli Clémenceau** : aménagement de la portion de la rue Olympe de Gouges située entre la rue des Cultures et la rue Marcel Cimier et réalisation du trottoir au sud de la rue Clos Joli au droit du projet d'école.

Montant total : 92 000 €

Aménager une entrée de ville, avec Rosa Parks et Montalivet : (Budget annexe de fonctionnement)

Le permis de construire du programme de construction « **Les Cascades** » sur le lot **Rosa Parks, à proximité de la gare**, ayant été délivré au second semestre 2025, la cession du terrain interviendra prochainement, permettant ainsi le lancement des travaux de construction à l'horizon 2027.

Entre temps, des travaux de préparation du terrain, comprenant notamment une dépollution du site, seront mis en œuvre.

Sur le cours Montalivet, dans l'attente de la mise en œuvre du projet de ferme aquaponique, les travaux de préparation du terrain se poursuivront.

Montant total : 145 000 €

Finaliser les aménagements de la pointe Presqu'île (Budget principal)

À la suite de la suspension du projet initial en 2023, une réorientation a été engagée, donnant lieu à des réalisations concrètes, notamment l'aménagement du Parc du Nouveau Bassin, inauguré à l'occasion des festivités du Millénaire en 2025.

En plus des travaux complémentaires et d'entretien sur le Parc du nouveau bassin et le plateau sportif, la SPLA engagera en 2026 les études et les travaux nécessaires pour poursuivre les aménagements **des rues de Cardiff et de Normandie** (réseaux) et sur le site ENEDIS (dépollution).

La Ville de Caen participe avec Caen la mer à la concession de la **ZAC Nouveau Bassin**.

Montant total : 500 000 €

ZAC Beaulieu poursuite des études (Budget annexe de fonctionnement)

En 2026, seront diligentées, la suite de l'**étude « carrières »**, une étude faune/flore, dont le résultat permettra, en lien avec l'étude hydraulique menée par la direction du cycle de l'eau, d'élaborer les futurs aménagements.

Dans l'attente de ces opérations, des travaux d'entretien des terrains seront également réalisés.

Montant : 50 000 €

ZAC La Folie Couvrechef : des espaces publics pour accompagner le projet de construction (Budget annexe de fonctionnement)

La mise en œuvre du permis de construire de LINKCITY sur le terrain Porte de l'Europe nécessitera la réalisation de travaux d'aménagement des espaces publics (voies, réseaux, espaces libres, éclairage public et études préliminaires).

Montant total : 190 000 €

2. RÉNOVATION URBAINE : PROPOSER UNE NOUVELLE OFFRE DE LOGEMENTS

Dans le **Quartier Grâce-de-Dieu-la Vigerie**, les travaux initiés en 2025 verront leur achèvement en 2026.

Montant total : 456 000 €

Le quartier **Petit Collin** fera l'objet d'études et de réalisation d'aménagements provisoires en lien avec les programmes à venir.

Montant total : 12 000 €

Dans le secteur **Robillard**, il s'agira de finaliser les travaux de bordures des rues Sir Alexander Flemming et Louis Robillard et les espaces publics, dont la réalisation a été décalée.

Montant total : 150 000 €

Dans le **quartier de la Guérinière**, la fin des différentes opérations nécessitera le règlement des dernières factures et quelques interventions ponctuelles d'accompagnement notamment autour du projet Bouygues.

Montant total : 80 500 €

Sont également inscrites dans le budget annexe 2026, la poursuite des travaux d'aménagement du **Quartier Chemin Vert-Authie Nord** avec, notamment, la réalisation des abords du lot E, les liaisons piétonnes, la rue de la Botanique... ainsi que des interventions mineures en lien avec la construction de la salle de prières et la réalisation de la voie de desserte du Pôle de Santé sur le site **Jacquard**.

Montant total : 305 000 €

3. VALORISER LE PATRIMOINE DE LA VILLE TOUT EN INNOVANT SUR LES USAGES ET LES MODES DE VIE

EUROPAN

Le programme Europan 18 à Caen s'inscrit dans le thème européen « Re-sourcer », visant à imaginer des projets urbains résilients et durables en réponse aux enjeux environnementaux et sociaux contemporains. À Caen, le concours se concentre sur le secteur du **Chemin Vert-Jacquard** et plus précisément sur les abords du centre commercial **Molière**, avec pour ambition de le transformer en un espace connecté, inclusif et écologique, notamment grâce à l'arrivée du tramway et à la création d'un parc.

Après une année d'études, de visites du site menées en lien avec les habitants, 16 équipes ont rendu leurs propositions et trois projets ont été sélectionnés au cours du dernier trimestre 2025.

En 2026 les projets lauréats seront présentés aux habitants. La Ville de Caen et son partenaire Caen la mer habitat entameront une phase de transcription de ces projets en vue d'un programme plus opérationnel.

Montant total : 52 500 €

Aides à l'amélioration du parc de logements existants

L'aide à la rénovation énergétique des copropriétés et des logements appartenant à des propriétaires bailleurs, mise en œuvre dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) de Caen la mer et financée par la Ville en complément des crédits de Caen la mer et de l'Anah, s'achèvera le 31 décembre 2025. À cette échéance, certains dossiers resteront à finaliser ; il conviendra alors d'assurer la prise en charge des travaux autorisés mais non encore achevés.

Montant de l'enveloppe : 100 000 €

La participation, dans le cadre du partenariat avec la Fondation du Patrimoine à l'**accompagnement financier des travaux de particuliers**, sera également maintenue au sein du périmètre du SPR ainsi que l'ouverture de droit à recrutement fiscal.

Montant : 30 000 €

Financements pour la réflexion urbanistique à Caen (budgets principal et annexe de fonctionnement)

Au-delà des études urbaines poursuivies en 2026, la Ville subventionne :

- l'université de Caen, dans le cadre du **master en urbanisme**, dont les étudiants réalisent des études spécifiques convenues entre les enseignants et la Ville,
- les **Chantiers communs** (anciennement mois de l'architecture),
- le **Pavillon** - lieu dédié à l'accompagnement des projets de territoire, de débats autour des enjeux de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage et de pédagogie auprès des écoles caennaises et l'organisation de la Biennale d'architecture et d'urbanisme de Caen,
- l'**Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole** (AUCAME).

Montant total des subventions et cotisations : 168 250 €

ESPACES PUBLICS

Les espaces publics jouent un rôle essentiel dans la qualité de vie et l'attractivité d'une commune. C'est pourquoi la Ville de Caen, en lien avec la Communauté urbaine Caen la mer, investit chaque année pour la rénovation des rues et des places, l'adaptation des usages et l'augmentation de la végétalisation.

1. DES ESPACES PUBLICS ET DES VOIRIES RÉNOVÉS

La Ville poursuit la rénovation de ses espaces publics. C'est pourquoi, elle mobilisera en 2026 sur l'enveloppe de la Communauté urbaine un montant de 3 320 000 € réparti comme suit :

- 1 900 000 € pour la **rénovation et le réaménagement de ses voiries**. Les travaux de gros entretien seront axés principalement sur les rues : des Frères Lumière, Couvrechef, de Lebisey, de Grentheville, Jean Monnet, de Courseulles, Charles Léandre, Basse, des Rosiers, Hardouin Mansard, ainsi que l'Allée Geneviève Prieur, Cour des Français Libres et le Boulevard Leroy, en lien avec le projet de construction de la future ligne de tramway, et sur la reprise de la voirie dans le cadre de la zone 30 de la Guérinière,
- 720 000 € pour la proximité et l'accessibilité.

Caen la mer a adopté, fin 2025, un **plan d'accessibilité des voiries** visant à dresser un diagnostic exhaustif des contraintes existantes sur l'espace public.

Ce document constitue un outil d'aide à la décision pour la Ville de Caen et la Communauté urbaine, leur permettant de planifier et de prioriser les interventions destinées à garantir des cheminements sécurisés et accessibles à l'ensemble des usagers, y compris les personnes en situation de handicap.

En 2025, sur les 720 000 € alloués à l'amélioration de l'espace public, la Communauté urbaine a notamment entrepris différents aménagements comme des stationnements pour personnes à mobilité réduite dans les rues Jean-Jacques Rousseau, d'Anisy, avenue de Thiès, place Champlain et cours Général Koenig, la mise en conformité de passages piétons et l'installation de feux sonores sur différents carrefours comme sur les avenues de Paris, de Rouen, Charlemagne, Georges Clémenceau, d'Harcourt, Père Charles de Foucauld, Henri Chéron.

- 300 000 € pour les **aménagements cyclables** et les autres modes doux. Cette enveloppe accompagnera la pose de mobilier et d'abris vélo et la poursuite de travaux d'amélioration des infrastructures existantes.
- 400 000 € pour l'**effacement de réseaux aériens** électriques et de télécommunication en accompagnement d'ENEDIS et en coordination avec des projets de voirie des rues : Damozanne, des Poilus d'Orient, du Chemin Vert, de l'Abbatiale, Eugène Maës, d'Authie (le bas) ainsi que les boulevards Detolle et Yves Guillou.

En parallèle, la Ville accompagne sur son propre budget, pour les réseaux aériens d'éclairage public, la réalisation des effacements de réseaux pour un montant de **170 000 €**.

Elle poursuit également la rénovation de son parc d'éclairage public avec un investissement de **453 000 €** permettant la concrétisation en **technologie LED**, la mise en lumière de l'église Saint-Étienne, le remplacement de foyers d'éclairage public et la continuité de la rénovation dans les stades. Une part de ce montant sera affectée au contrôle de la stabilité des mâts, ainsi qu'à la restructuration des réseaux de moyenne tension et à la rénovation de l'alimentation des quartiers Folie Couvrechef et Pierre Heuzé.

La Ville mobilisera également en 2026, sur l'enveloppe de la Communauté urbaine,

- 150 000 € pour l'accompagnement végétalisé des travaux de voirie,
- 95 000 € pour l'achat d'arbres et arbustes,
- 90 000 € pour l'achat de corbeilles.

2. LE RENOUVELLEMENT URBAIN DU CHEMIN VERT

En 2026, les travaux d'aménagement d'espaces publics dans le quartier du Chemin Vert vont se poursuivre au nord-ouest dans le secteur de la rue de Bourgogne pour accompagner le plan de renouvellement urbain du quartier. Des travaux ont été réalisés sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le secteur rue d'Authie / rue de Touraine, accompagnés par la création d'un giratoire et d'une piste cyclable en lien avec les futurs aménagements de la nouvelle ligne de tramway. Une liaison cyclable est également en cours pour relier ce giratoire à la voie verte de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe. En 2026, de nouveaux travaux de réseaux et d'aménagement sont prévus rue de Bourgogne pour accompagner la livraison des différents programmes immobiliers en cours de construction.

L'opération est réalisée par la Ville de Caen et la Communauté urbaine :

- Pour un montant de 2 400 000 € par la Communauté urbaine, dont **430 000 €** de fonds de concours de la Ville de Caen ;
- Pour un montant de **1 965 000 €** par la Ville de Caen sur son budget annexe urbanisme (**305 000 € HT au BP 2026**) ;
- Pour un montant de **280 000 €** par la Ville de Caen au titre de sa compétence éclairage public (**80 000 € TTC au BP 2026**).

Des subventions ont été obtenues auprès du Département du Calvados (320 000 €) et de la Région Normandie (480 000 €).

3. LA POURSUITE DE LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

La rue d'Auge et la place de la Demi-Lune

Après la phase d'études et de concertation en 2020, les travaux ont débuté à l'été 2021 et se poursuivront jusqu'au 1^{er} trimestre 2026.

En 2025, les travaux d'aménagement de cette entrée de ville se sont poursuivis sur le carrefour Demi-Lune avec la transformation de la place en un grand giratoire végétalisé intégrant des pistes cyclables, des cheminements piétons, des transports en commun, une infiltration des eaux pluviales et un renouvellement des réseaux. Les travaux doivent se terminer au premier trimestre 2026.

Le coût de l'opération (aménagements et réseau d'eaux pluviales) s'élève à 12 652 000 € pour la Communauté urbaine. La maîtrise d'ouvrage est assurée par Caen la mer avec un financement par fonds de concours à hauteur de **3 600 000 €** de la Ville de Caen pour les aménagements de voirie.

L'éclairage est financé par la Ville de Caen pour un montant total de 780 000 € (**172 000 € inscrits au BP 2026**)

La rue de la Délivrande

La rue de la Délivrande constitue elle aussi une entrée de ville structurante. Elle permet l'accès au centre-ville depuis le périphérique nord, la route départementale 7 et le lien avec les communes au nord de Caen et la mer, le plateau scientifique Epopea, le CHU et la future ZAC Mont-Coco.

Les travaux d'aménagement de l'espace public ont démarré en janvier 2025 et doivent s'achever à l'automne 2026. Du fait de la présence d'amiante dans les enrobés, ils sont réalisés en coordination très fine avec les travaux de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, télécom, gaz).

Le coût de l'opération est de 3 500 000 € TTC. La maîtrise d'ouvrage est assurée par Caen la mer. Une subvention du Fonds vert (560 000 €) a été obtenue pour cet aménagement.

L'éclairage public est financé par la Ville de Caen à hauteur de **190 000 €**.

Le jardin République

Suite à la concertation menée au printemps 2025, une esquisse pour l'aménagement d'un jardin végétal sur la partie ouest de la place République a été adoptée par le conseil municipal.

Cette esquisse constitue la base du programme pour une étude de maîtrise d'œuvre afin de concevoir à présent l'aménagement complet du jardin, de toutes ses composantes.

La concertation devra se poursuivre au stade de la conception du projet (stade avant-projet et projet), dans le cadre d'ateliers de concertation et de contributions écrites, prévus en 2026.

150 000 € sont prévus au budget 2026 pour la poursuite des études de maîtrise d'œuvre.

Le parc de Secqueville

Après une phase de concertation menée en 2025, les travaux de réaménagement du parc de Secqueville ont démarré à l'automne 2025.

Les deux hectares de cet espace vert situé au cœur du quartier Saint-Paul accueilleront au printemps 2026 :

- une piste d'athlétisme,
- des sentes piétonnes,
- une aire de jeux en partie accessible aux PMR,
- des jardins partagés,
- 110 nouveaux arbres,
- des espaces d'infiltration et de biodiversité.

Il sera relié au boulevard Dunois par une voie piétonne.

Le coût total des travaux est de **830 000 €**.

450 000 € figurent au BP 2026.

Le square Croix Guérin

Les travaux ont démarré fin octobre 2025 et s'achèveront au printemps 2026.

Ce projet, conçu en concertation avec les habitants et les associations du secteur, s'étend sur une surface de 4000 m². L'objectif consiste à améliorer l'esthétique du lieu en aménageant un square végétalisé, convivial, propice au repos et à la promenade.

Coût du projet : **300 000 €**.

200 000 € sont prévus au BP 2026 pour poursuivre et finaliser les travaux.

4. DES ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ ADAPTÉS AUX BESOINS DES USAGERS

Le renforcement des îlots de fraîcheur

La Communauté urbaine poursuit son développement des espaces végétalisés sur le territoire de la ville. En 2026, 245 000 € seront consacrés aux opérations de végétalisation de l'espace public.

Installation de corbeilles bi-flux dans l'espace public

Forte de ses expériences précédentes de déploiement des corbeilles de tri au sein de ses groupes scolaires, puis dans l'espace public de la ville de Caen, la Communauté urbaine poursuit son objectif de déployer le tri des emballages « hors-foyer ».

En 2026, ce projet sera reconduit avec la prévision d'installation de **60** corbeilles bi-flux supplémentaires prioritairement placées à proximité des points d'apport volontaire de verre et biodéchets pour un montant de 90 000 €.

Pour ce faire, Caen la mer répondra de nouveau à un appel à projets de Citéo, afin de solliciter une aide financière.

Cette démarche vise à accentuer la transition écologique de la collectivité et à anticiper les obligations de tri des déchets sur les espaces publics en 2026, qui découlent de la loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC).

Poursuite de création de nouveaux points d'eau potable

En 2026, le nouveau parc de Secqueville sera équipé de points d'eau potable. Les dépenses à cette fin sont prévues à hauteur de **22 000 €**.

5. DES ESPACES PUBLICS CONÇUS POUR LES ENFANTS

La végétalisation des cours d'école et des centres de loisirs

La présence du végétal dans les écoles et les centres de loisirs contribue à une meilleure appropriation des espaces extérieurs.

En 2026, la Ville poursuit son action avec l'école du Clos Herbert. Ce projet se fera en lien avec l'ensemble des usagers du site (équipe éducative, enfants...) et sera de plus grande d'ampleur au vu de l'état actuel de la cour.

Le budget 2026 est de **100 000 €**.

La rénovation d'aires de jeux

Le suivi des aires de jeux nécessite un travail d'entretien et de remplacement garantissant qualité et sécurité des installations. Les rénovations s'accompagneront sur 2026 d'une mise en accessibilité PMR de sites qui seront définis durant l'année.

Le montant prévu au BP 2026 est de **159 700 €**

6. LES JARDINS D'ÉTÉ

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des jardins d'été, labellisés Millénaire. En 2026, **35 000 €** sont prévus pour leur reconduction.

7. LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

La Ville de Caen maintient ses subventions aux associations naturalistes en 2026 pour un montant de **280 000 €**, dont 250 000 € pour aider le CPIE.

La Ville de Caen continue par ailleurs son action afin de créer un jardin partagé supplémentaire tous les ans. Les jardins partagés et jardins familiaux seront soutenus à hauteur de **20 000 €**.



© Ville de Caen

Jardins d'été à Caen, 2025, place de la République

8. LA MODERNISATION ET LA RÉNOVATION DU JARDIN DES PLANTES

À l'origine, lieu de recherche et de reconnaissance sur la botanique, le bâtiment situé dans le jardin des plantes avait été fermé pour des raisons de sécurité. Des travaux de rénovation sont prévus afin d'accueillir le **Conservatoire Botanique National (CBN) de Normandie** qui a choisi Caen pour s'implanter.

Cette structure, en cours de création à la demande de l'État, a pour mission de rassembler les connaissances en matière de botanique.

L'accueil de cette structure permettra de consolider et développer le lien fort avec la mission du jardin botanique (protection, connaissance, pédagogie).

Le budget de travaux est estimé à 1 500 000 € et pourra bénéficier de subventions au titre des politiques de protection de la biodiversité.

Des subventions de la Région Normandie et du Département du Calvados sont notamment attendues en 2026 pour un montant respectif de 300 000 euros et 306 180 euros, afin d'aider à la réalisation du projet.

L'année 2026 sera consacrée aux premiers travaux pour un montant total de **1 182 000 €**.

La verrière de l'Orangerie du Jardin des Plantes sera également mise aux normes sécuritaires et restaurée pour un montant total de **298 000 €**.

9. LES HABITANTS AU CŒUR DES DISPOSITIFS

Service Relation Usagers et Réglementation de l'Espace Public (SRUREP)

Afin d'apporter une réponse rapide et adaptée aux habitants, un service est dédié aux sollicitations des Caennais en matière de voirie et d'espaces verts : le **Service Relation Usagers et Réglementation de l'Espace Public**.

Entre le 1^{er} décembre 2024 et le 30 octobre 2025, le Pôle Relation Usagers a traité et enregistré **11 874 requêtes** (6 269 appels téléphoniques, 4 539 mails, 1 066 courriers) en lien avec les thématiques voirie et espaces verts, soit une augmentation d'activité de 1,68 % par rapport à 2024.

Le Pôle Réglementation de l'espace public a délivré **4 572 actes** (1 914 arrêtés et 2 658 occupations du domaine public), soit une augmentation d'activité de 9,3%.

SOS Rue

Parce qu'une ville agréable à vivre est avant tout une ville propre, la Ville de Caen a mis en place fin 2016 le service SOS Rue, qui intervient pour faire face aux dégradations intempestives de l'espace public. Sollicitée par téléphone (02 31 75 14 14) ou via les réseaux sociaux, l'équipe dédiée réalise près de 500 interventions chaque année (nettoyage des rues, dépôts illicites de déchets, demandes d'enlèvement de graffitis...).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Caen a adopté en janvier 2023 l'agenda 2030 « Caen quartiers en transition », structuré autour de 25 actions et 5 axes stratégiques. Cette feuille de route oriente les actions municipales en matière d'énergie, mobilités, alimentation, biodiversité, santé et prévention des risques.

1. CAEN EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Développer et promouvoir les déplacements actifs

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est donnés, la Ville de Caen a fortement développé sa politique en faveur du vélo en matière de planification, d'aménagements, de services et d'information.

Le budget dédié en 2026 sera de 100 000 €.

Le nouveau **programme scolaire « École caennaise des mobilités actives »** est lancé dans 5 écoles depuis 2025.

Les élèves, de la petite section au CM2, bénéficient d'un apprentissage global et complet sur tous les types de mobilité active (marche, vélo, transports en commun...). L'objectif est de leur donner les clés pour leurs déplacements actuels et futurs (25 000 €).

Un quatrième **sentier nature** est en cours de finalisation. Ce parcours « fraîcheur » sera inauguré au printemps 2026. Un nouveau sentier sur le secteur Sud-Est (16 400 €) est programmé pour 2026.

Des prototypes de **module fraîcheur** seront construits pour aménager les sentiers et notamment le parcours fraîcheur (25 000 €). La Ville continuera d'expérimenter la bande sonore pour le parcours fraîcheur et sportif (2 800 €).

Les opérations d'animations et de sensibilisation sur la thématique de la **mobilité active** (marche, vélo) sont reconduites et développées auprès de tous les publics notamment par le soutien aux associations de promotion de la mobilité comme Vélos' et les Dérappeurs (15 700 €) et par l'organisation d'animations ou la participation à des événements grand public consacrés à la promotion du vélo et de la marche (2 000 €).

La transition écologique au cœur des quartiers

L'accompagnement pour la structuration de lieux de transition labellisés dans les quartiers s'est concrétisé en 2025 par la désignation de **3 lieux relais**, un 4^e lieu suivra en 2026. La Ville soutient concrètement cette mise en place pour l'équipement (55 000 €) et pour la montée en compétence collective et la communication (4 000 €).

L'appel à projet « **Associations en transition** » accompagne cette dynamique à l'échelle des quartiers et sera relancé pour la période 2026-2027 (30 000 € en 2026).

Plusieurs actions sont proposées en 2026 : point d'étape de la feuille de route, événements, sensibilisations, animations, journées quartiers en transition, actions ponctuelles ou pérennes, etc. (22 400 €).

En partenariat avec les associations du territoire, Caen poursuivra son accompagnement auprès des organisateurs s'engageant vers des **éco-événements** (8 500 €).

Expérimenter et innover pour un territoire plus durable

La Ville de Caen développe des partenariats avec l'université Caen Normandie pour s'appuyer sur la recherche et les savoirs scientifiques et l'accompagner dans son action territoriale.

Deux programmes d'actions sont en cours :

- Une étude en lien avec Caen la mer est engagée pour caractériser et identifier les **îlots de chaleur** et donner des préconisations scientifiques à partir desquelles une réflexion inter-directions sera conduite en 2026 pour définir des préconisations opérationnelles et produire des outils pratiques de mise en œuvre (16 500 €).
- Une étude est conduite dans le cadre d'un partenariat avec la **Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU)** et l'université Caen Normandie pour mieux comprendre les évolutions des comportements et pratiques des citoyens en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Le premier volet de ce programme se terminera au premier semestre 2026. L'objectif est d'élargir la réflexion de la sobriété énergétique pour les propriétaires de maisons individuelles et les gros producteurs de carbone (25 000 €).

Le principe d'un hackathon sera à nouveau proposé. Toujours basé sur un temps d'atelier avec des étudiants, le format sera un peu différent avec des formations d'horizons plus variés et des thématiques au plus près des problématiques du territoire caennais (3 000 €).

La Ville réalisera en 2026 son **bilan d'émission de gaz à effets de serre (BEGES)** ainsi que son plan d'action via des accompagnements divers (outils, assistance techniques) (14 700 €).



Aménagements cyclables boulevard Clemenceau

© Caen la mer

2. CAEN VILLE DURABLE

Maîtriser les consommations énergétiques et développer des énergies renouvelables

Caen a mis en place un Plan Pluriannuel d'Investissements prenant en compte des programmes d'économies d'énergies.

Un budget d'un peu plus de 500 000 € est prévu en 2026 pour finaliser les investissements sur l'éclairage des stades et la mise en lumière de quelques monuments de la Ville.

En 2026, un budget de 325 000 € sera également alloué pour réaliser des travaux de réduction des consommations énergétiques sur le patrimoine de la Ville. Ce budget comprend 250 000 € pour finaliser la réfection de l'éclairage des gymnases. Il comprend également 50 000 € pour réaliser l'isolation de points singuliers (vannes, tuyaux, pompes...) dans plusieurs chaufferies afin de réduire les déperditions énergétiques dès la source de production. 25 000 € sont aussi inscrits pour la mise en place de sous-comptage afin de répondre au décret tertiaire et au décret BACS.

La maîtrise des consommations passe également par une connaissance fine de son patrimoine et une rationalisation de celui-ci. Le budget 2026 prévoit 110 000 € pour la réalisation d'un **Schéma Directeur Immobilier et Energie (SDIE)**.

Dans le cadre du déploiement des **réseaux de chaleur** Caen Nord et Caen Sud, 3 sites du patrimoine bâti public de la Ville seront raccordés en 2026. Cela représente un investissement d'environ 500 000 € qui génère une recette par le dispositif des CEE, appelé « coup de pouce chauffage », à hauteur d'environ 850 000 €.

Développement des aménagements cyclables

Dans le cadre de l'amélioration des mobilités douces, sur la période 2023-2026, 4 530 000 € sont affectés par la Communauté urbaine Caen la mer pour les aménagements cyclables sur le territoire de la Ville de Caen.

En 2026, il est prévu :

- de mettre en service une nouvelle section du Périph' Vélo au nord de Caen,
- de réaliser de nouvelles connexions avec les communes voisines,
- de créer des liaisons cyclables vers Epron et Saint Germain la Blanche Herbe,
- de sécuriser les déplacements des cyclistes vers Carpiquet à partir du second semestre.

La Ville de Caen poursuit également les aménagements pour les modes actifs. C'est pourquoi, elle mobilisera en 2026 sur son enveloppe de secteur de la Communauté urbaine un budget de :

- 400 000 euros pour la création d'une zone 30 dans le quartier de la Guérinière,
- 170 000 euros pour la réalisation de bandes cyclables rue de la Guérinière et pour le déploiement d'arceaux vélos sur le territoire communal.

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

La qualité du cadre de vie repose en grande mesure sur le niveau de tranquillité publique et de sécurité assuré sur le territoire. En 2026, les moyens alloués à la police municipale sont maintenus afin de poursuivre les actions engagées, notamment le déploiement de la vidéoprotection et les interventions des brigades de proximité et canine.

VIDÉOPROTECTION

Un nouveau marché dédié à la vidéoprotection débutera à compter de juin 2026, afin d'étendre la présence de caméras sur le territoire communal, avec l'objectif d'une vingtaine d'équipements supplémentaires. Ce dispositif permettra d'atteindre à terme près d'une centaine de caméras. Ce déploiement permet non seulement de prévenir et de dissuader les comportements criminels, mais aussi de protéger les citoyens et les biens publics, d'améliorer la gestion des crises et de renforcer la confiance des habitants. Les images récoltées sont supervisées 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, depuis le centre de commandement de la police municipale qui assure les patrouilles sur le terrain.

BRIGADE DE PROXIMITÉ ET BRIGADE CANINE

En 2026, les actions menées par la brigade de proximité et la brigade canine seront poursuivies. Le recrutement de cinq nouveaux agents contribue à renforcer la présence des forces de l'ordre sur le terrain, favorisant un effet dissuasif vis-à-vis des comportements délictueux. Cette présence accrue permet également de maintenir un lien de proximité avec les habitants, de favoriser le dialogue et d'assurer une écoute attentive aux préoccupations exprimées. Les échanges réguliers avec la population facilitent l'identification rapide de situations problématiques propres à certains secteurs et la mise en œuvre de réponses adaptées.

La brigade canine continue quant à elle de renforcer l'efficacité opérationnelle de la police municipale. La présence d'un chien de défense contribue à la sécurité des citoyens et des agents municipaux grâce à sa capacité à détecter rapidement des situations d'urgence et à exercer un effet dissuasif. L'animal constitue également un appui précieux lors d'opérations de recherche de stupéfiants et représente un véritable atout pour le service. Pour ces raisons, le développement de la brigade sera poursuivi en 2026.

TRAVAUX AILE DU PARC

Les agents de la Direction de la Police et de la Sécurité urbaine occupent des locaux jusqu'alors partagés avec la trésorerie municipale. À la suite du regroupement de cette dernière, début 2026, avec la direction départementale située Boulevard Bertrand, des travaux de réaménagement seront entrepris au sein de l'ensemble des espaces dits de « l'aile du parc ». Ces travaux visent à améliorer l'accueil des usagers ainsi que les conditions de travail des plus de 110 agents répartis sur des cycles de travail différenciés (brigades de jour, de nuit, de surveillance de la voie publique ou de proximité).

Ces locaux jouent un rôle crucial dans le fonctionnement quotidien du service. Ils permettent la prise d'équipement, la réception des consignes et la préparation des interventions avant le départ sur la voie publique ou encore l'organisation, notamment dans la salle de crise du centre de supervision et de commandement.



Vue sur la ville

VILLE DE CAEN
RAPPORT ANNUEL · BUDGET 2026

123

